

DEPOT LEGAL
N^o 1139
N^o 87

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE



Per 8^o 10017

~~8^o 10017~~

~~Année 11~~

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem, quæ in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XXIV

TOME QUATORZIÈME
(2^{me} série)



ON SOUSCRIT
A SOISSONS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCLXXXIII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 8 Janvier 1883,

Présidence de M. DE LA PRAIRIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletins* de l'Académie d'Hippone, n^{os} 7-16, sauf le n^o 13 manquant.

2° *Journal des Savants*, octobre et novembre 1882.

3° *Société de Secours des Amis des sciences*. Compte rendu de la 2^e séance publique annuelle du 20 avril 1882.

4° *Annales* de la Société d'agriculture, sciences et Arts du Puy, t. 32 et 33; 1876-1877.

5° *Bulletin* du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1882, n^o 2.

6° *Société archéologique de Bordeaux*, t. 7, 1^{re}-4^e fascicules, mars-décembre 1880.

7° *Répertoire des Travaux historiques*, 1882, n° 4

8° *Revue des Sociétés savantes*, 7^e série t. 6.

9° *Mémoires sur la lettre de Cachet dans le Languedoc sous Louis XV et Louis XVI*, par le baron Ph. Van der Haeghen, 2^e édit. 1883.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

Le scrutin, ouvert à trois heures et fermé à quatre heures et demie, a donné le résultat suivant :

<i>Président :</i>	M. DE LA PRAIRIE ;
<i>Vice-Président :</i>	M. PIETTE ;
<i>Secrétaire :</i>	M. l'abbé PÉCHEUR ;
<i>Vice Secrét-Archiviste :</i>	M. BRANCHE DE FLAVIGNY ;
<i>Trésorier :</i>	M. COLLET.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. le Président donne lecture de son compte-rendu annuel des travaux de la Société pendant l'année précédente :

MESSIEURS,

Le 33^e volume du *Bulletin* vient d'être achevé et quoique ce nombre de volumes auquel il faut encore y ajouter plusieurs autres imprimés à part, soit considérable, il ne faut pas avoir peur pour l'avenir de nos études ; la matière n'est pas épuisée : ceux d'entre nous qui voudront travailler trouveront des sujets pour leurs recherches, les questions changeront ou se modifieront, qu'importe, c'est même déjà arrivé. Dans

les commencements de notre organisation, le moyen-âge, et ses admirables monuments, occupaient dans nos travaux une plus grande place qu'aujourd'hui. On peut le regretter car il y a trente ans, c'était un sujet neuf, presque inconnu, dans lequel on avait le plaisir de faire souvent des découvertes. Cherchons autre chose et nous trouverons. Notre champ n'est pas borné ; à l'exception de la religion et de la politique, rien ne nous est interdit ; et les mines sont inépuisables dans notre département de l'Aisne. Ce qui serait à désirer, c'est que toutes fussent exploitées ; car il faut, pour que les mémoires d'une Société, comme la nôtre, présentent de l'intérêt, que les sujets traités soient variés. Vous jugerez d'après le rapport que je vais vous faire si notre dernier volume remplit les conditions qui me semble désirables.

Il a été plusieurs fois question, dans nos séances, du Camp de Pommiers et de ses anciennes habitations souterraines, si curieuses ; on variait sur le peuple à qui il fallait attribuer ces grottes, dont une partie était encore habitée, il n'y a pas bien longtemps. Maintenant il ne peut plus exister de doute. La quantité considérable de monnaies gauloises qui ont été trouvées sur le territoire de cette commune désigne les Gaulois comme les véritables et sans doute les premiers occupants de cette petite localité. Notre collègue, M. Vauvillé, qui habite Pommiers, a pu recueillir un grand nombre de ces médailles découvertes presque toutes dans ce qu'on appelle le camp. Il s'est donné beaucoup de peine et s'est mis en rapport avec plusieurs savants, pour arriver à les classer. Enfin il a pu nous donner le résultat de son travail, qui contient une série de 94 médailles. Après l'avoir lu on reste étonné d'être obligé de constater que presque tous les peuples de la Gaule ont apporté leur contingent dans les trouvailles, qui se font au camp de Pommiers. Je

ne sais qu'elle disposition nous avons à nous figurer qu'aux époques où l'histoire est encore obscure les peuples séparés par de grandes distances, n'avaient pas de rapport entre eux, eh bien! c'est une idée fausse à laquelle les progrès de l'histoire donnent souvent un démenti. Je pourrais en fournir de nombreux exemples.

Pour donner à la Société un article vraiment intéressant, M. l'abbé Pécheur n'a pas été tout à fait aussi loin que M. Vauvillé, il s'est arrêté au V^e siècle, c'est-à-dire au temps de l'invasion d'Attila dans la Gaule et il s'est borné à étudier la partie de l'itinéraire du *Fléau de Dieu* qui regarde le Soissonnais. M. l'abbé Pécheur croit qu'Attila s'arrêta Oulchy-le-Château et, de là, envoya des troupes sur Soissons et sur Château-Thierry. Il faut lire ce travail de notre secrétaire pour constater, une fois de plus, quelle quantité de renseignements utiles à l'histoire on trouve dans les *Acta sanctorum*.

Le même membre a donné aussi un rapport sur *l'Inventaire des Titres de l'Hôpital de Villers-Cotterêts*.

Notre époque a un peu la manie des Biographies. Un homme a-t-il acquis de la célébrité par ses vertus, par ses vices ou par ses crimes qu'aussitôt on lit avec avidité tout ce qui s'écrit sur sa vie publique où même sur sa vie privée. Pour satisfaire ce besoin, M. l'abbé Pécheur nous a communiqué plusieurs pièces et lettres concernant un procès que Marat (le Marat de la Révolution) eut avec un sieur Joly.

M. Fossé d'Arcosse nous a donné aussi une biographie, mais celle d'un homme bien différent du grand révolutionnaire, c'est la biographie de notre savant et regretté collègue, M. le chanoine Corgnét. M. d'Arcosse, qui avait été son ami pendant de nombreuses années et qui le connaissait bien, nous a donné sur

M. Congnet une notice trop courte mais où il a su cependant faire ressortir ses nombreuses qualités.

Vous vous rappelez, Messieurs, la belle excursion que nous avons faite à Compiègne le 12 Juin 1882 et qui nous a laissé de si bons souvenirs. Quoique nous n'ayons pas quitté la ville notre journée a été bien remplie. M. Fossé d'Arcosse, qui s'était chargé d'en faire le compte-rendu, l'a fait, en effet, complet et d'une manière intéressante, n'oubliant aucune des choses qui avaient arrêté notre attention et il y en avait beaucoup.

Les hommes remarquables que notre pays de Soissons a produit, ne sont pas nombreux C'est une raison pour ne pas oublier ceux sur lesquels notre attention se trouve attirée.

M. Choron a partagé mon opinion car il s'exprime ainsi en commençant la biographie de Poiteau :

« Les biographies des hommes utiles sont à la fois » un hommage dû à leur mémoire et un exemple » donné à ceux qui viennent après eux. »

M. Choron a donc consacré une notice détaillée à la vie d'Antoine Poiteau, botaniste-agriculteur, né à Ambigny le 23 mars 1766. Ses parents étaient de simples manouvriers et sa vie a commencé dans la plus humble condition. Le premier poste, fort modeste du reste, qu'il occupa, fut celui de jardinier de l'abbaye N.-D. de Soissons ; mais il n'y resta pas longtemps, il obtint bientôt la place de jardinier au Jardin des Plantes de Paris. Quelques années plus tard il fut chargé par le gouvernement d'aller à Saint-Domingue pour y restaurer l'un des deux jardins de l'île. En 1802 il rédigea un grand nombre d'ouvrages sur la botanique et l'arboriculture. Enfin il termina sa carrière par la publication d'un magnifique ouvrage : *l'Histoire naturelle des Orangers*. Poiteau a trouvé un biographe qui a

traité son sujet avec tout l'intérêt qu'on porte à son compatriote.

M. Choron n'a pas fourni à notre dernier bulletin que son article sur Poiteau. A l'occasion de pièces intéressantes sur l'ancienne corporation des charrons de Soissons, il a donné un aperçu du fonctionnement de ce système de confréries, de jurandes, de corps de métiers, en faisant ressortir les avantages que la Société et les ouvriers surtout, avaient retirés de l'abolition de ces vieilles institutions. Mais parce qu'elles ont fait leur temps faut il négliger de faire connaître ce qu'elles ont eu de bon ? Je vous demande, Messieurs, la permission de vous soumettre à ce sujet une observation que vous ne trouverez pas, je crois, tout à fait paradoxale. L'armorial général de l'élection de Soissons publié par la Société dans son 19^e volume, a constaté l'existence dans notre ville en 1661 de 32 corps de métiers ; or, comme ces corporations devaient nécessairement, pour former une communauté, être composées d'un certain nombre de membres, tous maîtres, il en résulterait, si les choses étaient alors dans l'état où elles sont aujourd'hui, que la population de la ville aurait été 3 ou 4 fois plus grande qu'elle ne l'était réellement.

Mais la constitution de la Société a bien changé depuis 200 ans. Autrefois les maîtres n'employaient en général qu'un ou deux ouvriers, aujourd'hui presque tous les maîtres en ont un grand nombre. Une simple supposition éclaircira tout à fait la question. La voici : En 1661, comme maintenant un quartier de la ville a besoin de 10 hommes pour un métier quelconque ; en 1661 voici comme ces 10 hommes sont distribués : 1^o 2 maîtres avec 4 ouvriers et 2 maîtres avec chacun un ouvrier, donc 4 maîtres et 6 ouvriers. En 1884, la division n'est pas compliquée : Un maître et 9 ouvriers. Ainsi tous les ouvriers peuvent aujourd'hui ar-

river à la maîtrise ; en réalité un moins grand nombre y parvient et ils sont plus *ouvriers* que leurs prédécesseurs, car ceux-ci vivaient souvent avec le patron comme faisant partie de sa famille.

M. Choron nous a fait voir que Poiteau, par tous ses travaux sur l'histoire naturelle, avait droit à une véritable notice biographique. Mais vous n'avez pas jugé qu'une grande célébrité ne devait pas nous paraître nécessaire pour rappeler le souvenir de tous les hommes qui ont rendu des services à la France ou même seulement à notre pays. Un travail nous ayant été envoyé sur le Marquis de Bussy, né à Ancienville, dont une grande partie de la vie s'est passée dans l'Inde, nous l'avons inséré dans notre volume après avoir été examiné et complété par M. Michaux.

Le même membre nous a donné aussi des détails intéressants sur plusieurs membres de la famille Delahante ; des détails sur les fouilles faites à Armentières par M. Frédéric Moreau ; et une appréciation du 4^e volume des Antiquités et Monuments de l'Aisne par M. Edouard Fleury, ainsi qu'un compte-rendu de l'ouvrage du même auteur intitulé : *Origine et développement de l'Art théâtral dans la province de Reims*.

Je viens de vous parler d'une notice sur le Marquis de Bussy qui nous a été envoyée par un auteur, M. Van der Haegen, que nous ne connaissons pas. Il en a été de même à l'égard du général Chadlas et c'est moi que vous avez chargé de revoir la notice qui le concerne, de la refondre, en quelque sorte, et d'y ajouter des détails nouveaux sur plusieurs membres de sa famille, qui ont brillamment servi la France dans ses armées.

Enfin MM. je finis cette revue de nos travaux pendant l'année 1882, en vous rappelant que j'ai donné pour le *Bulletin* un huitième rapport sur les anciennes Cloches du département de l'Aisne. Le nombre de cel-

les que j'ai décrites jusqu'à présent est de 98. Et il en reste encore qui sont ignorées.

M. Collet, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'année 1882. Le compte approuvé et signé, il expose la situation financière de la Société qui lui vote d'unanimes remerciements.

M. De la Prairie signale le *Mémoire sur la lettre de Cachet dans le Languedoc* de M. Van der Haeghen comme propre à faire voir sous son véritable jour ce genre de correspondance des rois de France avec les magistrats, et dont la suppression a été unanimement demandée par les cahiers des trois ordres en 1789.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 5 Février 1883.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin* de la Société philomatique de Paris, 7^e série, t. 6, 1881-82.

2° *Mémoires* de l'Académie des sciences, arts et lettres de Dijon, 3^e série, t. 7, 1881-82.

3° *Société des antiquaires de la Morinie*, bulletin historique, 31^e année, nouvelle série, 124^e livraison, octobre-décembre 1882.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1882, n^o 3.

5° *Bulletin* du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section d'histoire d'archéologie et philologie, 1882, n° 3.

6° *Mémoires* de la Société académique des sciences et arts de Saint-Quentin, 4° série, t. 4, juillet 1880.

7° *Revue* des travaux scientifiques, t. 2, 1881, n° 10.

8° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 11° série, t. 20, 1881-1882, 4° fascicule.

9. *Journal des Savants*, décembre 1882.

10° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n° 113, 2° trimestre de 1882.

11° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 4° année, janvier 1883, n° 1.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Caillet, ancien notaire à Soissons, est nommé membre titulaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX,

M. Choron entretient la réunion sur un beau plan de l'abbaye Notre-Dame de Soissons, donné au Musée par les héritiers de M. Bonouvrier. On parvient non sans peine à déchiffrer une partie de la légende fort effacée qui l'accompagne. Il a été dessiné par un architecte en vue des restaurations projetées par la dernière abbesse, M^{me} de la Rochefoucault-Momont.

M. De la Prairie communique la note suivante envoyée par M. l'abbé Poquet, membre correspondant :

CRYPTE DE SAINT-MÉDARD DE SOISSONS

MESSIEURS,

En parcourant le X^e volume, 2^e série de notre Société j'ai remarqué à la page 132 qu'une discussion s'était élevée au sujet de la Crypte de Saint-Médard, dont l'époque, dit-on, a été fort contestée parmi les antiquaires les plus compétents.

J'ai vu avec plaisir que la Société, se fondant sur des textes dont il faut tenir grand compte, s'était prononcée pour en attribuer la construction à Clotaire et à Sigebert, son fils, inhumés tous deux dans les caveaux funèbres de Saint-Médard, aux pieds du saint évêque de Noyon.

Néanmoins, malgré cette déclaration si bien justifiée par une foule de documents contemporains, pour ainsi dire, je vois à la page 152 du même volume que la discussion s'est rouverte sur le même sujet et qu'un membre de la Société s'appuyant sur un texte, qu'il dit emprunté aux *Annales du Diocèse*, prétend que la Crypte de Saint-Médard ne remonterait qu'à Louis le Débonnaire qui a fait reconstruire la grande église de Saint Médard *a fundamento*.

En présence de ces contestations qui peuvent se renouveler, il m'a semblé utile de reproduire ici les preuves écrites que nous possédons sur ce sujet et dont la simple lecture me paraît suffisante pour nous fixer sur une question débattue depuis si longtemps déjà.

Au reste personne de nous n'ignore que dans l'ap-

préciation des édifices, surtout de ceux qui remontent à une époque lointaine, il ne faut pas se contenter d'un examen fait à la légère, d'après des idées préconçues, mais en suivre l'histoire, s'ils en ont une, et chercher à mettre d'accord leur construction présumée avec les textes qui l'établissent; car c'est de leur parfaite concordance que résulte la certitude, sinon absolue, du moins morale.

Or, c'est là ce que nous nous proposons de faire en vous montrant la concordance parfaite entre les textes que nous citons et la construction de la Crypte dont les lourds pleins cintres, les substructions puissantes et brutales représentent si bien la dégénérescence de l'architecture romaine. Nous ne parlerons pas de ces quelques additions postérieures faites au monument mérovingien, additions qu'il est facile de reconnaître. À part ces hors d'œuvres, texte et construction sont en complète harmonie.

1° Voici d'abord Fortunat qui, au VI^e siècle, nous parle du tombeau élevé à la mémoire de Saint-Médard par les deux rois mérovingiens, Clotaire et Sigebert.

Postquam igitur devotioni fidelium maximo decore prefatu ejus tumuli urna exornata surrexit, — puis il exhorte, à la fin de son sermon, à prier pour le roi Sigebert, *quatinus qui templi ejus (Medardi) spatia devotus extendens ad excelsa fastigii tegmina sumptuoso decore produxit.* Tombeau et église sont terminés, c'est-à-dire que, grâce à la générosité de ces princes, l'église souterraine et celle qui la surmonte sont achevées et ornées avec une magnificence royale.

2° Grégoire de Tours, le père de notre histoire, est encore plus positif et parle ainsi du double monument qu'il avait visité plusieurs fois :

Clothcharius rex cum summo honore apud Suessionas civitatem sepelivit et basilicam super eum fabri-

care cepit quem postea Sigibertus filius explevit atque composuit.

3^e Ratbode, évêque de Noyon, dans sa Vie de Saint-Médard écrite au XI^e siècle sur des traditions qui remontent au VI^e siècle, s'exprime ainsi, d'après de vieux documents en parlant de Clotaire que l'on fit transporter à Soissons : *Inde Suessionis evectus in ipsa quam ceperat necdum fuerat basilica ante gloriosi Pontificis tumulum honestam merito obtinuit sepulturam* ; puis il ajoute au sujet de Sigebert : *Suessionis relatus in ipsius quam operose construxit basilicam lateri patris sui junctus honorifice depositus ac sepultus.*

Or, d'après ces textes il nous paraît évident qu'un sépulcre ou tombeau, qu'on lui donne le nom de *tumulum*, de *tumbam*, de *basilicam*, d'*urna* peu importe ; car ces termes impliquent, suivant les circonstances, l'idée d'un caveau souterrain *sepulcrum* et *basilica* désignant souvent une chambre au rez-de-chaussée, n'en indiquent pas moins une crypte ou église souterraine.

Il est donc évident que Clotaire, mort en 562, ayant reçu une sépulture honorable, ainsi que son fils Sigebert, quelques années plus tard, en 575, aux pieds du glorieux pontife Saint-Médard, la Crypte était indubitablement achevée et qu'elle est bien l'œuvre des deux rois mérovingiens.

Mais, en dehors de ces textes si concluants pour en faire l'attribution à Clotaire et à Sigebert, il importe de savoir si cette basilique primitive, ce sanctuaire souterrain n'a pas disparu dans les restaurations du IX^e siècle et si, quand la grande église qui la surmontait et qu'on appelait la basilique supérieure, *basilicam superiorem*, fut détruite de fond en comble et qu'elle fut remplacé *a fundamentis* par une autre rebâtie sur des proportions plus grandes, sa Crypte

ou Basilique inférieure fut conservée. Là est toute la question.

Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement et à soutenir, d'après des documents de l'époque, que la Crypte de Clotaire fut presque intégralement conservée. Une charte de 841 et un passage de Nithard, chroniqueur contemporain, nous en donne l'assurance.

Dans la charte de 841 donnée par Charles le Chauve et intitulée : *De dedicatione presentis ecclesie sancti Medardi et translatione sanctorum Medardi et Sebastiani et aliorum sanctorum de parva et antiqua ecclesia ad dictam et presentem ecclesiam*, nous lisons :

« In nomine sancte et individue Trinitatis Karolus » gratia Dei rex.

« Igitur noverit omnium fidelium Dei ac nostrorum » presentium scilicet et futurorum industria, quia » gloriosissimorum Christi militum beati videlicet Medardi confessoris ac inclyti martyris Sebastiani preciosa corpora cum ceteris sanctorum exuviis apud » requietionis sue cenobium *in modica quadam ecclesia* » debitum sibi sepulture locum per obsequium nostre » devotionis divino nutu operientes inhumata per tempus aliquod iacuerunt, cuius rei causa ista fuit quoniam per tempora bone beate que memorie ac sancte » recordationis domini et genitoris nostri Hludovici » piissimi Imperatoris quibus isdem agebat in septris idem preclarissimus martyr Christi, Sebastianus » Roma summi Pontificis Eugenii largitate delatus et » in suburbio Auguste Suessorum propter corpus predicti confessoris Christi, Medardi.... honorabiliter » collocatus, magnis et sine normitate necdum ante » visis nec auditis divina gratia cepit corruscare miraculis et idecirco frequentia populi visitari.

« Unde amplioris ecclesie spatio tantorum meritorum » vir insignissimus cum collega suo eque sanctissimo est visus indigere, ideoque amator religionis ac

» Dei ac sanctorum cultor eximius prefatus videlicet
» sepe que fandus ac divine rememorationis Dominus
» ac Genitor noster a *fundamentis ecclesie* cepit et
» maxima ex parte sua autoritate augustissime
» struxit nec non et multis muneribus ditavit que et
» sanctorum honori et populorum convenire possint
» amori.

« Eo autem ante sibi optatam sanctorum reversio-
» nem et ad preparatum loci honorem, recollectionem
» divina voce vocato.... quod ipse bene ceperat ac de-
» vote optaverat strenue complere et efficacissime sta-
» duimus adimplere.

» Qua de re obnixe petentibus eiusdem sacri ceno-
» bii fratribus devotissimis animi nostri affectus an-
» nuere exultavit et Dedicacionis festiva gaudia de
» corporum etiam translatione.... in novi operis Ec-
» clesia cum episcoporum ac sequentis ordinis gradibus
» atque magnis populorum affectibus sanctis que divine
» munus iocunditatis quantum mortalium fas fuit ob-
» sequiis solenniter celebravimus, atque in Dei honore
» cuius et à quoesus per quem sunt omnia et sanctorum
» obsequiis quibus prout potuimus ipsis intercedenti-
» bus deservire meruimus. »

Nithard est encore plus clair et plus expressif dans son laconisme en parlant de cette translation. Voici ce qu'il dit : *Rege ipso* (Carolo Calvo) *sancti Medardi feretrum bajulante, sanctorum reliquias propriis humeris impositas ex inferiori Crypta in basilicam novo opere ampliori spatio transtulére.*

Le savant et laborieux Annaliste du Diocèse de Soissons est du reste de cet avis, t. 1, p. 371 et 144.

Il est donc bien établi, d'après ces preuves écrites, que la Crypte ou église souterraine de Saint-Médard qui doit son origine à Clotaire, subsiste encore et que la vaste construction, entreprise au IX^e siècle par Louis le Débonnaire et achevée par son fils, Charles le

Chauve a respecté, en grande partie, l'œuvre primitive des rois mérovingiens. On peut donc dire et affirmer que Soissons possède encore aujourd'hui, au pied de ses remparts, un des plus anciens monuments de notre pays et presque un vieux témoin de nos origines françaises et monastiques.

POQUET.

Berry-au-Bac, 13 janvier 1883.

M. Choron donne quelques détails sur certains livres rares, tels que le *Manuel des Théophilantropes*, et sur le portail gravé de Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, célèbre bibliographe du siècle dernier, dont l'administration vient de faire l'acquisition pour le Musée.

La séance est levée à 5 heures,

Le Président : DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : L'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

—
Lundi 5 Mars 1883.
—

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Cartulaire du Prieuré de Saint-Etienne de Vignory*, par G. Darbaumont (*Société historique et archéologique de Langres.*)

2. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, (Jura) 23^e année, 1882.

3° *Bulletin de la Société de l'Histoire de France et de l'Île-de-France*, 9^e année, 6^e livraison, novembre-décembre 1882.

4° *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, t. 30, 1^{re} liv., t. 8 de la 2^e série.

5° *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, par l'abbé Joseph Nadand, curé de Teyjac, publié par l'abbé Lecler, t. 1^{er} (*Société archéologique et historique du Limousin*).

CORRESPONDANCE

M. le baron Van der Haeghen, de Sablé (Sarthe), remercie la Société de l'admission dans ses Bulletins de sa Biographie du Marquis de Bussy.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Joffroy donne lecture de renseignements nouveaux qui lui sont envoyés de Presles-et-Boves par M. Bouchel, membre correspondant, sur le rigoureux hiver de 1709. Ils seront l'objet d'une nouvelle note ajoutée à celle déjà publiée par M. Joffroy.

M. l'abbé Pécheur lit, dans la partie manuscrite de ses *Annales du Diocèse*, l'histoire de la reprise du culte à la Cathédrale en 1795 et des discussions qui eurent lieu, dans le clergé, à ce sujet.

M. Michaux donne lecture d'un travail sur la part prise par les Soissonnais dans les différentes guerres soutenues, depuis les Gaulois, et notamment sur les divers régiments du Soissonnais :

LES MILICES
ET
LES RÉGIMENTS DU SOISSONNAIS.

En lisant, il y a quelques années, l'*Histoire du Régiment de Vervins*, racontée d'une manière si intéressante par notre regretté confrère, M. Piette, nous avons eu l'idée d'essayer, pour Soissons, ce qu'il venait de faire pour Vervins. Nous avons donc cherché des renseignements sur le régiment ancien, formé par nos compatriotes et qui portait le nom de leur pays.

Dans le cours de ces recherches qui, à l'origine, devaient se borner aux xvii^e et xviii^e siècles, nous avons découvert de nombreux documents sur les siècles antérieurs. De sorte qu'au lieu de nous occuper seulement du régiment soissonnais sous Louis XIV et Louis XV, nous pouvons donner quelques indications sur tous les corps sortis du Soissonnais et faisant partie de l'armée.

Non pas que nous ayons l'intention de décrire chaque bataille dans laquelle nos compatriotes ont figuré, ce qui serait par trop long et nous entrainerait trop loin. Ce serait presque l'Histoire de France toute en-

tière. Nous nous sommes borné plus modestement à une simple indication et à la date.

Une grande partie des détails qui vont suivre a été puisée dans nos histoires locales, celles d'Henri Martin et Lacroix, de Leroux, les *Annales* de M. l'abbé Pécheur et surtout pour la partie technique à l'ouvrage du général Susane, (*Histoire de l'Infanterie française*). *Suum cuique*.

Nous avons divisé cette brève étude par époque.

La première partie comprend l'historique de la Milice, depuis les Gaulois jusqu'au XVI^e siècle, avec quelques mots sur les Romains, les Mérovingiens, Charlemagne, les Communes, les Francs-Archers, les Aventuriers, les Compagnies d'ordonnances, les bandes et les légions de François I^{er}

La seconde partie ne renferme que les régiments de Soissons ou Soissonnais, leur organisation, leur histoire et leurs faits d'armes, depuis la création de chacun d'eux jusqu'à leur licenciement ou leur incorporation dans les demi-brigades de la République.

Nous parlons ensuite des volontaires de 1792 et nous terminons par les Camps et les Garnisons de Soissons.

PREMIÈRE PARTIE

LES MILICES SOISSONNAISES.

I.

Avant le IX^e Siècle.

A toutes les époques, les habitants durent contribuer personnellement à la défense du territoire:

Sous les Gaulois, Divitiac conduisit les Soissonnais à la conquête de l'Angleterre.

Plus tard, ils combattirent sous la conduite de Galba, contre César, avec plus de courage que de succès.

Après la conquête ils fournirent un contingent aux légions romaines.

Ce contingent n'était pas à dédaigner, car, ainsi que le dit un ancien géographe, Fonteny : « Les Soisson-
» nots sont toujours louez pour être gens vaillans et
» remplis de hardiesse, ». (1)

Et de plus ils étaient nombreux, puisque déjà avant César, les Suessions mettaient sur pied une armée de 60.000 hommes.

Ce chiffre cependant nous paraît un peu exagéré. Il est vrai que c'est César qui le donne et que nous n'a-

(1) I. de Fonteny, description et singularités, etc., éd. 1614.

vons aucun moyen de vérification. Mais n'est il pas permis de douter quelque peu ?

D'abord on dit 60.000 tout rond, et souvent il y a bien des non-valeurs, des désertions, des absents : dans tous les temps il y a eu des « passe-volants » comme nous le verrons plus loin, des cadres fictifs qui n'existent pas. César n'aurait-il pas grossi les chiffres pour augmenter sa gloire ?

Ensuite 60.000 guerriers, en raison de un soldat par cinq habitants (il faut déduire les vieillards, les infirmes, les druides, les femmes et les enfants) donneraient une population de 300.000 habitants à la cité des Suessions avant l'invasion romaine, ce qui serait bien considérable.

Le sol était couvert de vastes forêts, la population assurément plus disséminée, moins compacte, moins nombreuse que de nos jours, ne devait pas être aussi élevée. Aujourd'hui le département de l'Aisne possède 560.000 habitants. Il devait alors être 4 ou 5 fois moins peuplé si l'on tient compte de l'accroissement progressif.

Quoiqu'il en soit, le nombre des guerriers Suessions ne serait-il que de 30.000, présente encore un chiffre respectable avec lequel on doit compter.

Des pierres tumulaires, trouvées en assez grand nombre, prouvent que les Romains ne se privaient pas de mettre dans les rangs de leur armée, des jeunes gens recrutés dans les pays occupés, dans les provinces. On en formait des cohortes, parfois des légions entières et on les envoyait combattre souvent loin de leur patrie.

Il en fut ainsi tout le temps de la domination de Rome.

Au bas empire, lors des terribles invasions des barbares, les levées de troupes furent plus fréquentes encore. Mais nous ne pouvons entrer dans le détail de ces

luttés contre les Germains, les Francs, les Goths, les Suèves, les Alains, les Burgundes, etc.

Nous arrivons au cinquième siècle de l'Ère chrétienne.

Les Francs sont établis dans le nord de la Gaule à Tournay. L'administration de la province qui, jusqu'ici, avait été à Trèves, est obligée de quitter cette ville prise par les hordes franques et vient s'installer à Soissons.

Le patrice romain est Aélius, il gouverne ce qui reste de la Gaule-Belgique et lui aussi réside à Soissons.

C'est alors qu'un bruit effrayant terrifie les populations ; tout un peuple, les Huns, s'avance vers nos contrées, tuant tout, ravageant, détruisant tout. Ils viennent sous la conduite du farouche Attila qui ne craint pas de s'appeler le *Fléau de Dieu* et se vante que l'herbe ne repousse pas où son cheval a passé.

Mais Aélius est un vaillant général et un habile tacticien ; il connaît les Huns, s'allie avec tous les chefs des peuplades déjà implantées dans notre contrée ; il complète son armée composée de légions romaines et surtout d'auxiliaires recrutés dans toute la Gaule et notamment dans le ressort de la Civitas suessionum, siège de l'administration consulaire.

Il se met à la tête de cette nombreuse armée, fait éprouver un échec au chef hunnique près d'Orléans et lui inflige une déroute complète dans les champs catalaniques près de Châlons, en 451.

Moins heureux que lui, Syagrius, plus tard, est battu, près de Soissons, par Clovis qui, en prenant la ville, y fonde la monarchie française.

Avant d'aller plus loin, rappelons que les Romains avaient organisé dans chaque ville, et Soissons, résidence du patrice était assez importante pour en pos-

séder également, une milice urbaine composée de la plupart des habitants de la cité.

Étaient seuls exceptés de ce service les prêtres, les sénateurs, les curiales ou magistrats municipaux.

Chez les Francs-Mérovingiens tous les hommes libres étaient soldats.

En cas d'invasion les possesseurs d'alleux devaient le service militaire, les bénéficiers eux-mêmes étaient obligés de suivre le roi.

Les possesseurs d'alleux se nommaient *ahrimans* ou *hermans* et aussi *rachimbourgs* (hommes libres, forts, puissants) ou encore prud'hommes (*probi homines, boni homines*) ; c'étaient des guerriers libres, ils assistaient au *mallum*, champ de Mars.

Ces militaires étaient fort indépendants et parfois même refusaient d'obéir aux chefs.

Grégoire de Tours nous en donne plusieurs exemples, d'abord ce soldat qui brisa le Vase de Soissons, en disant à Clovis :

« Tu n'auras, comme les autres, que ce que le sort te donneras. »

Ensuite, ceux qui disent à Thierry, fils de Clovis : « Si tu ne veux pas aller en Bourgogne avec tes frères, nous te laissons et nous allons avec eux. »

Nous pourrions multiplier les citations en compulsant l'histoire de l'évêque de Tours.

Dans les cas d'invasion du territoire tous les ahrimans étaient tenus de prendre les armes et formaient alors la *landwehr* (de *land*, terre, et *wehr*, guerre) pour la défense du pays. On appelle encore de ce nom la réserve en Allemagne.

Les ahrimans disparaissent avec les premiers Carolingiens.

Il y avait aussi ce qu'on a appelé plus tard des milices locales.

Nous voyons dans Grégoire de Tours que les armées

de Chilpéric envoyées pour combattre les habitants du Berry, comprenaient les milices des villes de Nantes, Rouen, Poitiers, Tours, etc.

Il est évident que Soissons, capitale, devait former le principal noyau de l'armée du roi de Neustrie.

Après la campagne de Bretagne, Chilpéric ordonna que les pauvres et les serviteurs de l'église payassent l'amende pour n'avoir pas marché avec l'armée, bien que ce ne fut pas l'usage qu'ils fussent soumis à aucun service public. (Chilpéricus de pauperibus et junioribus ecclesiæ, vel basilicæ bannos jussit exigi pro eo quod in exercitu non ambulassent). (1)

Ainsi, à cette époque, il n'y avait que les pauvres et ceux attachés au service des églises qui paraissaient être, de droit, affranchis du service militaire.

Du reste les milices mérovingiennes ne sont que la continuation de celles établies par l'Empire romain.

Nos compatriotes ont combattu, avec Charles-Martel, à Poitiers, et contribué à expulser les Sarrazins.

II.

Du IX^e au XII^e Siècle.

Charlemagne, toujours en guerre, avait besoin d'une armée solide et puissante, facilement recrutée et toujours prête.

Les capitulaires, qu'il faut toujours consulter pour tout ce qui se rapporte à son règne, nous font connaître les obligations imposées pour le service militaire:

Un capitulaire de 803 porte :

- Tout homme libre, propriétaire de quatre mases de terre, doit être prêt à marcher pour le service militaire et accompa-

(1) Greg. Tur. *Hist. francor.* liv. v., **xxvii.**

- gner le comte. Celui qui n'en possède que trois s'adjoindra le
- propriétaire d'une manse, et ils s'entendront pour remplir le
- service militaire.

En 811, un autre capitulaire dit :

- Nous avons ordonné que, suivant l'ancienne coutume, on
- se fournit de vivres dans sa province pour 3 mois et d'habits
- pour 6 mois.
- Le comte doit avoir soin que les armes ne manquent pas aux
- soldats qu'il doit conduire à l'armée, c'est à dire qu'ils aient
- une lance, un bouclier, un arc, douze cordes, douze flèches.
- des cuirasses et des casques • (813, capit.)

Charlemagne conserva le service féodal du *ban* et établit des cadres permanents de milices composées de ses propres vassaux et serfs. Il préférait la cavalerie à l'infanterie.

Sous les Mérovingiens comme sous les Carlovingiens, les Soissonnais paraissent aux armées ; ils assistent à tous les combats de ces époques troublées, d'autant plus que souvent c'était autour de Soissons que se livraient les batailles, la ville devenait alors la proie du vainqueur.

Mais il est impossible, pour ces temps reculés, d'indiquer exactement la part revenant à nos ancêtres dans les luttes qu'ils ont eu à soutenir.

La hiérarchie militaire est assez confuse, pendant les deux premières races.

On sait seulement qu'il y avait des dizainiers, des centeniers, — et comme chefs des comtes et des ducs.

Dans les villes, les baillis et les sénéchaux possédaient, en même temps, le pouvoir civil et l'autorité militaire. Les évêques et les abbés des grands monastères exerçaient parfois le commandement des hommes d'armes dépendant d'eux. Ainsi les évêques de Laon et de Senlis, l'abbé de Saint-Médard, etc. L'évêque de Soissons, qui prend part aux croisades, n'est jamais vu à la tête d'un corps de troupes.

C'est seulement au XIII^e siècle que furent établis les grand chefs des armées, les connétables, maréchaux, le grand-maître des arbalétriers.

Après Charlemagne, l'armée régulière qu'il avait organisée s'effondra au milieu des guerres civiles et de l'anarchie.

Ce n'est que longtemps après que l'on put remettre un peu d'ordre.

Pendant le X^e siècle s'affermir la féodalité. Déjà en 847, 32 ans après la mort de Charlemagne, les grands vassaux avaient été, par le traité de Mersen, dispensés d'obéir à l'appel du souverain. Ils n'étaient tenus de fournir un contingent armé que pour un temps de service fixé d'avance et seulement lorsqu'il fallait concourir à la défense de l'Etat.

Le service féodal comprenait différentes catégories ; l'hommage ou serment d'inféodation prêté par le vassal à son seigneur, était en quelque sorte le principe de cette organisation militaire. Il y avait des *bannerets* barons ayant bannières ou gonfanons spéciaux, et par suite un armement particulier ; les bacheliers, écuyers, possesseurs de fiefs, etc.

Les seigneurs disposaient militairement des vassaux, les avaient sous la main et usaient du droit de reize qui leur permettait de rassembler de petites troupes et de les conduire au combat.

Le ban était publié au son du cor, *cornage*, par *cri* public appelant les hommes en armes ; — « Arrivez ou vous brûlerai ! » faisait crier le seigneur dans les villages. Manquer à cet appel, c'était se rendre coupable de félonie.

Le ban appelait à l'armée les propriétaires de fiefs ; l'arrière-ban, les milices communales.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la chevalerie, qui eut cependant ses jours de gloire, ses actions d'éclat, ses actes de courage, de bravoure et de générosité, mais aussi ses faiblesses et ses défauts.

III.

Les Milices communales.

L'établissement des communes au commencement du XII^e siècle eût une grande influence sur l'esprit militaire et appela de profondes modifications à l'ancien ordre des choses.

Les communes étaient, dit un historien : « un état de défense armée au milieu d'une société pleine de violence. » Il fallut créer, dans chaque centre une milice, une sorte de garde civique, qui était chargée de veiller à la sûreté des habitants et, à l'occasion, de suivre le roi en cas de guerre.

Les maires et les échevins, en même temps qu'ils gouvernaient leurs concitoyens menaient les milices au combat. Elles portaient précédées de leurs curés et recevaient les secours spirituels sur le champ de bataille.

Ces gardes civiques sont connues sous le nom de milices communales.

Soissons ayant été érigée en commune par une chartre de 1139, la milice de cette ville dut être formée aussitôt après.

Les premières milices des communes sont établies sous Louis-le-Gros et c'est de cette époque que datent les Sociétés de tir à l'arc et à l'arbalète, dans les communes, qui furent pour ainsi dire la base des milices.

Les Sociétés formaient des confréries qui jouissaient de certains privilèges : elles étaient exemptées de la taille, des droits sur le sel, sur les denrées, des aides, du guet, etc.

Les membres s'exerçaient au tir, et en temps de guerre formaient un contingent précieux, une milice

tout organisée , avec ses chefs supérieurs et inférieurs.

A Soissons, il existait des arbalétriers dès le règne de Louis-le-Gros, mais la Compagnie ne fut bien montée que plus tard. Enguerrand de Coucy, comte de Soissons, avait gracieusement accordé à la Compagnie une couronne d'argent, pour récompenser celui qui remportait le prix du tir et qu'on appelait le roi (1).

Le tir des chevaliers de l'arbalète était situé dans un jardin de la rue Bara.

Dès le IX^e siècle, Soissons possédait une Société d'archers. Son origine est presque légendaire.

Les visiteurs affluant à l'abbaye de Saint-Médard pour vénérer les reliques de Saint-Sébastien, rapportées de Rome, en l'année 825, l'abbé eut l'idée d'établir une milice ou confrérie pour veiller constamment sur ces reliques. Cette institution fut approuvée par l'empereur et confirmée par une bulle du pape et l'abbé en fut le grand maître.

Cette confrérie se recrutait, pour la plus forte partie, dans le faubourg Saint-Waast. C'était la milice de l'abbé et plus d'une fois, notamment à Bouvines, elle figura dans l'armée à côté des plus courageuses du royaume.

L'abbé de Saint-Médard était, non-seulement le chef de ses archers particuliers, mais encore le grand maître de tous les archers de France (2).

Un règlement fait au siècle dernier prouve que ce titre fut conservé jusqu'à la révolution. Bien plus, ce règlement est, encore aujourd'hui, en vigueur parmi les Sociétés d'arc qui existent dans les campagnes.

Ce règlement porte l'approbation de « Henri-Charles Arnould de Pomponne, conseiller d'Etat, ordinaire,

(1) Leroux, *Histoire de Soissons*, 11, 59.

(2) Leroux, *Histoire de Soissons*, 2, 125

commandant chevalier des ordres du Roy, abbé de l'abbaye royale de Saint-Médard-les-Soissons et en cette qualité grand Maître et juge souverain du noble jeu de l'arc et des confrères de Saint-Sébastien. » (1).

Il contient 70 articles, est daté du 29 novembre 1733, et est signé : Henri-Charles-Arnauld de Pomponne, et Tribalet, secrétaire.

En dehors des chevaliers de l'arc de St-Médard, il y eut, plus tard, une autre compagnie de même genre dans la ville.

Avant le XV^e siècle, c'était une confrérie dépendant de l'église Notre-Dame-des-Vignes. En 1403 elle fut transférée à la Cathédrale.

Son jeu d'arc était situé entre la tour Massé et l'église Saint-Remy (2).

Les abbayes de femmes n'étaient pas exemptes des subsides militaires, parce que, possédant des terres, si elles jouissaient des privilèges elles étaient tenus aux mêmes obligations que les possesseurs de fiefs.

Aussi voyons-nous, en 1304, l'abbesse de Notre-Dame obligée de « fournir à Philippe le-Bel, 100 sergents de pied, pour 60 jours. » (3).

Le roi en avait besoin pour son armée de Flandre. L'abbaye était tenue au même subside d'hommes chaque fois que le roi allait à la guerre « en personne. »

Le premier exemple d'une convocation des milices communales eut lieu en 1124, sous Louis-le-Gros, alors que la France était menacée par Henri V, empereur d'Allemagne.

(1) Statuts et réglemens généraux pour toutes les compagnies du noble jeu de l'arc et confréries de Saint-Sébastien, de toute la France, du 29 nov. 1733. — edit. de 1858.

(2) Leroux, *Histoire de Soissons*, II, 121.

(3) Pecheur, *Annales du diocèse de Soissons*, IV, page 57.

Voici comment Suger raconte l'assemblée de cette armée dans les plaines de Reims.

« Les seigneurs du royaume distribuèrent devant le roi, les bataillons qui devaient s'assembler. Ils furent une première division des habitants de Reims et de Châlons qui passaient 60,000 combattants, tant à pied qu'à cheval ; la seconde, qui n'était pas moins nombreuse, comprenait ceux de Laon et de Soissons (1) ; la troisième, ceux d'Orléans, d'Etampes, de Paris avec la nombreuse armée dévouée à Saint-Denis où le roi voulait être en personne. Le comte palatin Thibaut de Champagne, avec son oncle, le comte Hugues de Troyes formait la quatrième ; le duc de Bourgogne avec le comte de Nevers, la cinquième, l'excellent comte Raoul de Vermandois, illustre par la parenté du roi, entouré d'une brillante chevalerie et de la bourgeoisie de Saint Quentin, armées de casque et de cuirasses, devaient former l'aile droite ; ceux du Ponthieu, d'Amiens, de Beauvais destinés à l'aile gauche... »

Le cri de guerre de cette armée nationale était :
Montjoie ! Saint-Denis !

Les communiers se distinguent au fameux siège de la forteresse du Puiset, et on les voit prêter aide dans beaucoup de circonstances, à Louis-le-Gros, dans ses luttes contre les seigneurs.

Les communes furent convoquées solennellement pour la deuxième fois par Philippe-Auguste en 1214.

Nos compatriotes figurent aux premiers rangs de l'armée et prennent une part très-active à la bataille de Bouvines.

(1) Nous ferons, à propos de ce chiffre, la même observation que nous avons faite au sujet de 60,000 soldats de Galba dont parle César. Ces chiffres nous paraissent bien considérables. Cela ferait une armée de près de 400,000 hommes !

Là se trouvaient non-seulement les milices des communes, mais encore ceux des barons et des couvents.

« A l'aile droite, dit Guillaume le Breton, et à une grande distance du roi, le corps des Champenois menaçait les gens de Flandres. Avec eux sont le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, Jean de Beaumont et ceux qu'avait envoyés l'abbé de Saint-Médard bourgeois illustrés par une grande valeur et qui étaient au nombre de 300. Chacun d'eux monté sur un cheval, était transporté de joie en allant à la guerre et brandissait avec ardeur, son glaive et sa lance. Ils étaient tous venus de la vallée de Soissons où s'élèvent des hommes pleins de vigueur.....

» Comme les gens de Flandre attendaient toujours, ne daignant pas s'avancer à découvert dans la plaine ni sortir de leurs rangs, la troupe des gens de Soissons, impatiente et entraînée par les discours de Garin, évêque élu de Senlis, lance ses chevaux de toute la rapidité de leurs jambes et attaque les ennemis. »

Les chevaliers flamands indignés d'être d'abord attaqués par des gens du petit peuple au lieu de l'être par des chevaliers, ne bougèrent pas de leurs places. Mais ils les attendirent, en blessèrent plusieurs et deux seulement à mort « car c'étaient de très-braves hommes d'armes de la vallée de Soissons et ils combattaient aussi bien à pied qu'à cheval. »

Tous les auteurs rendent hommage à la bravoure de nos ancêtres.

On connaît l'issue de la bataille. Philippe-Auguste remporta une victoire complète sur Othon, bien que les français combattissent un contre deux.

Nous ne donnerons pas les détails de cette lutte épique que l'on peut trouver dans la Philippide de Guillaume le Breton, et dans tous les historiens. Il nous suffit de constater la part importante prise par les Soissonnais dans cette victoire mémorable.

Alors chaque corps, chaque commune combattait pour ainsi dire à son profit personnel. Il avait son butin de guerre et ses prisonniers dont il touchait la rançon.

A la suite de cette journée, la commune de Soissons avait fait 19 prisonniers.

Celles de Noyon, 5; Crespy, 4; Craonne, 4; Vesly, 6; Compiègne, 5; Amiens, 10 et Beauvais, 12. (1)

Les milices communales servaient à leurs frais, mais seulement dans la ville ou jusqu'à une distance déterminée; plusieurs milices ne devaient s'éloigner qu'à la condition de pouvoir revenir coucher chez eux.

Au-delà de la distance, lorsqu'elles étaient appelées par la convocation du roi, c'était aux frais du trésor royal.

Les chartes communales indiquent le nombre des soldats que chaque commune devait fournir pour la milice.

Un rôle de 1253 en donne le dénombrement. Nous y voyons les milices de Picardie qui envoyaient des sergents de pied.

Il y en avait :

De Soissons, 200 (2) ;

De Laon, 300 ;

De Saint-Quentin, 300 ;

De Péronne, 300 ;

De Bruyères, 100; etc.

(1) Guillaume le Breton . *Vie de Philippe-Auguste* ; Prioux, *la Bataille de Bouvines*.

(2) La commune de Soissons devait envoyer, encore au XIII^e siècle, à l'ost royal 200 sergents de pied, soudoyés pour 40 jours (abbé Pêcheur *Annales*, 1V, p. 58)

IV.

Du XIII^e au XV^e Siècle.

Plusieurs comtes de Soissons ont pris part aux croisades et naturellement avec eux durent prendre les armes de nombreux habitants du Soissonnais. Sous Saint-Louis et ses successeurs, ils firent partie de l'armée.

Après les désastres causés par les croisades l'armée, née de la féodalité, se trouvait dans un état presque complet de désorganisation,

Aussi l'un des premiers soins de Philippe le Bel fut de la rétablir autant que possible, de la reformer sur une base nouvelle et solide.

Dans ce but, il rendit les ordonnances de 1302, 1303, et 1306.

Il avait fixé à 18 ans l'âge du service militaire. Aucun de ses sujets n'en était exempt, « hormis les vieillards et les infirmes, » toutefois on pouvait s'exonérer en fournissant un ou plusieurs remplaçants, selon son rang et sa qualité, et en payant une certaine somme au trésor royal. De plus chacun recevait une solde.

D'abord le service obligatoire ne devait pas durer plus de 40 jours ; Philippe IV le porta à 4 mois et convoqua, au moment de la guerre de Flandre ; « les » archevêques, évêques, abbés, ducs, comtes, barons, » dames, damoiselles et autres nobles, tous assujettis » au ban. »

Chacun avait droit à une solde de 12 deniers par jour, plus 30 sols une fois payés pour l'armure. (1).

(1) 12 deniers faisaient environ 4 f. et 30 sols 30 fr.

L'infanterie, alors, n'était composée que d'archers mal armés, peu solides et surtout peu adroits. On ne pouvait guère compter sur ces « vilains, laquais ou pionniers » qui lâchaient pied au premier choc et furent causes de plus d'un désastre.

Philippe le Long établit, en 1318, des capitaines qui commandaient les troupes dans les villes fortifiées (1).

Les capitaines étaient les plus hauts chefs. Ils commandaient les compagnies d'hommes d'armes et n'avaient pas de supérieurs. Ils ne relevaient, en temps de guerre, que du roi ou du grand dignitaire qui commandait l'armée.

Les compagnies n'avaient aucun lien entre elles, étaient même souvent rivales et en lutte les unes contre les autres, au grand préjudice des habitants voisins de leur résidence qui étaient victimes de leurs querelles.

Sous Charles V, les capitaines furent contraints de lever les hommes de leur compagnie dans la province où ils tenaient garnison.

Il en fut ainsi jusqu'au XVI^e siècle.

L'introduction des armes à feu, dans les batailles, fut néfaste pour nous. Le XIV^e siècle est un des plus tristes de notre histoire. L'art militaire est en décadence, on ne voit partout qu'imprévoyance et défaut de tactique. Aucun général habile n'apparaît avant Bertrand du Guesclin, le seul dont le nom ait brillé avec éclat.

Les grandes batailles de cette époque sont toutes désastreuses pour la France, et nos soissonnais ont dû s'y trouver.

Ils sont à la bataille de Crécy (26 août 1346), de

(1) *Ord. des rois de France*, 1, 635.

Poitiers (17 sept. 1356), d'Azincourt (25 octobre 1415) avec les chevaliers et toute la noblesse française.

En dehors des grandes armées, certains de nos compatriotes ont fait partie de ces bandes de ravageurs qui désolèrent les règnes de Charles V et de Charles VI, les routiers, les tards-venus, les malavisés, les brabançons, les condottieri, etc.

La Jacquerie, cette formidable révolte des paysans appelés par dérision, Jacques Bonhomme, en compta parmi ses partisans.

Nous les trouvons encore dans les luttes cruelles des Bourguignons et des Armagnacs, malheureusement le triste siège de Soissons, en 1414, qui ruina la ville, fit périr beaucoup de ses habitants, et il fallut un temps très-long pour rétablir un peu d'ordre et ramener la sécurité.

V.

Les Francs-Archers.

Charles VII qui, à l'aide de l'intrépide Jeanne d'Arc et des braves Dunois, Xaintrailles, La Hire, parvint à chasser les Anglais du territoire français, eût besoin d'une armée forte. Il fit tous ses efforts pour organiser une infanterie redoutable, pouvant lutter avantageusement contre « ceulx d'Albion. »

Il créa dans ce but le corps des Francs-Archers.

L'ordonnance du 28 avril 1448, est ainsi conçue :

• Ordonnons qu'en chacune paroisse de nostre royaume il y aura un archer qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant et convenable de salade, dague, espée, jacque ou lucque de brigandine, et seront appelez les francs-archers ; lesquels seront esleus et choisis par nos élus en chacune élection, les plus droits et aizez pour le fait et exercice de l'arc qui se pourront trouver en chacune paroisse, sans avoir égard ni faveur à la richesse et aux requestes que l'on pourrait sur ce faire ; et

seront tenus d'eux et entretenir en l'habillement susdit, et de tirer de l'arc et aller en leur habillement toutes les festes et jours non ouvrables, afin qu'ils soient plus habiles et usitez audit fait et exercice, pour nous servir toutes les fois qu'ils seront par nous mandez, ... et leur ferons payer 4 francs pour homme pour chaque mois, pour le temps qu'ils nous serviront.

• Ordonnons qu'ils et chacun d'eux soient francs et quittes, et iceux exempts de toutes tailles et autres charges quelconques, ... excepté du fait des aydes ordonnez pour la guerre et gabelle du sel.

• Ordonnons qu'ils feront le serment par devant lesdits esleus de bien et loyalement nous servir, ... envers et contre tous... et ne serviront aucun en fait de guerre... sans nostre ordonnance.

• Voulons que lesdits francs-archers soient par nosdits esleus enregistrez par noms et surnoms et les paroisses où ils seront demeurans, et que de ce sera fait registre en la Cour.

• Donné aux Montils-lez-Tours, l'an 1448 et de notre règne le vingt-sixième.

Cette infanterie des Francs-Archers était divisée en compagnies commandées par des capitaines.

Louis XI par un édit de 1469, ordonne la levée de 16.000 francs-archers.

Il met ceux venant des bailliages de Vermandois et de Senlis, du duché de Valois, des comtés de Soissons, etc., sous le commandement de messire Pierre Aubert, seigneur de la Grange, bailli de Melun, qu'il nomme l'un des quatre capitaines généraux des francs-archers.

On leur donna aussi le nom de Franc-Taupin, de *Talparii* (travaillant comme la taupe) basse latinité. Ce nom était une ironie, presque une injure appliquée aux fantassins, tous roturiers et vilains.

Isolés dans chaque paroisse, ces soldats étaient peu estimés, même en guerre. Ils n'avaient pas d'esprit de corps ni de connaissances militaires.

Les compagnies étaient fort irrégulières

Certains capitaines avaient jusqu'à 2000 hommes

sous leurs ordres, tandis que d'autres n'en comptaient que 1000 ou 500, et quelquefois même pas 100.

La discipline aussi laissait beaucoup à désirer. Ne craignant rien, ces militaires se croyaient tout permis ; le vol, le pillage, les rapines étaient pour eux des méfaits ordinaires.

Aussi est-ce à eux surtout que l'on pourrait leur appliquer le mot de Machiavel : — « La guerre ne corrompt que trop les mœurs, et selon le proverbe italien : La guerre forme les voleurs et la paix leur dresse des potences. »

Les francs-archers tombèrent bientôt sous les coups des plaisanteries du vieil esprit gaulois, et le poète Villon les caricatura dans une pièce de vers des plus comiques, intitulée *le Franc-Archer de Bagnolet*.

L'archer voit un épouvantail, *fait en façon de gen-darme* ; la peur le prend, il tremble de tous ses membres et demande grâce,

En l'honneur de la passion
De Dieu que j'aie confession !
Car je me sens jà fort malade....

Le franc-archer était devenu le type du soudard poltron.

Une autre pièce donne bien la physionomie du franc-archer ou franc-taupin :

Un franc-taupin un si bel homme était
Borgne et boiteux pour mieux prendre visée
Et si avait un fourreau sans épée,
Mais il avait les mules aux talons.
DEVIRON, *vignette sur vignon*.

Un franc-taupin un arc de frêne avait
Tout vermoulu, sa corde renouée ;
Sa flèche était de papier empennée
Ferrée au bout d'un ergot de chapon.
DEVIRON, *vignette sur vignon*,

Un franc-taupin de Hainaut revenait
Sa chausse était au talon déchirée ;
Et si disait qu'il venait de l'armée
Mais onc n'avait donné un horion.
DEVIRON, *vignette sur vignon*.(1)

Louis XI chercha à réformer les francs-archers. Il rendit plusieurs ordonnances pour rétablir la discipline, leur assurer une solde et des moyens de transporter les armes et les vivres. Tous ses efforts furent impuissants, et il se vit forcé de supprimer cette institution, ce qu'il fit en 1480. Il remplaça par une infanterie mercenaire étrangère composée surtout de Suisses et d'Allemands, ces derniers connus sous le nom de lansquenets ou bandes noires.

Il faut croire cependant que, malgré leur suppression par Louis XI, les francs-archers continuèrent encore quelques temps, surtout dans les campagnes, où leur entretien subsistait toujours aux frais des habitants.

Carlier (2) cite un jugement rendu aux assises de Pierrefonds, tenues au mois de juin 1500, par lequel le juge ordonne la restitution d'une arbalète, qui avait été confisquée au nommé Renaud, attendu que ce dernier était franc-archer de Laversine et de Cury.

On peut en conclure que, dans les paroisses, au commencement du XVI^e siècle, les francs-archers, supprimés comme corps d'infanterie, existaient encore séparément avec leurs privilèges.

(1) Chanson citée par Le Duchat, dans ses notes sur Rabelais.

(2) Carlier, *Duché de Valois*, II p. 521.

VI.

Les gens d'armes

OU COMPAGNIES D'ORDONNANCES.

En même temps qu'il créait les francs-archers Charles VII instituait un corps de cavalerie sous le titre de « gens d'armes » ou « compagnies d'ordonnances. »

Ce corps comprenait à l'origine, en 1439, 15 compagnies et la compagnie était de 100 lances garnies.

Une lance garnie se composait, outre le guerrier, de son varlet, un page, de 3 archers et d'un coutillier, armé d'un coutil ou petit couteau ; en tout 6 hommes

Ce corps subsista plus longtemps que les francs-archers : il existe pendant tout le XVI^e siècle.

Une ordonnance de François I^{er}, du 28 juin 1526, porte qu'une lance fournie devait comprendre 8 hommes, savoir : un homme d'arme, 2 archers et 5 chevaux-légers.

Les archers, les coutilliers et les pages combattaient derrière les rangs des gens d'armes ou sur les flancs.

Dans les batailles, les gens d'armes se servaient de la lance pour désarçonner et culbuter l'ennemi. Mais lorsqu'ils étaient sur plusieurs rangs, les 2^e et 3^e rangs ne pouvant plus se servir de la lance, la jetaient et se battaient à l'épée (1).

Parmi les hommes d'armes qui ont servi sous François I^{er} et ses successeurs, nous citerons, entre au-

(1) Daniel, *Milice française*, t. I, liv. 5.

tres, Jean de Mazencourt quel'on voit en 1549 et 1551, en Auvergne et en Picardie ; en 1559, il est archer des ordonnances du roi dans la compagnie du baron de Dampville, et paraît à Pignerolles ; en 1572, il sert dans la compagnie des 100 lances de Henri de Montmorency, au rôle de la montre qui en fut faite à Castres (Languedoc), le 25 mai de cette année ; en 1574, il était commissaire ordinaire des guerres et seigneur de Vivières ; plus tard il devint capitaine de marine (1).

A l'encontre des francs-archers, les gens d'armes étaient très-estimés et rendirent de grands services.

« Les hommes d'armes français, disait Machiavel, sont les meilleurs qui existent, parce qu'ils sont tous nobles et fils de seigneurs et qu'ils aspirent tous à devenir eux mêmes possesseurs de terres seigneuriales. » (1)

Tous les hommes d'armes qui composaient les compagnies d'ordonnances furent gentilshommes du temps de Louis XII et postérieurement jusqu'en 1563, mais il ne faut pas confondre ces gentilshommes avec ceux qui l'étaient d'extraction de race noble. La profession des armes anoblissait les premiers, fussent-ils d'une classe inférieure mais ils n'étaient point nobles d'origine. Cependant on ne peut douter que les compagnies d'ordonnance ne fussent composées de gentilshommes d'extractions et de ces gentilshommes anoblis, comme avant la révolution, on a vu des corps d'officiers, formés de nobles d'extraction, d'anoblis et de gens vivants noblement.

Les compagnies d'ordonnance formèrent longtemps la grosse cavalerie ; en France Louis XII introduisit une cavalerie légère composée de Grecs ou d'Albanais et qu'on nommait *stradiots*.

(1) Carlier. *Histoire du Valois*, t III, p. 402.

VII.

Les Bandes picardes.

Louis XI, pour remplacer les francs-archers, créa en 1480, une nouvelle milice composée de hallebardiers et de piquiers.

A l'origine, cette milice était partagée en bandes de 1000 hommes.

A côté des soldats recrutés en France, Louis XI eût plusieurs bandes entièrement composées de Suisses. Ces derniers, depuis les victoires de Granson et de Morat, étaient regardés comme supérieurs aux Français et leur étaient préférés.

Toutefois les bandes picardes acquirent une certaine renommée et rendirent d'importants services.

Elles subsistèrent longtemps ; sous Henri II, l'amiral de Coligny était le commandant des vieilles bandes picardes et la majeure partie périt à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557.

Le duc de Guise, rappelé d'Italie, rallia à Compiègne les débris de ces bandes et reçut du roi pleins pouvoirs pour réorganiser l'infanterie de Picardie et Champagne.

Sous ce nouveau chef, elles servirent avec éclat et se couvrirent de gloire, notamment à la prise de Calais (du 1^{er} au 8 janvier 1558).

Sous François I^{er} et Henri II, la bande était une compagnie d'environ 500 hommes commandée par un capitaine, ayant sous ses ordres un lieutenant, un ou plusieurs enseignes, des sergents et des corporaux ou caporaux.

En temps de guerre seulement on réunissait plusieurs bandes sous le nom de bataillon. Ainsi composé, le bataillon (qu'il ne faut pas confondre avec nos

bataillons actuels) était en nombre plus important qu'un régiment et équivalait à une brigade, aussi était-il commandé, pendant la campagne, par un officier nommé d'abord capitaine-général et plus tard colonel ; ce dernier avait comme adjoint un Mestre de Camp et comme officiers auxiliaires, le sergent de bataille et le grand prévost des bandes.

VIII.

Les légions de François I^{er}.

Frappé des inconvénients d'une armée si indisciplinée et si irrégulière, François I^{er} voulut y remédier et créer une infanterie vraiment nationale et selon l'expression de Du Bellay « une milice qui ne fut composée que de ses sujets et toujours prête à marcher » (1).

Après la paix de Cambrai, dès 1533, il étudiait les moyens de mettre son projet à exécution.

La renaissance des lettres avait remis les romains en faveur. François I^{er} voulut faire revivre les légions, ces valeureuses légions que César conduisit tant de fois à la victoire.

C'était tout un nouveau plan d'organisation militaire et dans l'idée de son auteur il devait en sortir une infanterie forte, permanente, disciplinée et toute française.

Il fit, dans ce but, un traité de la discipline militaire, dont on a dit beaucoup de bien, même après sa mort.

(1) *Mémoires de Martin du Bellay*, éd. de 1733, tome 2, p. 396.

Il créa sept légions de 6000 hommes chacune (1) : la Picardie et l'île de France devaient en former une.

Chaque légion commandée par un colonel (columel, couronel), était divisée en 6 compagnies de mille hommes, obéissant à un capitaine, celui-ci avait pour adjoints deux lieutenants et deux enseignes. Le lieutenant conduisait 500 hommes et avait sous ses ordres les centeniers, les caps d'escouades ou caporaux. Chaque compagnie avait 4 fourriers, 6 sergents, 40 caporaux, 4 tabourins, 2 fifres (2).

Les légionnaires jouissaient des mêmes privilèges que les francs-archers, c'est-à-dire de l'exemption des tailles, corvées, etc.

Les légionnaires qui devenaient invalides par leurs blessures étaient exempts de taille et de tous subsides pour le reste de leur vie et servaient dans les garnisons avec la solde de morte-payé lorsqu'ils étaient encore en état de le faire.

Quand un soldat se distinguait par une belle action, son capitaine ou colonel lui donnait un anneau d'or et s'il parvenait, de grade en grade, au titre de lieutenant il était par cette nomination anobli.

La légion de Picardie que François I^{er} passa en revue le 20 juin 1534 avait pour capitaines les sieurs de Seru, de Mailly, d'Auchy, de Cany, de Saisseval et de Reilly.

Les capitaines devaient toujours avoir le rôle de tous les soldats de leur compagnie, leur nom, surnom et demeure, afin de les avoir tout prêts au premier

(1) La légion romaine fut d'abord de 4000 hommes de pied et 300 chevaux ; on la nommait à cause de son chiffre *Quadrata* ; — plus tard elle fut élevée à 5000 hommes ; — *Marius*, le premier, la porta à 6000, ainsi que nous l'apprend *Salluste*. Et ce chiffre n'a guère changé depuis, si l'on en croit *Végèce* (historien du 4^e siècle). Il affirme que de son temps la légion comprenait 6000 hommes de pied et 732 chevaux.

(2) *Suzane, Histoire de l'Infanterie française*, 1, 78.

commandement, et au besoin pour les punir s'ils commettaient quelques désordres (1).

On accueillit ce projet d'abord avec enthousiasme et Montluc disait même : — « Ce fut une très-belle » invention si elle eût été bien suivie, car c'est le vrai » moyen d'avoir toujours une bonne armée sur pied, » comme faisaient les romains et de tenir son peuple » aguerrri. . . . »

Le brave chevalier Bayard fit tous ses efforts pour établir ces fameuses légions, mais malgré sa bonne volonté et son intelligence et après s'être donné beaucoup de peine, il renonça à surmonter les obstacles et, dès lors, cette nouvelle milice cessa de subsister.

Les légions provinciales eurent donc peu de succès. Un ambassadeur italien (2) en parle en ces termes : — « Ces légionnaires tant vantés n'ont pas réussi du tout. Ce ne sont que des paysans élevés dans la servitude, sans aucune expérience du maniement des armes et comme ils passaient tout à coup de l'extrême asservissement à la liberté et à la licence de la guerre, il advint, ce qui arrive toujours dans tout changement subit, qu'ils ne voulaient pas obéir à leurs maîtres. Aussi les gentilshommes de France se sont plusieurs fois plaints à S. M. de ce qu'en mettant les armes aux mains des paysans et en les affranchissant des anciennes charges, elle les avait rendus désobéissants et rétifs ; elle avait dépouillé la noblesse de ses privilèges, en sorte que les paysans, dans peu de temps deviendraient gentilshommes et les nobles deviendraient vilains. C'est à cause de ces discordes et de l'impossibilité où sont ces légionnaires de rien en-

(1) *Mémoires de du Bellay*, II, p. 398.

(2) Fr. Giustiniano, *Relations des Ambass. vénitiens*, t. I, p. 183 et suivantes.

treprendre, que leurs rangs s'éclaircissent tous les jours et que le roi, privé de ses propres armes, est forcé d'avoir recours à la valeur mercenaire. »

On en revint à l'ancien usage des bandes de 3 à 400 hommes, compagnies séparées commandées par un capitaine.

Il y avait encore, du temps de François I^{er}, des archers et des arbalétriers. A la bataille de Marignan, dans la garde du roi, se trouvait une compagnie de 200 arbalétriers à cheval qui se couvrit de gloire (1).

En 1523 on en trouvait encore, mais seulement parmi les gascons, qui n'avaient pas d'arquebuse, dit Montluc.

Même dans les légions, il y avait, selon le P. Daniel, des piquiers, des hallebardiers et des arquebusiers.

IX.

Les Aventuriers.

François I^{er}, à cause des longues guerres qu'il eut à soutenir, fut obligé de se servir de ces troupes que l'on appelait aventuriers.

Il en parle ainsi dans une de ses ordonnances :

« Et par lesdites longues guerres ont été levés des
» aventuriers, gens vagabonds, oiseux, perdus, mé-
» chants, flagilleux, abandonnés à tous vices, larrons,
» meurtriers, violateurs de femmes et de filles, blas-
» phémateurs et renieurs de Dieu. »

Ce portrait peu flatté peut être complété par Brantôme qui, à son tour, en parle ainsi :

« Ces aventuriers portaient des chemises longues et

(1) Daniel, *Histoire de la Milice française*, t. I, liv. VI.

» grandes, qui leur duroient vêtues plus de deux ou
» trois mois sans changer, montrant leurs poitrines
» velues, pelues, et toutes découvertes, et la plupart
» montraient la chair de leurs cuisses, voire les fesses;
» d'autres plus propres avaient du taffetas en si grande
» quantité qu'ils les doubloient et appeloient chaus-
» ses bouffantes, mais il fallait que la plupart mon-
» trassent une jambe nue ou deux et portoient leurs
» bas déchaussés pendants à la ceinture. »

Callot les a représentés merveilleusement dans ses admirables croquis.

Les aventuriers, vrais gibiers de potence, étaient recrutés un peu partout ; c'étaient des mendiants, des voleurs, des truands, des braconniers, — bons soldats peut-être, mais sans foi ni loi et fort peu honorables en somme.

Le voisinage de nos grandes forêts devait en fournir un certain nombre.

Nous retrouvons ces partisans dans les luttes intestines qui ensanglantèrent la France sous Charles IX et Henri III.

Soissons a conservé le souvenir d'une de ses bandes qui, sous la direction d'un capitaine Macloud, en 1520, se présenta sous les murs de la ville, demanda passage pour gagner la rive droite de la rivière.

Le chef avait promis de faire traverser seulement la ville à sa troupe et de ne commettre aucun désordre. La permission accordée par les magistrats municipaux cette horde aussitôt entrée, et malgré sa promesse, se livra au pillage des boutiques et des maisons bourgeoises.

Heureusement un corps de troupes qui était à sa poursuite ayant été signalé, le pillage cessa et la bande d'aventuriers prit la fuite.

Cela donne une idée de cette soldatesque et montre

que le portrait tracé par l'ordonnance qui précède était exact.

Pendant les guerres de religion, il n'y a plus d'organisation militaire.

Tout individu qui peut avoir avec lui 30 soldats se donne le titre de capitaine.

Le capitaine, avec 200 hommes, se dit Mestre de camp : il y a des colonels pour le roi, pour la ligue, pour les Huguenots.

Il est difficile de dire la part prise par nos compatriotes dans les combats de cette époque. Il est probable qu'il y en avait dans tous les camps, Soissons ayant été, tour à tour, au pouvoir des ligueurs et des Huguenots.

En cherchant un peu on en trouverait comme en d'autres temps, qui ont varié d'opinion et ont crié, selon le cas et successivement :

« Vive le roi ! Vive la ligue ! »



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

—
Lundi 2 Avril 1883.
—

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président



Le procès-verbal de la dernière séance est lue et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° Société royale de Géographie de la Belgique,
Bulletin, 6^e année, 1882, n^{os} 5 et 6.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. 14, 1880-1882.

3° *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2^e série, t. 13.

4° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1880, 10^e vol.

5° *Bulletin* archéologique et historique de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, t. 10, 1882, 1^{er} trim., t. 4.

6° *Romania*, t. 11, octobre 1882.

7° *Mémoires* de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1879-82.

8° *Journal des Savants*, janvier et février 1883.

9° *Mémoires* de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, t. 11, 3^e partie.

10° *Le vœu de Vivien*, fragments du *Cycle de Guillaume d'Orange*, traduits et précédés d'une introduction par Félix Brun (1882).

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. De la Prairie dépose sur le bureau une suite de curieux dessins coloriés qui lui ont été adressés de la Guadeloupe, par l'un de ses neveux. Ils représentent des objets antiques trouvés en cette île, tels que haches en pierre, pilons, casse-têtes, une amulette. Il offre d'en faire la comparaison avec les analogues qu'on trouve en Europe.

M. Joffroy donne quelques renseignements sur les Cloches de la commune de Vénizel que M. De la Prairie joindra aux précédentes.

M. Collet expose un grand vase ou urne funéraire contenant les ossements complets d'un tout petit enfant et dont l'orifice était bouché avec une tuile romaine. Ce vase a été trouvé dans la plaine Maupas, près du chemin aboutissant à la halte St-Christophe, avant le cimetière, dans une butte sablonneuse et à trois mètres de profondeur. Le terrain a dû faire par-

tie du cimetière gallo-romain qui existait en ce lieu et où l'on a déjà trouvé beaucoup de débris antiques. Il y avait quelques médailles romaines à proximité du vase.

MM. Laurent et Corneau donnent verbalement d'intéressants détails sur certaines séances de la dernière réunion à la Sorbonne auxquelles ils ont assisté. M. Laurent a remarqué qu'on s'y était peu occupé d'archéologie. Il s'étend surtout sur les communications du P. Lacroix relativement à la grande découverte de Sanxay près de Poitiers. Pendant deux heures, dit-il, ce savant a entretenu son nombreux et intelligent auditoire de ses travaux d'exploitation, sur cette station unique en France jusqu'à ce jour. M. Laurent se propose de donner à la prochaine séance de nouveaux détails à l'aide d'un ouvrage publié récemment sur les fouilles de Sanxay.

M. le Président en offrant à la Société le *Vœu de Vivien*, par M. Félix Brun, membre titulaire, entretient la Compagnie sur cet ouvrage intéressant, poème du XII^e siècle, traduit de la langue romane. Il exprime quelques regrets partagés par la Compagnie de ce que l'auteur n'ait pas cru devoir donner le texte même avec les explications nécessaires pour son intelligence.

M. l'abbé Pécheur continue la lecture des passages de ses *Annales du Diocèse* sur la restauration du culte à la cathédrale en 1795.

Le même membre donne lecture d'un travail de M l'abbé Poquet, membre correspondant, sur Passy-en-Valois :

PASSY-EN-VALOIS

SES SEIGNEURS. — SON CHATEAU. — SON EGLISE
SES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

§ I. Seigneurs de Passy.

Sur les hauts plateaux du Valois, entre la Ferté-Milon et Neuilly-Saint-Front, existe sur le versant septentrional de la colline, un petit village, désigné sous le nom de Passy anciennement Pacy (1), *Paciacum* ; dénomination qu'il emprunte sans doute au verbe *Pascere*, faire paître, probablement à cause des pâturages abondants qu'on y trouvait alors, soit dans les futaies forestières dont il était entouré, soit dans

(1) La commune de Pacy qui n'avait, au commencement du siècle dernier, 1726, que 80 habitants, n'a guère pris d'accroissement ; puisqu'elle ne compte, aujourd'hui, que 104 habitants. C'est donc un lieu de peu d'étendue, remarquable seulement par la qualité des personnes qui l'ont habité. Ce pays dépendait jadis du bailliage de Villers-Cotterêts, de l'élection de Crespy et de la paroisse de Marizy, au diocèse de Soissons, dont elle a toujours été l'annexe. Il y avait autrefois dans sa dépendance la Loge-Tristan et pour mouvançe le château et le lieu de Bourneville, avec quelques fiefs dont nous parlerons. Parmi les lieux-dits de ce village on distingue la Justice, les 15 arpents, le sauvageon, les lampes, l'églantier, la marre des Savaris, les fourneaux, la Loge-Tristan ou Loge-aux Bœufs, les fonds de la loge ou les préaux, la Haute Borne, le fond de Damart, le Munster, monastère ou établissement religieux dont on a perdu le souvenir. On y a trouvé des tombes en pierre ou sépulcre, le Bois-Rochet, le grand chemin de Paris à Reims, le chemin de Neuilly, le grand chemin de Châlons, etc....

les vastes marais qui s'enfoncent au nord et dont les deux Marizy ont stéréotypé le souvenir.

Quoiqu'il en soit de cette origine assez obscure, comme de la plupart de celles qui se rattachent à des époques lointaines, il n'en est pas moins vrai que Passy englobé au Moyen-Age dans le Comté et Duché de Valpis, faisait autrefois parti du *Pagus Urcensis*, de l'Orceois, une des plus anciennes divisions géographiques de notre vieux Soissonnais, et nous croyons que cette localité, tout en perdant par des défrichements successifs sa couronne boisée, dont il reste cependant quelques épaves aux alentours, n'en a pas moins conservé son appellation primitive lorsque ces riches terrains ont livrés à la culture.

1^{er} Seigneur, — GUILLAUME DE PACY.

Il est toutefois regrettable que le domaine de Pacy qui paraît un démembrement du château du Mail (1), arrivé au X^e siècle, ne nous apparaisse pas avec des titres authentiques. Le premier seigneur, dont le nom soit écrit au bas d'une charte de la fin du XI^e siècle, 1088, touchant St-Thibaud de Bazoches, est Guillaume de Pacy, de *Paccio*, sans que nous en sachions davantage sur ce personnage et sur son manoir (2). Pour avoir quelques renseignements positifs sur ce double sujet, il nous faut arriver à Philippe-Auguste qui nous fait connaître le possesseur de la maison de Pacy, *domus de Paciaco* qu'il qualifie de Chatellenie, nom qui dénote déjà une certaine importance.

(1) May en Multien, canton de Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne)

(2) *Histoire du Valois*, t. 2, p. 33 et suivantes.

2^e Seigneur. — PIERRE TRISTAN.

Mais pour passer de Guillaume de Pacy à Pierre Tristan, dont la généalogie est fort embrouillée et la famille peu connue, il n'en faut pas moins franchir plus d'un siècle sans rien rencontrer pour combler cette lacune. On pense toutefois que les Tristan, originaires du Soissonnais, habitaient les environs d'Ambleny et de Jaulzy, et que la maison dont sortait Pierre Tristan s'était divisée en deux branches, l'une des seigneurs de Pacy à la suite, sans doute, de quelque alliance avec les Guillaume, et l'autre des seigneurs d'Ambleny.

On sait peu de choses des Tristan de Pacy avant Pierre qui forme ici souche, bien qu'il y en eût d'autres dès la fin du XII^e siècle, puisqu'il y avait, dès 1185, un domaine et une église dépendante de Marizy. Quant à Pierre Tristan on voit qu'en 1210 il cède aux religieux de Marizy un sétier de terre situé près des murs de Pacy sur lequel se trouvait leur bergerie. Lui-même reçoit en échange une pareille quantité de terre. Il paraît cependant qu'outre son château de Pacy, ce seigneur possédait d'autres domaines dans le Valois, ayant pris à cens, en 1213, de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, des bois, des aulnaies au-dessus d'Adon, le moulin de Javages avec des bois sur le territoire de Chouy. Il avait aussi acquis de Guillaume de Silly toute la justice entre les rivières d'Ourcq et le rû de Savières, puis au sud de Pacy le bois de Cerfroid et des prés à Gandelu.

On dit que Philippe-Auguste qui lui devait de la reconnaissance, se montra toujours généreux envers le Sire de Pacy et que même il vint plusieurs fois dans son château. Mais ce fait n'est pas positivement établi

et un grand nombre de chartes de cette époque, quoique datées de Pacy, ne viennent pas confirmer cette opinion. Il paraît, en effet, résulter de leur lecture qu'il s'agit d'un autre Pacy dont le nombre est fort considérable. Cependant il faut convenir, que les visites du roi à Pacy n'auraient rien d'in vraisemblable, s'il est vrai que ce seigneur tenait en fief ce domaine de Philippe-Auguste qui lui était redevable de la vie et voici dans quelles circonstances :

En 1214, disent les chroniques du temps, le roi Philippe désirant se venger de l'affront qu'il avait reçu du Comte de Flandres, se rendit dans le nord, à Bouvines, où, avec une armée de 50.000 hommes, il défit, dit l'historien Henault, t. 1, p. 203, non sans un grand risque de sa vie, l'armée du roi Othon et de ses alliés, forte de plus de 150 000. Ce fut dans cette occasion mémorable que le chevalier Pierre Tristan acquit son illustration en faisant, au milieu de prodiges de valeur, un rempart de son corps pour sauver la vie du roi, au péril de la sienne. Car le roi étant tombé de cheval, à la tête du bataillon des Communes, se trouvait exposé à tous les traits. Ce fut à la suite de ce brillant fait d'armes qu'il confia à ce seigneur les fonctions de grand chambellan de France, ainsi que le prouve un titre d'acquisition pour le bois de Launoy (Gallia, t. 9, p. 487) (1). C'est de lui que la Loge-Tristan, ferme près de Chouy, a pris son nom.

L'historien du Valois, (t. 2, p. 29) nous apprend que cet illustre guerrier avait fondé une chapelle dans son château de Pacy, *Capella de Paciaco*, et qu'il en accorda la desserte aux chanoines réguliers de Marizy. Chatillon, p. 655 et Dormay, t. 2, p. 207, disent

(1) *R. Abbas Vallis Serenæ dimisit anno 1213 Petro Tristano cubiculario Philippi Augusti quicquid apud Aineclum possidebat.*

de leur côté que Tristan fit bâtir une église qui fut dédiée en 1222, et qu'il l'a soumise au chapitre de Marizy (1). Cette église ou chapelle est-elle donc une construction différente de celles qui existait déjà en 1185 ? C'est très-probable ; car l'église qu'on voit aujourd'hui près des remparts du château de Pacy ne paraît pas antérieure au XIII^e siècle, et plusieurs parties sont même plus modernes et ne remontent guère qu'au XVI^e siècle. L'édifice construit par Pierre Tristan subsiste donc encore de nos jours avec les modifications dont nous parlons. On y conservait, dit-on, une longue épée qui avait servi à un seigneur de Pacy aux croisades.

1223. — Louis VIII semble s'être souvenu à son tour des services rendus à son père par le chevalier Tristan, auquel il accorda, ainsi qu'à ses héritiers, de tenir à perpétuité, en foi et hommage de la couronne leur maison de Pacy et d'Adon, ainsi que les Essarts sur la censive de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève compris la haie de 70 arpents entre La Ferté et Pacy avec les 131 arpents du bois d'Adon, le vivier de Javages, les prés, le moulin, de plus sa maison et son bois de Grand-Champ.

1239. — Pierre Tristan vivait encore en 1239 où il était alors l'un des grands *Baillifs* du roi Saint-Louis et même, en 1249, puisque nous avons un acte de lui par lequel il donne un demi arpent de pré, vers le moulin d'Ile pour faire un chemin convenable de Ma-

Le prieur de Marizy était en effet curé en titre de Pacy. Mais la dime était partagée entre plusieurs particuliers puisque en 1232 nous voyons Raoul de Cramailles, chantre et chanoine de Soissons, donner à l'hôtel-Dieu de cette ville la quatrième partie de cette dime. On s'est aussi mépris quand on a pensé que Pierre Tristan ne possédait pas la terre entière de Pacy, parcequ'Isabeau de Braine, comtesse de Roucy, avait son douaire assigné sur les terres de Mareuil et de Pacy. Nous croyons qu'il s'agit ici des domaines de Mareuil-en-Dôle et de Passy-Grigny qui sont dans les enclaves des comtés de Braine et de Fère et non de Pacy en Valois.

rizy au bois de Troësnes et qu'en 1246, deux ans auparavant, il avait fondé à Saint-Waast de Soissons une chapelle dédiée à saint André, pour le repos de son âme, de celle de sa femme, de ses père et mère et aussi pour celle du roi Philippe de bonne mémoire. (*Annales du Diocèse de Soissons*, t. 2, p. 639).

3^e Seigneur. — PIERRE II DU CHATEL.

Pierre Tristan avait, entre autres enfants, une fille nommée Alix, qui épousa Pierre du Chatel, second fils de Raoul de Château-Porcien et d'Agnès de Bazoches.

Alix lui ayant apporté en dot la seigneurie de Pacy, forma la tige des Pacy-Châtillon. Dans la suite ses successeurs peu jaloux, ce semble, de ce nom de Chatel ou Châtillon, se contentèrent de porter seulement celui de Pacy. Nous voyons, en effet, après la mort de leur père, en 1257, ses trois enfants, Pierre, Jean et Jeanne de Chatel se qualifier du simple nom de Pacy.

Mais l'aîné de ces enfants, Pierre II, par son mariage avec Alix de Nanteuil, héritière de cette opulente maison qui tirait son extraction des anciens comtes du Vexin, d'Amiens et de Crespy, ajoute à son nom celui de cette riche terre ; en sorte qu'il s'appela Pacy-Nanteuil, quelquefois Nanteuil tout court ; car c'est à Nanteuil-le-Haudouin qu'il établit sa principale résidence. Il ne paraît pas cependant, avoir oublié le berceau de son origine, puisqu'il fonda, en 1268, l'année même de son mariage, avec le concours de sa femme, dans une dépendance du domaine de Pacy, le prieuré d'Adon ou de Nodon, dans la paroisse de Louâtre, le soumettant à Saint Faron de Meaux, avec lequel il

termine quelques différents qui existaient entre lui et l'abbé de ce monastère (1).

Quelques années auparavant, 1262, Pierre de Nanteuil, chevalier, sire de Pacy, avait ratifié, comme suzerain, une vente faite *en la vile et terrouer de Vioulaines* à Saint-Jean-des-Vignes par Roger de Palarme. En 1276 il approuva également une autre vente à la même communauté par M^{me} Marie, fame Jadis de Monseigneur Simon de Saint-Remi, de toute la terre qu'elle tenait de lui en fief et en homage à Loistres, à Messemy, à Vaubuin, et ailleurs, *là où est appartenances de cette terre.*

En 1272, Pierre et Jean de Pacy, son frère, qui était devenu Bailly de Senlis, accompagnèrent Philippe-le-Hardi dans son expédition contre Roger Bernard, comte de Foix. Mais il mourut peu de temps après son retour, laissant six enfants, quatre fils et deux filles. Sa femme Alix de Nanteuil prenait, en 1282, le titre de veuve, titre qu'elle renouvelait dans le testament qu'elle faisait en 1302. Elle choisissait pour ses exécuteurs testamentaires trois de ses fils et son amé cousin le chevalier Guy, seigneur de Toiry.

4^e Seigneur. — PHILIPPE I^{er}.

L'aîné des enfants de Pierre II de Pacy-Nanteuil, Philippe, fut marié à Isabelle de Geroldseck. Mais il n'eut la jouissance de la seigneurie de Nanteuil qu'à la mort de sa mère, arrivée en 1303. Il put alors partager avec ses frères, assemblés à Nanteuil, la succession d'Alix ; et de *son droit*, pour raison d'aînesse,

1 Ce prieuré de Nadon, de l'ordre de saint Benoît, à la collation de l'abbé de saint Faron de Meaux, possédait une chapelle située dans la vallée de Nadon. Elle existait encore au siècle dernier ; mais elle fut interdite sous l'épiscopat de Mgr de Fitz-James.

il emporta pour sa partie et pour sa moitié la maison de Nanteuil, avec ses appartenances. Il est donc probable que Philippe était déjà en possession de la terre de Pacy, puisqu'il n'en est pas question, et qu'en 1297, il fournit une déclaration à Charles, comte de Valois, portant qu'il n'avait rien que l'usage dans le bois de Bournil (Borny), tenu ligement de lui, à cause de sa comté de Valois. Voici des actes qui viennent corroborer ce fait.

« Il existe aux Archives Nationales deux sceaux de Philippe de Pacy. L'un appendu à une charte de 1297, est rond. Il représente une rose octogone à feuillage avec un écu à trois pals de vair, sous un chef chargé de trois coquilles. On lit autour en majuscules gothiques : + *S. Domini Ppe de Pacies escuiers*, avec le contre sceau qui porte aussi : *S. Phelippe de Paci, escuiers*. L'autre sceau de 1313 est aussi rond et représente une figure équestre avec ses armes compris l'épaulière et chaîne de l'épée, le casque et le chanfrein cimés en éventail. La légende aussi en majuscule porte : + *S. Philippi Dni : de Paciaco : et : de : Nantolio : Militis*. Le contre-sceau est aussi à trois pals de vair sous un chef chargé de 3 coquilles avec la légende : + *S. Phelippe : sire : de : Paci : chevalier*. » (1)

Ce sont bien là les armes des seigneurs de Pacy sortis de ceux de Châteaux-Porcien portant comme eux les écus de Châtillon, de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargées de trois coquilles brisées de gueules. Ce dernier sceau qui porte la date de 1313 nous montre donc le chevalier Philippe en possession pleine et entière des deux terres importantes de Pacy et de Nanteuil et même de Lévigney, qui lui était

¹ Bulletin de la Société Historique de Château-Thierry, Année 1874, p. 125.

échu par héritage et dont il affranchit les habitans en leur donnant le pouvoir de disposer de leurs biens et de prendre pri-vilège de tonsure, les exemptant de droit de formariage et autres servitudes.

5° *Seigneur.* — PHILIPPE II.

1321. — Philippe venait d'être mis au nombre des barons qui devait marcher contre les Flamands, lorsqu'il mourut. Son fils, Philippe II, allié à une dame nommée Nicole N., lui succéda dans toutes ses possessions, sa sœur, Marguerite de Pacy, s'étaient faite religieuse dans le monastère de Chelles dont elle devint abbesse. Philippe II était sans doute un homme de mérite, puisqu'il fut nommé, en 1334, au nombre des conseillers de la grande chambre. Nous avons de lui en fait d'actes une transaction de 1350 avec les religieux de Marizy qui abandonnent les dimes, cens, champarts et redevances qu'ils avaient le droit de prendre sur toutes les terres, près, vignes, jardins que les sieurs et dames de Pacy avaient en leur châtel en échange de 116 arpents de terres arables vers Moloÿ. Deux ans après ce même Philippe fait son testament au château de Pacy, le vendredi, fête de Saint-Pierre, en février 1352, eslisant sa sépulture en l'église Notre Dame de Nanteuil, dans laquelle il fonde trois anniversaires pour sa mère, pour lui et pour sa femme, lorsqu'elle sera trépassée. Les exécuteurs testamentaires sont, la dame de Pacy, son épouse, avec ses bons amis et cousins, Raoul de Louppeigne, Pierre de Pacy, seigneur du Plessier-Pomponue, Jean de Ver, seigneur de Chavercey et Thibaut de Pacy, seigneur de Dampmart, escuyer (1).

† Histoire du Valois, t. 2, p. 203.

6° Seigneur. — JEAN DE PACY.

Philippe de Pacy, mort en 1356 (*Valois royal*), laissa cinq enfants, Jean, Guillaume, Marguerite, Adéline et N. de Pacy, femme de Gaucher de Châtillon, seigneur de Dours et de S. Hillier. L'héritage de Pacy et de Nanteuil échut à Jean, qui passe pour avoir été processif par les nombreux débats qu'il eut à soutenir en 1356. Il fut marié à Ade de Pisseleu, ce qui paraît avoir échappé à Châtillon, v. p. 663, dont il eut deux enfants, Renaud et Pierre de Pacy, dit *le Bègue*.

7° Seigneur. — RENAUD.

1388. — Ce fut Renaud, l'ainé de ses fils, qui lui succéda dans ses seigneuries de Pacy et de Nanteuil. Marié à l'âge de 18 ans à Jeanne de Paillart, fille de Philibert, seigneur de Paillart et de Jeanne de Dormans, qui lui apporta en dot mille francs d'or et deux cents livres de rente à héritage perpétuel avec la *terre fort noble* d'Épineul-sur-Seine. Il ne vécut avec cette dame que neuf à dix ans.

8° Seigneur. — LOUIS DE PACY.

De son union avec Jeanne de Paillart, Renaud n'avait eu qu'un fils, Louis de Pacy, qui partagea, en 1402, avec son oncle, Pierre de Pacy, la seigneurie de Nanteuil. Mais en 1408 il lui remit la charge de capitaine du château de Villers-Cotterêts, à la condition de lui céder ses droits sur cette même terre. Nommé chambellan du roi Charles VI à sa majorité Louis en remplissait les fonctions en 1415. Mais au milieu des dissensions intestines qui désolaient alors la France et dont le Valois fut une des plus malheureuses victimes,

Louis de Pacy s'étant prononcé pour les Armagnacs en 1417, il fut surpris dans son château de Nanteuil par les Bourguignons et ne conserva sa vie qu'en suivant les vainqueurs et en se déclarant pour eux. — 1420. — Il était encore engagé dans ce parti lorsqu'il fut fait prisonnier par les gens du Dauphin Charles en combattant contre un détachement d'Armagnacs et conduit à Orléans où il resta cinq ans. — 1425. — Obligé alors d'emprunter sur sa terre de Nanteuil pour payer sa rançon il ne s'en acquitta qu'en remboursant, en 1428, 100 salus d'or.

1431. — La captivité n'avait pas converti Louis de Pacy qui, en sortant de prison, n'en redevint pas moins Bourguignon et partisan des Anglais. Ce seigneur fut un de ceux qui accompagnèrent le jeune Henri, roi d'Angleterre, lorsqu'il entra dans Paris pour s'y faire couronner roi de France, (*Monstrelet*, t. 2, p. 77.) Il ne reconnut Charles VII qu'après l'expulsion des Anglais de Paris.

1449. — Nous avons un aven et un dénombrement de la seigneurie de Pacy à cette époque qui nous montre que cette seigneurie était considérable puisqu'elle consistait : 1° En un chateau avec parc, c'est-à-dire des bois, prés, terres, eaux, viviers, jardins. Et celui parc entouré de murs et la justice aussi dans son château et parc seulement.

2° En un fief à La Ferté, comprenant une maison, une partie de la chaussée connu sous le nom de fief de Pacy.

3° L'usage du bois de Borny pour ardoyer et édifier en sa maison de Pacy avec la garenne de toutes bêtes à pieds ronds.

4° Les fiefs de Louverny, de Bourneville avec les anciens fiefs au nombre de 20. Celui de S. Gobert et de Jean Boquart à Marcilly et celui de Thory, le fief

Robert de Châtillon, compris deux arrières fiefs à Douy, le fief Philippe de Vaux à Moloy (1).

9^e Seigneur. — GUY DE BROYES.

1450. — Louis de Pacy étant mort sans avoir été marié, sa succession, c'est-à-dire les seigneuries de Pacy et de Nanteuil, firent retour à la branche cadette de Pacy, par N. de Pacy, fille unique de Pierre de Pacy, son père, capitaine et concierge du château de Villers-Cotterêts en 1408, bailli du Valois en 1410, et de Jeanne de Saux, sa femme. Par son mariage avec Guy de Broyes, l'unique héritière de Pacy, fit entrer ces deux domaines dans la maison de Broyes, originaire de Picardie et d'une noblesse ancienne, portant pour armes * d'or à la bande de gueules, accompagnés de six merlottes de même, trois en chef et trois en pointe. »

10^e Seigneur. — NICOLAS DE BROYES.

De ce mariage il sortit Nicolas de Broyes qui succéda aux seigneuries de Pacy et de Nanteuil provenant du chef de sa mère décédée avant 1456, année dans laquelle Guy de Broyes avait convolé en secondes noces en épousant Marie de Boulainvilliers, dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, dont il eut sept enfants : trois fils et quatre filles qu'il laissa en bas âge, étant mort en 1469.

(1) Dans l'acte de réforme de 1672 les seigneurs de Pacy sont reconnus avoir droit d'usage à 50 cordes de bois d'échauffage et Bourneville à 25 cordes, Bourneville était alors l'annexe de Pacy.

11^e & 12^e Seigneurs.

CHARLES & HUGUES DE BROYES.

1486. — Charles de Broyes, l'aîné des fils de Nicolas, avait pris le surnom de Pacy dont il était seigneur aussi bien que ce Nanteuil. Il avait fait hommage au roi Louis XII, comme duc de Valois, lorsqu'il mourut peu après sans enfants. Par son décès les terres de Pacy et de Nanteuil vinrent successivement au pouvoir de Hugues et de Jean de Broyes, troisième fils de Nicolas (1498). Hugues de Broyes avait en effet succédé à son frère ainsi que le prouve un acte de foi et hommage des terres de Pacy et de Nanteuil, fait au roi Louis XII, duc de Valois. Il avait épousé, en 1501, Antoinette Havart, dame de la Rosière. Mais il décéda également sans lignée, l'an 1525. Il fut inhumé dans l'église de Nanteuil, dit Châtillon, 666, où l'on voyait sa tombe avec les armes de Broyes, écartelées de celles de Pacy, sur le tout de Nanteuil.

13^e Seigneur. — JEAN DE BROYES.

Ce fut donc le troisième fils de Nicolas de Broyes, Jean, d'abord seigneur du Ménil-Saint-Firmin sur Rocquencourt, qui le fut aussi de Pacy. Il fut marié à Jeanne de Villiers et trespassa, dit-on, la même année que son frère 1525. Quant à Jeanne de Villiers elle lui survécut assez longtemps ; car après avoir fait son testament, l'an 1542, par lequel elle élit sa sépulture en l'église de Pacy devant le grand autel, elle mourut l'année suivante (1543). Elle fut enterrée, comme elle l'avait demandé, dans le chœur de l'église tant parce qu'elle était dame du lieu que parce qu'elle avait fait rebâtir l'église à ses frais.

Ce fut à cette époque, ajoute le *Bulletin de Château-Thierry*, p. 127, que le château de Pacy qui avait

beaucoup souffert des guerres, fut transformé en ferme. Pour cela Jeanne fit construire des bâtiments d'habitation plus commodes que les anciens. Il en reste encore quelques parties qui offrent un spécimen assez curieux de l'architecture du XVI^e siècle. Le bois de châtaigner est employé à profusion dans les charpentes. Ce bois était alors d'un usage commun et le châtaigner aujourd'hui relégué sur le vaste plateau de roches anciennes du centre de la France et les pentes de ses collines fournit une des essences dominantes des forêts du Valois, il a disparu peu à peu. (1)

« Jeanne de Villiers fit aussi élever à ses frais, dans le parc de son château, une église en remplacement de l'ancienne chapelle destinée à devenir une annexe de celle de Marizy. Elle était située près des fossés du château, sur le côté droit de l'avenue conduisant de l'entrée du parc au pont. On la retrouve dans l'église actuelle (2).

(1) C'est une croyance assez répandue. en effet, dans le Valois et dans les environs de Château-Thierry que toutes les anciennes charpentes, surtout les plus importantes étaient faites en bois de châtaigner. D'après les notes, il y aurait eu autrefois dans ces contrées des forêts entières qui ont disparu successivement. Il y a 40 ans on voulait même que les magnifiques charpentes de nos grandes Cathédrales fussent toutes en essences de châtaigner. Voilà pourquoi, ajoutait-on, on ne voyait jamais de toiles d'araignées dans ces belles galeries boisées.

Comme cette idée tendait à se propager chez nous et avait la prétention de s'affirmer comme un axiôme, le gouvernement prit le parti, sur la demande des savants, de contrôler cette assertion. A l'aide de ses architectes il fit extraire de nos grands édifices des échantillons empruntés à nos principales charpentes et les fit analyser par des hommes compétents. Or, la science et l'expertise reconnurent bientôt que ces prétendus bois de châtaigniers n'étaient que diverses essences de chênes provenant de nos forêts. On peut lire à ce sujet une note assez curieuse que nous avons insérée dès 1839 dans notre *Histoire de Château-Thierry*, t. 2, p. 26, relative au même sujet.

(2) Il ne faut pas non plus prendre au pied de la lettre ce que dit ici l'auteur précité des travaux exécutés par Jeanne de Villiers, relativement à l'église. Il ne peut s'agir ici d'une construction nouvelle et surtout intégrale. Car l'église ou plutôt la chapelle de Pacy malgré sa simplicité et sa modestie n'est pas en totalité un édifice du XVI^e siècle et ne peut être, en conséquence, l'œuvre unique de Jeanne de Villiers. Son origine primitive remonte donc plus haut. Nous admettons volontiers que cette

14^e Seigneur. — HENRI DE LENONCOURT.

1529. — Par suite de la mort de Jean de Broyes arrivée en 1525, et d'un douaire établi en faveur de Jeanne de Villiers qui habitait alors le château de Pacy, les seigneuries de Pacy, de Dampmart, de Nanteuil et de Voivre échurent à Marguerite de Broyes, leur fille unique, qui épousa en premières noces Henri de Lenoncourt, issu d'une ancienne maison de Lorraine. Henri fut un seigneur puissant, en faveur et très-riche en patrimoine. Protégé par Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, Henri de Lenoncourt qui était un homme d'avenir, devint un personnage important sous François I^{er}. Il fut gouverneur du Valois, bailli de Vitry, capitaine de cinquante hommes d'armes et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Aussi érigea-t-on pour lui la terre de Nanteuil en comté. Mais, après sa mort, Marguerite de Broyes s'étant remariée avec Georges d'Urre, seigneur de Venterol, elle lui donna la troisième partie du comté de Nanteuil (1555) ou d'autres terres en échange. Ce qui lui permit de vendre l'année suivante le comté de Nanteuil au duc de Guise pour la somme de 260,000 livres tournois avec réserve de l'usufruit sa vie durant.

église ayant beaucoup souffert par suite des guerres du XIV^e et XV^e siècles avait besoin de réparations considérables que la dame de Pacy, qui était décidée à habiter son château dans lequel elle avait fait préparer de nouveaux appartements pour elle, aura dû faire exécuter des travaux de restaurations à l'église, travaux qu'on peut encore distinguer dans la chapelle actuelle. Mais il y a loin de là à une construction complète et à une translation nouvelle de ce vieil édifice.

15^e Seigneur. — *ROBERT DE LENONCOURT.*

Si le comté de Nanteuil disparaît de la maison de Lenoncourt la seigneurie de Pacy reste aux enfants de Marguerite de Broyes et d'Henri de Lenoncourt, son premier mari, et ce fut à Robert, l'aîné de la famille, qu'échut cet héritage amoindri. Ce seigneur qui portait d'argent à la croix égrélée de gueules fut cependant comme son père gentilhomme de la chambre du roi et bailli de Valois. Il avait épousé en 1544 Jossine de Pisseleu, sœur de la comtesse d'Etampes. D'eux naquirent deux filles, Madeleine et Guillemette de Lenoncourt qui possédèrent quelques temps par indivis la terre de Pacy, après la mort de leur père arrivée en 1569, comme le dit son épitaphe. Robert de Lenoncourt fut en effet enterré dans l'église de Pacy où l'on voit encore sa pierre tombale, près de celle de Jeanne de Villiers sa mère.

16^e et 17^e Seigneurs de Pacy.

LE CLERC de FLEURIGNY et CHARLES de VERGEUR

1572. — Par suite d'un arrangement et d'un partage amiable la seigneurie de Pacy revint à la seconde fille de Robert, à Guillemette de Lenoncourt, mariée en 1577 à Louis Le Clerc de Fleurigny. De ce mariage naquirent trois enfants : un fils et deux filles. Ce fut l'aînée des filles, Jeanne de Fleurigny (1) qui eut Pacy en faveur de son mariage avec Charles (2), ba-

(1) Voir la note concernant Jeanne de Fleurigny, paragraphe IV.

(2) Charles de Vergeur, son mari, fut inhumé dans la chapelle de Ste Catherine à Saint-Souplet en Champagne avec cette inscription :

« Cy gist le cœur de honoré seigneur, Messire Charles, baron de Vergeur, comte de Saint-Souplet, seigneur de Challerange, de Passy, Chaolon et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roy, bailly et grand sénéchal de Vermandois qui décéda le 30 may (1664).

ron de Vergeur, Challerange, comtede Saint Souplet, vicomte de Cramailles, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de la Chambre, Bailli de Vermandois, mais Jeanne n'entra en possession de Pacy qu'après la mort de sa mère Guillemette de Pacy en 1600. Jeanne n'avait qu'une fille Charlotte de Vergeur.

18^e et 19^e Seigneurs.

NICOLAS de NETTANCOURT et GOUJON de THUIZY

1623. — Charlotte de Vergeur, leur fille unique, épousa, en 1629, Nicolas de Nettancourt d'Haussonville, comte de Vaubecourt, lequel n'eût aussi qu'une fille, Anne-Françoise de Nettancourt, dame de Pacy, laquelle prit alliance en 1672, avec Jérôme-Ignace de Goujon de Thuizy, sénéchal héréditaire de Reims (1) et Maître des requêtes de l'hôtel du roy. Des lettres patentes de Louis XIV, en date du mois de décembre 1680, portent création en marquisat de la terre de Thuizy en faveur de Jérôme-Ignace de Goujon de Thuizy, chevalier de Malte.

20^e Seigneur. — JÉRÔME-JOSEPH DE THUIZY.

Ce seigneur laissa plusieurs enfants, entre autres Jérôme-Joseph de Thuizy, Maître des Requêtes honoraires, qui hérita de la terre de Pacy vers 1700. Aussi fit-il dresser en 1726 un procès-verbal d'arpentage par le sieur Richard, arpenteur à La Ferté-Milon, d'accord avec les religieux de Sainte-Geneviève, décimateurs de Pacy, pour constater la situation et l'étendue

(1) Cette charge qui appartenait déjà à Erard de Thuizy, en 1171, ne devint héréditaire dans la famille qu'en 1519

du domaine seigneurial, lequel était quitte de toute dime, depuis l'abandon que Philippe de Pacy et dame Nicole, sa femme, dame des dits lieux, avaient fait le 20 mars 1350 à l'abbaye de Sainte-Geneviève de 116 arpents de terres labourables. On voit encore par un acte de 1728 qu'il avait acquis par suite d'une transaction avec le chapitre de Sainte-Geneviève 25 arpents de paturages qui étaient à gauche de l'avenue du château.

21^e Seigneur. — LOUIS-FRANÇOIS DE THUIZY.

A sa mort, arrivée en 1740, la terre de Pacy passa entre les mains de Louis-François de Thuisy, son fils, conseiller au Parlement. Une note faite en 1816 nous apprend que ce seigneur avait fait exécuter avec le plus grand soin un terrier de la terre et baronnie de Pacy, ainsi qu'un procès-verbal d'arpentage, accompagné d'une très-belle carte qui donnait une très-juste idée du domaine seigneurial de Pacy (1).

(1) Cette note fait supposer que l'on retrouvait encore ces pièces dans les cabinets des Arpenteurs Richard et Aubry, en exercice, au dernier siècle, à la Ferté-Milon et notamment les minutes du terrier exécutées avec une parfaite régularité ainsi que la carte représentant la composition et l'étendue du domaine seigneurial de Pacy avant la Révolution. Cette carte pouvait avoir 9 pieds, 9 pouces sur 4 pieds 9 pouces. (Celle de M. Gilles, ayeul de M. Bataille, aujourd'hui fermier de Pacy a 6 pieds 2 pouces sur 3 pieds 10 pouces) d'après la note.

Ce domaine consistait en 317 arpents d'excellentes terres franches de dîmes, presque en un seul morceau, 27 arpents de bons bois et 14 arpents 10 quarts 1/2 de prés situés sur la rivière d'Ourcq, 50 cordes de bois à prendre dans la forêt de Villers-Cotterêts comprise dans la vérification des droits es-usage, de la forêt de Retz en 1672 et 1691) et par lettres patentes du mois de décembre 1678. Le seigneur de Pacy avait de plus droit de païsson dans le buisson de Boray.

Plusieurs terres assez considérables relevaient du domaine de Pacy, savoir la terre de Bourneville, celle de Douy-la-Ramée, le fief de la Marre et de Brumières ou de la Nausée à Louvry, le fief de la Loge et une partie de La Ferté-Milon.

D'après cette carte le domaine fut partagé en 1810 en trois parts. La première désignée par la lettre A et la couleur bleue appartenait à M. Georges de Thuisy ; la seconde désignée en rouge et la lettre B à M. Eugène de Thuisy et la troisième en brun avec la lettre C à Mlle Melanie de Thuisy.

22^e Seigneur. .

JEAN-BAPTISTE-CHARLES GOUJON DE THUIZY.

1777.— Jean-Baptiste-Charles de Goujon de Thuizy, alors âgé de 26 ans, étant né en 1751, au château de Saint-Souplet en Champagne, berceau de sa famille, deuxième fils de Louis-François de Thuizy, fut pourvu de la terre de Pacy par substitution à son frère, le commandeur de Thuizy (1). Jean-Baptiste de Goujon de Thuizy, comte de Saint-Souplet, baron de Pacy, sénéchal héréditaire de Reims, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, maréchal de camp des armées du roi, fut un des personnages considérables de l'époque. Marié en 1780 à Philiberte de Bérulle, une admirable femme, arrière-petite-nièce du fameux cardinal de ce nom. Il fut l'un des députés de la noblesse de Champagne à l'Assemblée tenue à Châlons en 1787.

Les évènements de 1792 ayant forcé le marquis de Thuizy à se mettre en sûreté avec sa famille il dut quitter la France et passer en Angleterre où il resta longtemps. Il est certain, du moins, que durant son absence on le traita en véritable émigré. Le château de Pacy avec le parc et les dépendances fut vendu comme bien national, sauf l'église qui resta à la commune. Les acquéreurs détruisirent une partie des bâtiments, transformèrent ce qui restait du château en ferme et firent abattre les murs du parc. Plus tard, M. de Thuizy ra-

(1) Le Commandeur, Louis Jérôme de Thuizy, né en 1709 au château de Saint-Souplet, avait fait ses vœux en 1733 et passa successivement aux commanderies de la Ville Dieu et de Villiers-aux-Lieges. Il avait été ancien procureur de la Langue française, à Malte. Il quitta la France en 1792. Il était encore à Malte le 19 juin 1798, lorsque la trahison livra cette île à Bonaparte. Il se montra toujours digne de son titre de chevalier. Il passa en Angleterre où il fut chargé des affaires de son ordre. Il y mourut à Bristington le 20 août 1821, à l'âge de 75 ans.

cheta ce qui restait de son ancien domaine. Son petit-fils en est encore aujourd'hui propriétaire (1).

(1) Jean-Baptiste-Charles de Thuisy avait un autre frère, Charles-François de Thuisy, baron de Vergeur, chevalier des ordres de St-Louis et de St-Jean de Jérusalem, né le 14 novembre 1753 et décédé à Paris le 25 mars 1810, à l'âge de 83 ans et inhumé dans le caveau de la chapelle de Vergeur. Ce fut lui qui, après la Révolution racheta en 1818 la terre de Châlons-Vergeur dont il fit reconstruire presque entier le château. Il fit aussi des plantations considérables en bois de sapins. Jaloux de conserver les souvenirs de sa famille, il fit graver sur des plaques de marbre et de cuivre dont il avait garni les murs de la chapelle du château de nombreuses inscriptions qui rappellent les principales actions et les hauts faits de ses ancêtres. Ces plaques intéressantes et généalogiques sont aujourd'hui déposées dans la sacristie de Pacy. Le baron de Vergeur était d'une bienfaisance rare envers tous les malheureux et sa mémoire est restée en vénération.

Quant à leur frère Jean-Baptiste-Charles de Thuisy, il avait été également dépouillé de toutes ses propriétés et ce n'est qu'en 1816 qu'il avait racheté du duc de Coigny, je crois, la terre de Pacy qui fut divisée en trois parts comme nous l'avons dit Jean-Baptiste devenu marquis de Thuisy est mort à Saint-Germain-en-Laye, le 5 mai 1831 à l'âge de 83 ans, laissant plusieurs enfants. Ses deux frères, Louis Jérôme, et Charles-François de Thuisy avaient gardé leurs vœux de religieux. Mais leur sœur Mélanie, née à Saint-Souplet en 1735 et décédée à Saint-Germain-en-Laye à l'âge de 78 ans, avait été mariée au comte Ricouart d'Hérouville.

Les enfants du marquis de Thuisy étaient : 1° Charles-François-Ermauuel-Louis de Goujon de Thuisy, né en 1784, ancien sénchal héréditaire de Rennes, marié en 1821 à Alexandrine-Victorine de Galard de Bearn-Bra-sac, morte en 1836 à l'âge de 35 ans victime d'un affreux accident. Cette charmante femme fut, dit-on, écrasée par un gros qui se détacha de la masse pendant une promenade qu'elle faisait dans la forêt de Fontainebleau. Sa jeune fille Marie-Charlotte, mourut aussi quatre ans plus tard à l'âge de 18 ans. Elle est inhumée dans le cimetière de Mont-Parnasse avec cette devise :

La terre fut son exil
Le ciel est sa patrie.

2° Auguste-Charlemagne-Machabée, comte de Thuisy, né le 22 février 1788, marié le 23 juillet . . . à Eulalie-Charlotte-Julie de Béthune décédé à Compiègne le 29 décembre 1846 ; fils Eugène-Marie-Joseph né en 1836, marié à N. de Tocqueville.

3. Georges Jean-Baptiste-Louis, né en 1793.

4. Jean-Baptiste-Louis-Joseph Amable, comte de Thuisy, marié à Constance M. Ferrand, fille du comte Ferrand, ancien pair de France et ministre d'Etat. Enfants : 1. Aimée-Françoise-Marie-Denise, née en 1825. — 2. Claudine-Marie-Charlotte-Exardine, née en 1828.

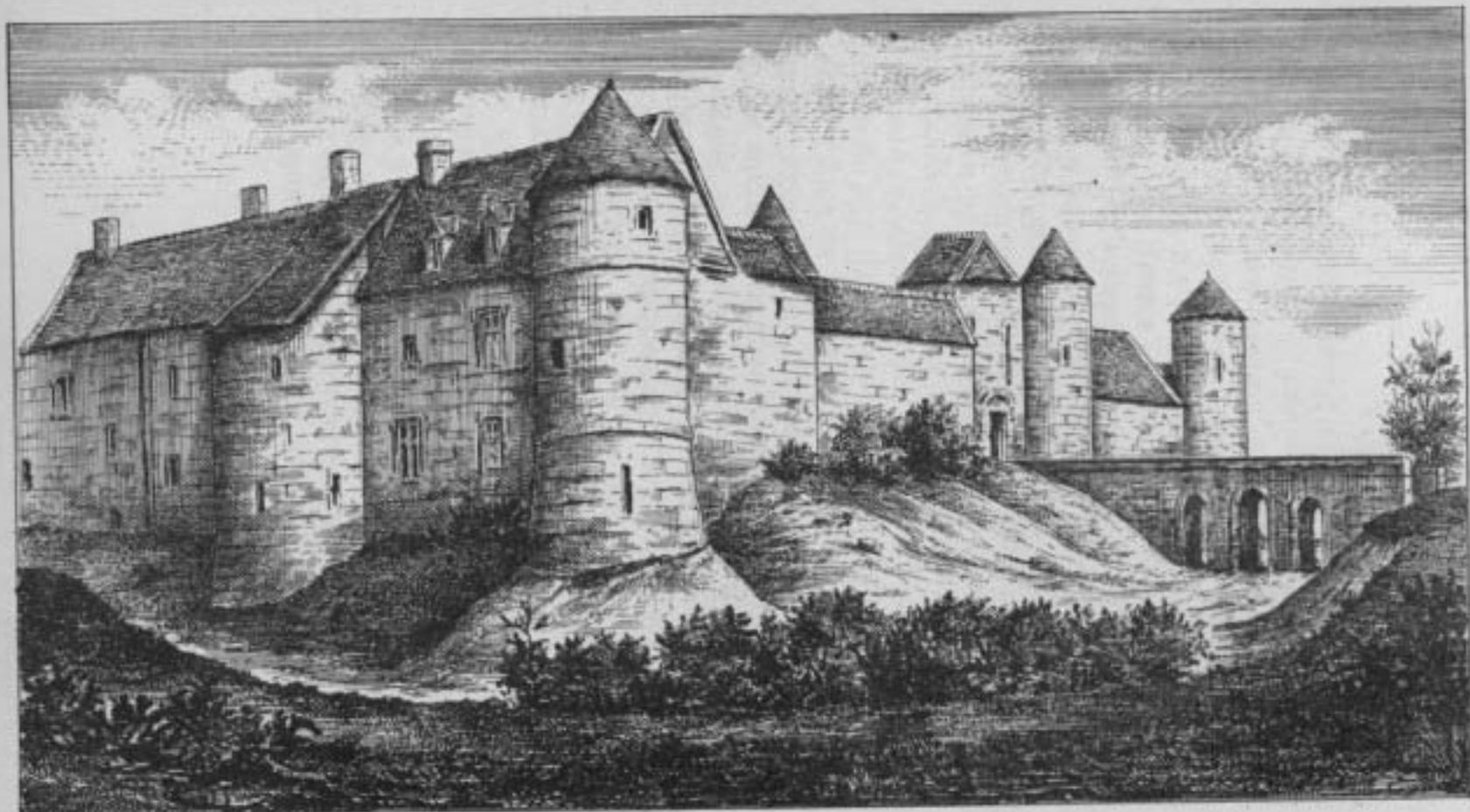
5. Le chevalier Eugène-François de Thuisy, chevalier non profès de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, décédé à Cadix, le 11 mars 1809.

6. Sœur Albertine-Louise-Mélanie, née en 1783, chanoinesse de Malte.

§ II. Château de Pacy.

L'histoire des châteaux, de leur construction, des sièges qu'ils ont soutenus et surtout de la vie qu'on y menait, serait assurément une histoire fort curieuse à plus d'un titre : d'abord parce qu'elle serait, pour ainsi dire, l'histoire du travail et de la vie militaire à toutes les époques de notre Moyen-Âge ; et qu'ensuite tout en nous renseignant sur les procédés et les ressources qu'employait cette architecture dans la défense des places, elle nous apprendrait toutes les exigences et les habitudes de la vie de forteresse. On y verrait souvent qu'à l'intérieur de ces murs crenelés, de ces donjons réputés imprenables, s'agitait tout un monde d'orgueil, de jalousie, de rancune et de vengeance. Triste engin de notre pauvre humanité qu'elle s'appelle hauts barons, serfs ou manants ! Tant il est vrai, qu'au milieu de son inepte suffisance, la nature humaine qu'elle hante les palais ou les chaumières se retrouve presque toujours la même ; faible et méchante. Heureusement que nous n'avons pas à raconter ici ni faiblesses déplorables ni turpitudes avilissantes.

Le château de Pacy, comme la plupart des châteaux féodaux placés en rase campagne et dans la vue de la défense d'un domaine champêtre, était construit sur une place rectangulaire c'était donc un vrai parallélogramme dont quatre grosses tours cantonnaient les angles, ce qui n'empêchait pas d'autres tours médianes de flanquer le milieu des courtines à l'exception de la courtine méridionale qui en était dépourvue bien que cette partie du rempart, faisant face au versant de la colline, dominât la base du mur de ce côté.



Seignat Lith. & Affichant.

VUE DU CHATEAU DE PASSY-EN-VALOIS

D'autres dispositions stratégiques, placées sur la courtine, avaient sans doute remédié au défaut que nous signalons. La porte d'entrée était aussi éperonnée de deux tours saillantes, ornées de bosselage en pierres diamentées, imitant des boulets de canon logés dans la muraille, ce qui n'empêche pas d'y voir les trous des biscayens dont elle fut criblée dans les guerres du XV^e et XVI^e siècles. On peut dire de cette forteresse, quant à son plan, ce que nous lisons dans le *Roman de la Rose* :

Si est autant lons comme lès, (large) .
Les tourelles sont lès à lès, (égale distance)
Qui richement sont batailliés,
Es murs de pierres bien tailliés.
As quatre coingnées en ot quatre
Qui seraient fors à abatre.

Cette description convient en effet de tout point au manoir féodal de Pacy, auquel on se contentait pourtant de donner au XII^e et XIII^e siècles le nom plus que modeste de Maison de Pacy, *Domus de Paceio* parce qu'elle ne possédait pas de donjon, ce qui ne lui ôtait pas pourtant son grand art et une physionomie imposante surtout vue de face ; car indépendamment d'une première enceinte qui devait se trouver en avant comprenant l'église et une baille ou basse-cour dont on voit encore les traces dans un *vallum* qui servait de contrecoupe au nord, la présence de larges et profonds fossés à fond de cuvette pour en défendre l'approche, le vieux pont-levis jeté sur trois arches et terminé par une bascule accompagnée de deux tourelles saillantes ne laissaient pas de la rendre redoutable.

Aujourd'hui le système de défense n'est plus complet. La forteresse a perdu au nord-est un de ses tours d'angles ainsi que les retranchements qu'on a

nivelés à l'aide des démolitions des murs pour en faire un jardin. On a aussi décapité la tour médiane, et découronné les autres, de façon à en altérer le caractère primitif. Seules les parties sud-ouest ont conservé presque intacts les vestiges de ces larges fossés, mesurant 15 mètres de largeur sur 6 et 7 mètres de profondeur en moyenne ; mais la culture les entame tous les jours et finira par les combler à la longue (1).

Cependant si Pacy montre encore à l'extérieur toutes les allures d'une féodalité guerrière il n'en est pas de même à l'intérieur, bien qu'ayant renfermé les logements du seigneur, ceux de la garnison, les écuries, les magasins de provisions. Aujourd'hui ces anciens locaux sont tellement ruinés ou ont subi des changements si considérables qu'on ne peut plus guère se faire une idée exacte des parties qui servaient à chacune de ces appropriations. Les tours et les courtines plus épaisses, que le reste des constructions ont résisté à la destruction et sont là pour faire juger des dispositions défensives permanentes, sans nous donner cependant les détails des distributions intérieures ainsi que des nombreuses défenses extérieures qui protégeaient le corps de la place.

Toutefois nous sommes autorisé à croire que les logements étaient disposés à l'intérieur de la forteresse le long des murs de manière à laisser libre une grande cour carrée d'environ 80 à 100 mètres. Mais l'aménagement primitif et original a éprouvé avec le temps, de telles transformations qu'il serait inutile d'en essayer aujourd'hui la détermination précise. Le mélange et le raccord des bâtiments anciens avec ceux plus modernes qu'exigeait l'importante exploitation

(1) Nous avons vu en effet ces beaux et magnifiques fossés, cultivés comme des champs et occupés par des plantes potagères et les nombreux tubercules de pommes de terre.



Gravure sur bois de M. Delaunay

ÉGLISE DE PASSY

agricole qu'on y a installé depuis trois siècles, joints aux nouvelles additions si savamment organisées de nos jours, ne pourraient donner lieu qu'à des conjectures sans valeur à ce sujet. Il est cependant facile à un œil exercé de reconnaître les parties de constructions qui remontent à des époques plus ou moins anciennes, notamment le corps de logis qu'y fit élever, au milieu du XVI^e siècle, Jeanne de Villiers, situé au nord-est de l'enceinte et flanqué d'une tourelle renfermant un escalier en pierre conduisant dans de grands appartements, convertis en vastes greniers. On peut encore remarquer un autre bâtiment plus ancien et assez élégant adossé à la courtine sud, aussi avec tourelle et escalier qu'on prendrait volontiers pour une chapelle domestique ou une salle d'audience. Malheureusement l'emploi qu'on en fait comme magasin à fourrages ne nous a pas permis d'en deviner la destination.

§ III Eglise de Pacy.

L'Eglise ou plutôt la chapelle de Pacy, car c'est le seul nom qu'elle mérite, est située à mi-côte au sud-ouest du château fort et en dehors de ses remparts actuels. Sa forme est celle d'une nef allongée, surmontée d'un modeste clocher à quatre pans. Sa simplicité qui exclut les transepts et les bas-côtés se termine en abside carrée. L'édifice n'a donc rien de remarquable en lui-même. Il n'est intéressant que par ses inscriptions tumulaires et quelques objets curieux entre autres une sonnette portant sur ses parois divers médaillons tels que celui de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus, Sainte-Anne instruisant la Sainte-

Vierge. Un prêtre portant un calice. Il y a aussi à l'entrée de l'église, au-dessus de la porte principale à l'intérieur, un petit calvaire assez original.

Quant aux dalles tumulaires nous y avons constaté celles de Jeanne de Villiers, restauratrice de l'église (1). de Robert de Lenoncourt, son fils, de François de Quincampoix, tué au siège de Metz. Malheureusement cette dalle est fruste ainsi que l'inscription qui y était gravée. Nous n'avons pu que recueillir ces mots :

« Ici gist puissant Sr Messire François de Quincampoix, chr de l'ordre de Chr..... sou.... Metz. »

Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur ce personnage ni sur le motif qui a pu le faire inhumér dans l'église de Pacy.

Il n'en est pas de même pour Jeanne de Villiers qui avait élu, comme nous l'avons dit, par son testament, sa sépulture en l'église de Pacy devant le grand autel, et y fut enterré comme elle l'avait demandé dans le chœur de l'église.

(1) Son fils, Robert de Lenoncourt, aussi inhumé près de sa mère est représenté sur sa pierre tombale en costume de chevalier avec les armes de sa famille, autour on lit l'inscription suivante, la seule qui soit bien conservée :

Cy gist hault et puissant seigneur, Robert de Lenoncourt vivant, chevalier des ordres du Roy, gentilhomme ordinaire de la Chambre, Baron de Vignory, gouverneur et bailli du Vallois, seigneur de Passy, Dampmard, lequel décéda le xii^e jour de novembre l'an mil V sixzante-neuf. Dieu lvi face mercy.

A côté de ces sépultures titrées et comme formant contraste, entre le haut et puissant baron et le modeste régisseur du domaine, on lit au bas d'une effigie cruciale avec socle à peine gravé en haut cette épitaphe :

« Cy gist J. Clayde Bernier vivant, receveur de Passy, qui décéda le xxii mars 1624. Priez Dieu pour lvi. »

Les Bernier se sont succédés à Passy pendant plus de deux siècles. Ils en étaient encore les fermiers longtemps après la Revolution, puisque le dernier est mort, il y a environ 35 ans. Nous avons connu sa veuve qui était retirée à Soissons.

IV. Inscriptions funéraires.

La sacristie de Pacy contient une foule d'autres inscriptions sur plaques mobiles de marbre et surtout de cuivre que le chevalier de Thuisy avait fait graver et placer dans la chapelle du château de Châlons-Vergeur en 1822. Mais le château et la terre de Vergeur ayant été vendus, il y a quelques années, l'héritier des Thuisy, M. Eugène de Thuisy-Tocqueville a fait déposer dans l'église de Pacy, ces divers souvenirs de sa famille. C'est presque un abrégé historique des principaux personnages composant cette honorable maison.

Voici au reste ce qui a donné lieu à la reproduction sur cuivre de ses inscriptions et à leur translation à Pacy. Les évènements ne sont pas sans intérêt pour les annales de notre pays.

Depuis plusieurs siècles la famille de Vergeur qui est très-ancienne en Champagne avait sa sépulture dans l'église Saint-Hilaire de Reims. Une de ses chapelles, particulièrement affectée à ces inhumations était remplie d'épithames et d'armoiries, on y avait même pratiqué un caveau dans lequel on avait déposé successivement 15 cercueils en plomb qui renfermaient les corps des quinze personnages ci-dénomés :

1. PIERRE DE VERGEUR, mort en 1436.
2. MARIE DE VAULX, sa femme.
3. GUILLAUME DE VERGEUR, leur fils, mort en 1470.
4. COLLETTE TOIGNEL D'ESPENSE, sa femme.
5. GUILLAUME DE VERGEUR, leur fils.

6. JEANNE GIGAUT-D'ORAINVILLE, sa femme.
7. JEAN DE VERGEUR, leur fils, seigneur de Saint-Souplet, vicomte de Cramailles.
8. PERETTE DE BOHAM, sa femme.
9. HUBERT DE VERGEUR, vicomte de Cramailles, décédé en 1596.
10. CHARLOTTE DUDRAC, sa femme, morte en 1624.
11. JEANNE DE FLEURIGNY (1), décédée en 1610, épouse de CHARLES DE VERGEUR, enterré à Saint-Souplet.
12. GUILLAUME DE VERGEUR, son fils, mort en 1665
13. ANTOINETTE-BÉNÉDICTE DE GOUJON DE THUISY, morte sans enfants, le 13 août 1653.
14. MARGUERITE-FRANÇOISE LE DANOIS DE GÉOFFREVILLE, femme de JÉRÔME DE VERGEUR.
15. CLAUDE DE VERGEUR, abbesse du Paraclet, d'Amiens (2).

Lorsqu'en 1791 on voulait abattre l'église de Saint-Hilaire on ouvrit les cercueils et on en vendit les plombs. Mais les ossements ayant été réclamés par la famille de Thuisy, héritière de celle de Vergeur, on les transporta dans l'ancienne chapelle du chateau

(1) Il paraît que le corps de Jeanne de Fleurigny, à l'ouverture du cercueil fut trouvé entier, quoique en terre depuis 170 ans frappées de l'air, les chairs tombèrent en poussière et il n'en resta que les os. Le peuple de Reims qui voyait d'un mauvais œil cette violation des sépultures en fut si vivement impressionné qu'il faillit se révolter contre ce peu de respect pour les morts

(2) La famille de Vergeur s'est éteinte en la personne d'Angélique-Marguerite de Vergeur, baronne de Vergeur, veuve, sans enfants de Joseph, comte de Gournay, de dame Marie de Vergeur, dite Mlle de Saint-Souplet; morte en odeur de sainteté le 4 novembre 1715 et enterrée dans le cimetière de Saint-Souplet et de Claude de Vergeur, abbesse du Paraclet dont la mémoire était comme celle de ses deux sœurs, en grande vénération dans le pays.

de Châlons-Vergeur. En attendant qu'on y fit un caveau pour les y déposer on avait placé ces caisses dans un endroit à l'écart ainsi que le demandait le respect des morts.

En 1794 ces grandes caisses et ce qu'elles renfermaient servirent à allumer le four à chaux qui se voit dans la basse-cour de la ferme de Vergeur, vendue alors révolutionnairement et depuis rachetée par son ancien propriétaire, le chevalier Charles de Thuisy qui a fait placer une croix expiatoire sur la partie supérieure de l'entrée du four à chaux, où reposent les cendres de ses ancêtres et qui a considéré comme un devoir de piété filiale de relever en 1822 toutes les inscriptions funéraires qu'il a pu recueillir, en les faisant graver sur cuivre, laissant ainsi à la postérité l'histoire très-mouvementée de sa famille dans ces derniers temps. C'est à cette source fidèle que nous avons puisé les renseignements si précis que nous donnons sur la généalogie de cette ancienne maison (2).

Mais plus tard vers 1875, le château et la terre de Vergeur ayant été aliénés de nouveau, l'héritier de ce domaine, le comte Eugène de Thuisy, a fait transférer dans l'église de Pacy où est située une de ses propriétés, ces diverses inscriptions qui sont autant de souvenirs précieux pour lui et pour les siens. Il ne reste qu'une chose à faire aujourd'hui, si déjà elle n'est exécutée; placer le long des murs de la sacristie les plaques de cuivre que nous y avons vu déposées

(1) Commune de Bouvancourt, canton de Fismes (Marne).

(2) Douze de ces épitaphes concernant la famille de Vergeur et de Thuisy ont été relevées et reproduites sur ces cuivres. Nous en avons publié une copie dans le Bulletin de l'Académie de Reims et fait un tirage à part pour les amateurs d'inscriptions funéraires.

et qui, à elles seules, peuvent former une espèce de Musée épigraphique et héraldique qui ne sera pas sans intérêt surtout dans une campagne ignorée ; puisqu'on y trouvera, avec la légende des personnages dont il est question, les armoiries qui les distinguent aussi gravées en tête des inscriptions.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

—
Lundi 7 Mai 1883.
—

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. 70 et 71.

2° Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, 2^e série, t. 1^{er}, une livraison de la 2^e série et t. 2, 4 livr.

3° Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. Bulletin n° 28.

4° *Bulletin* de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1881-1882.

5° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, 5° série, t. 2°.

6° *Mémoires* de la Société d'émulation de Cambrai, t. 38.

7° *Bulletin* de la Commission des Antiquités de Castres, t. 4, 4^{me} année.

8° *L'Investigateur*, 48^e année, 1882, t. 53.

9° *Bulletin* de la Société d'études scientifique de la ville de Draguignan, t. 13 et t. 2 (supplément).

10° *Mémoires* de la Société archéologique du midi de la France, t. 12, 4^e livraison.

11° *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France, séances du 18 avril au 25 juillet 1882.

12° *Journal des Savants*, mars 1883.

13° *Revue des Travaux scientifiques*, t. II, 1881, et t. III, 1882.

14° *Comité des Travaux scientifiques*, rapport au ministre, 1883.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Cirou, notaire à Villers Cotterêts, est nommé membre titulaire.

CORRESPONDANCE.

M. le Président fait donner lecture du rapport à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, des arrêtés concernant le *Comité des Travaux historiques et scientifiques* (Paris 5 mars 1863) et signé Xavier Charmes, directeur du secrétariat.

Il lit ensuite une lettre de M. E. Fleury, datée de Vorges du 30 avril 1883, faisant part à la Compagnie d'une réunion des Sociétés savantes du département à Laon, ainsi que d'une exposition d'objets d'art et d'antiquités. Cette réunion ayant été admise en principe par la Société de Soissons, on est d'avis de répondre à l'invitation qui lui est faite par M. le Président de celle de Laon.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

La Société entière exprime les regrets que lui cause la perte récente d'un de ses membres les plus actifs, celle de M. A. Piette, que depuis quelque temps elle avait la douleur de ne plus voir assister à ses séances. Elle s'associe à l'éloge que M. Fleury a prononcé sur la tombe d'un collègue qui laisse de si bons souvenirs. M. le Président veut bien se charger de les rappeler dans une biographie qui retracera le passé scientifique d'un savant aussi sérieux que modeste.

M. l'abbé Pécheur donne lecture de deux prières à la sainte Vierge qu'il fait précéder de renseignements sur leur antiquité.

Invocations à la Vierge Marie

Sur un tableau d'ex-voto de la petite église de Vuillery, représentant le couronnement de la Sainte Vierge par la Trinité, on voit deux personnages, mari et femme, en costume du temps de Louis XIII, dont l'un

a pour chière une étoile et l'autre deux lettres entrelacées *OC*, etc., semblent prononcer cette prière :

Impérière du Ciel qui de la trine personne
Exauçant de ta voix les plaintifs douloureux
Sur nous lance les traicts de son œul amoureux
Tandis que nous louons ta brillante couronne.

Le tableau a 2 mètres 20 de hauteur et 1 mètre 20 de largeur.

On se rappelle que cette petite église possède, encastree dans une fenètre en verres blancs, un joli petit médaillon, de forme ovale, représentant la Vierge et l'Eufant-Jésus, la Vierge tenant un sceptre de la main gauche et posant les pieds sur un nuage. Une inscription placée au-dessous du médaillon porte ces mots : « Maistre François Bavdas, curé dv dict liev, a donné cette Vierge en l'an 1651. »

Je possède une feuille de parchemin, avec une lettre majuscule colorée sur fond d'or en tête de la prière suivante à la Vierge :

Floricule Vierge Marie
A toy me renz et si te prie
Que tu me vueilles ayder
En tout ce que jauray mestier
Garde mon corps de malladie
Aussy mon âme des peisnes infinie
Fais moy vivre toujours en paix
Et me défens du faulx mauvais
Qu'il ne me scache chose faire
Qui a ton fils doive desplaire
Et si te prie Vierge honorée

Que je passe jour et nuyté
Sans pêcher mortellement
Donne moy celle repentence
Vierge par ta digne puissance
Que jaye une vraye contrition
Et en la fin confession
Et quand mon dernier jour sera
Que l'âme du corps partira
Veuilles la en garde prendre
Et de l'ennemy la défendre
Quil ne lui face villennie
Je te supplie Vierge Marie
Que la présentes à ton cher fils
A la gloire de Paradis
Afin que de moi se remembre
Le doux salut te veuil rendre
Que lange Gabriel taporta
En disant : *Ave Maria*

Oraison de Notre-Dame de Pitié.

Le même Membre continue la lecture des passages de ses *Annales du Diocèse* sur la restauration du culte à la Cathédrale en 1795.

M. Michaux donne lecture de la deuxième partie de son travail sur les *Milices* et les *Régiments du Soissonnais* et les divers corps qui les ont composés.

Ce travail fait suite à celui qu'il a donné à la séance de Mars, sur les *Milices Soissonnaises*.

La réunion a exprimé le vœu de le voir s'occuper des organisateurs des bataillons de volontaires du camp de Soissons en 1792, et notamment des officiers

qui y ont commencé leur carrière militaire, tels que les généraux Charpentier et Pille.

M Emile Deviolaine, d'ailleurs, se propose de continuer ses recherches biographiques sur ce dernier ; et M. De la Prairie a déjà fait connaître le général Chadlas et les militaires de sa famille.

DEUXIÈME PARTIE.

LES RÉGIMENTS DU SOISSONNAIS.

Création des Régiments.

Nous arrivons à la formation des *Régiments*.

Ce mot vient de *regimentum*, *regere*, régir, administrer. Il fut d'abord employé par les Espagnols dans le sens qu'on lui donne actuellement *regimento*, corps déterminé de troupes, puis en Allemagne, au commencement du XVI^e siècle, où Maximilien organisa en un seul corps plusieurs compagnies de lansquenets et leur donna un chef unique:

En France, ce fut Montluc qui, au XVI^e siècle, donna le premier le nom de régiment à plusieurs bandes, réunies en corps dans une armée, sous le commandement d'un mestre de camp. Mais c'est seulement en 1557, sous Henri II, que l'on vit paraître les quatre premiers régiments: Picardie (1), Navarre, Champagne et Piémont.

Quelques auteurs pensent que les régiments datent

(1) Le régiment de Picardie a été formé après la bataille de Saint-Quentin, avec les débris des vieilles bandes picardes, comme nous l'avons dit.

de 1563, et que Henri IV ou plutôt Sully les organisa régulièrement. Dans tous les cas, ce mot ne s'attribuait qu'à l'infanterie. Ce ne fut qu'en 1635 que Louis XIII appliqua cette organisation à la cavalerie.

Dans les premiers temps, le roi donnait le brevet de commandant d'un régiment à un gentilhomme qui nommait les officiers subalternes, lesquels, à leur tour, se chargeaient de la levée des troupes, du recrutement des soldats.

Le recrutement, comme nous le verrons plus loin, se faisait ordinairement dans le pays soumis au chef, mais ces recrues, prises pour les besoins du moment, étaient presque toujours licenciées aussitôt après.

C'est ainsi que nous voyons des régiments durer seulement quelques années, d'autres à peine quelques mois.

D'abord, les régiments portèrent le nom des provinces où ils avaient été levés et formés, ou le nom du personnage qui les commandait. Ainsi on appelait *régiments des princes*, ceux qui portaient le nom d'un prince du sang, — *régiments de gentilshommes*, ceux qui prenaient le nom de leur colonel, nom qui changeait à chaque mutation de ce chef, — et *régiments provinciaux*, ceux qui portaient le nom d'une province. Il y avait même des régiments royaux, attachés plus spécialement à la personne du roi.

Avant de faire l'historique des divers régiments qui ont porté le nom de Soissons, il n'est peut être pas inutile de donner quelques détails généraux sur l'organisation, les cadres, l'effectif, le mode de recrutement et les diverses modifications apportées par les ordonnances ou édits royaux.

I.

Hierarchie.

Chaque régiment était commandé, à l'origine, par un colonel, ayant pour adjoint un mestre de camp. Ce dernier avait sa compagnie qui marchait la première, et s'appelait la Compagnie colonelle. Elle était commandée par un officier nommé lieutenant de la colonelle ou pour abrégé lieutenant-colonel.

Chaque compagnie avait son enseigne ou drapeau particulier, varié de couleur.

Le 28 juillet 1661, une ordonnance royale porte :
« Que les Mestres de camp des régiments d'infanterie » prendront désormais la qualité de colonels et qu'ils » les commanderont immédiatement sous l'autorité de » Sa Majesté. »

Le lieutenant-colonel devient le second du colonel.

Voici quelle était la hiérarchie militaire d'un régiment avant la révolution :

Le colonel ou Mestre de camp ; son autorité s'étend à tout le service : la discipline, la tenue, la police, l'instruction et l'administration du régiment, c'est le chef suprême, il voit tout, sait tout, juge tout.

Le lieutenant-colonel. — Ce titre ne fut établi régulièrement qu'en 1665.

L'adjudant-major transmet les ordres du colonel aux capitaines (établi en 1759).

Le capitaine était chargé de lever, de recruter les hommes de sa compagnie et de nommer les sous-officiers.

Le lieutenant (créé par Henri IV).

Le sous-lieutenant (créé en 1657).

Le cornette ou porte-drapeau de cavalerie légère et l'enseigne ou porte-drapeau d'infanterie.

Les sous officiers étaient :

L'adjudant-sous-officier qui transmettait les ordres aux corps des sous-officiers.

Le sergent fait exécuter les ordres du capitaine (il existait sous Louis XII).

Le vaguemestre ou maître des charrois et équipages (établi sous Louis XIV).

Le caporal (créé par Henri II).

Enfin l'anspessade qui transmet aux soldats l'ordre du caporal.

Au-dessus du Mestre de camp, était le maréchal de camp qui avait le grade correspondant à celui de général de brigade actuel. Depuis 1815 jusqu'à 1848, les généraux de brigade portèrent également le titre de maréchaux de camp.

Le grade supérieur était celui de lieutenant-général.

II.

Organisation.

En 1597, Henri IV songea sérieusement à établir une armée régulière. Sully dit dans ses Mémoires :

« A l'égard des troupes nécessaires, je crus qu'on ne pouvait mieux faire que de les prendre dans les provinces du royaume qui n'en avaient plus besoin pour leur défense. Ainsi je taxai l'Ile de France, en y joignant le Berry à un régiment complet, . . . ces régiments devaient être de 1550 hommes, fournis et entretenus aux frais de leurs provinces. . . parce que

ces provinces jouiraient du droit de leur faire porter leurs noms et d'en nommer les officiers (1). »

Richelieu aussi s'occupa de l'armée, mais c'est surtout Louis XIV qui fit les réglemens militaires les plus importants.

Sous le grand roi, il n'y eut plus de connétable et le duc d'Epéron fut le dernier colonel-général de l'infanterie. Ces officiers supérieurs étaient trop maîtres et parfois même se tournaient, sinon contre le roi, mais du moins contre le ministre, s'appela-t-il Richelieu ou Mazarin.

Les colonels ne recevaient d'ordres que du roi. C'est lui qui, en personne souvent, les installait à la tête de leur régiment, leur remettait, de sa main, le hausse-col doré avec la pique, ou l'esponton quand l'usage des piques fut aboli, vers 1671.

Il forma, en outre, une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie.

En 1666, Louis XIV assigna aux régiments des numéros d'ordre, seulement on était tellement habitué à leur donner le nom de leur province ou de leur chef, que le public ne put adopter le nouveau mode d'appellation et que l'ancien usage continua de prévaloir.

C'est encore à Louis XIV qu'on doit l'usage de la bayonnette, et en 1671, le régiment des fusiliers en fut pourvu le premier.

En 1688, il ordonna la levée de 30 régiments de milices, fournis et équipés par les communautés. Tout en restant occupés aux travaux de la campagne, ces miliciens se formaient à l'exercice.

Enfin, il établit dans l'armée une discipline forte et rigoureuse qui n'existait pas jusqu'ici.

(1) *Mémoire de Sully*, édit. de 177, liv. IX, p. 485.

A cette époque et pendant tout le règne de Louis XV, un titre de colonel ou de capitaine s'achetait moyennant une somme, comme un office de procureur. On vit souvent un enfant de 10 ans être à la tête d'une compagnie ou d'un régiment. Dans une de ses lettres, M^{me} de Sévigné dit elle-même : « Il nous a écrit fort joliment de la joie toute naturelle de dire mon régiment ; en vérité, cette place est bien agréable à 18 ans ! » (1).

Cet achat des grades ne cessa qu'à la révolution,

Au temps de Louis XIII les régiments sont formés sur six rangs ; le tiers des hommes est encore armé de piques et forme le centre : les deux autres tiers portent le mousquet ou l'arquebuse.

III.

Les Passe-Volants.

Pendant tout le XVI^e siècle, les colonels et capitaines fournissaient les cadres de leurs troupes et touchaient la solde d'après les tableaux qu'ils dressaient ; ce qui donna lieu à de graves abus, notamment à celui des *Passe-Volants*.

Par exemple, on portait 300 hommes sur le tableau et l'on n'en avait que 150 ou 200 en réalité sous les armes. Quand les officiers royaux passaient une revue ou montre, on complétait l'effectif au moyen de 100 ou 150 individus que l'on nommait *Passe-Volants* et qui n'endossaient l'uniforme que ce jour-là. L'officier commandant bénéficiait de la différence, entre l'effectif

(1) Sévigné, OEuvres, lett. 608.

réel et celui porté sur le tableau, mais ce n'en était pas moins un acte blamable.

Aussi François I^{er} avait ordonné de frapper de la peine de mort ceux qui étaient passe-volants, de la confiscation et de la dégradation l'officier qui en employait.

Malgré cette sévère punition, l'abus continua jusqu'après Henri IV.

Sully parvint cependant à l'amoinrir en prescrivant aux capitaines des revues ou montres chaque mois.

Ce n'est que sous Louis XV, que le duc de Choiseul, premier ministre, décida que les capitaines auraient une solde fixe, alors ils ne spéculèrent plus sur leurs compagnies.

IV.

Le Recrutement.

Le recrutement de l'armée ne s'opérait pas d'une façon régulière. Les capitaines employaient des sergents recruteurs qui, eux-mêmes, se servaient de gens pour faire les enrôlements militaires, et que l'on nommait *racoleurs*.

Ces individus n'étaient pas scrupuleux sur le choix des moyens et en employèrent souvent d'odieux. En province, ils enivraient les jeunes gens et profitaient de leur ivresse pour leur faire signer un engagement. Dans les villes, ils avaient des maisons appelées *fours*, ou ils attiraient les hommes, les sequestraient et les vendaient ensuite aux recruteurs.

A Paris les fours étaient des cabarets borgnes du quai de la Ferraille. Le racoleur allait dans les envi-

rons, surtout sur le Pont-Neuf, et là, le bouquet sur l'oreille, un broc d'une main, un sac de l'autre il faisait tinter les écus aux oreilles des passants Et les mais se laissaient prendre journellement à ces amorces On enrôlait ainsi, non-seulement les naïfs, mais encore ceux dont certaines personnes avaient intérêt à se défaire.

Dans une comédie intitulée : *La Gazette* (1), Dancourt fait intervenir un racoleur qui fait main-basse sur tous les gens, jeunes et vieux, opposés au mariage de Clitandre. Cette scène traduit ce qui se passait en réalité dans le monde.

L'opéra-comique *le Philtre*, de Scribe, offre une scène de racolage. Un paysan, Guillaume, se désole de n'avoir pas d'argent pour acheter un philtre qui doit le faire aimer.

— Quand on a besoin d'or, il est si difficile d'en trouver, dit-il.

Mais le sergent Joli-Cœur arrive et lui répond :

Pourquoi ? tu n'as qu'à t'enrôler.
Si l'honneur a pour toi des charmes,
Vient dans nos rangs, n'hésite plus
Aux héros qui prennent les armes
J'offre la gloire et 20 écus (2)

Les 20 écus, plus que la gloire, décident Guillaume et il signe l'engagement.

En 1751, une femme, pour se débarrasser de son mari qui était huissier, gratta l'écriture d'un exploit signé de ce dernier et écrivit un acte d'engagement pour les colonies. Le racoleur porteur de cet acte, arrêta le pauvre huissier dans son étude, et l'enferma dans un four d'où il sortit pour être embarqué peu

(1) Œuvres de Dancourt, t. II, p. 229 et suiv.

(2) Scribe, *le Philtre*, act. 2, scène 3.

après. Ce soldat malgré lui ne resta pas longtemps, sous l'uniforme, il avait prévenu ses confrères qui firent des démarches et obtinrent sa libération. Il revint bientôt à Paris (1).

Les abus des racoleurs furent souvent réprimés et punis, Louis XIV et Louis XV sévirent contre eux.

En 1673, on com tail 28 fours à Paris.

Le journal de la cour (2) raconte ce qui suit :

« Il y avait des soldats et même des gardes du corps qui, dans Paris et sur les chemins voisins, prenaient par force des gens qu'ils croyaient en état de servir et les menaient dans des maisons où ils les enfermaient et les vendaient malgré eux aux officiers qui faisaient les recrues... Le roy, averti de ces violences, commanda qu'on arrêtât tous ces gens là et qu'on leur fit leur procès. »

Malgré cela le racolage continua jusqu'à la révolution

Quand Voltaire eut fait jouer *Méropé*, les racoleurs se promenaient sur le Pont-Neuf avec un drapeau portant ce vers :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

On nous a conservé le nom d'un de ces racoleurs, Tricot, véritable spadassin, qui mourut en 1784. Ses collègues veulent lui faire les honneurs de l'enterrement. Ils pénètrent dans l'église, placent le cercueil sur deux chaises, en font plusieurs fois le tour, en chantant, au lieu du *De Profundis*, la chanson de Malborough (3).

Ceci prouve que, malgré les édits et ordonnances,

(1) *Journal de Barbier*, t. 3, p. 331

(2) *Journal de la cour de Louis XIV*, 10 janv. 1735.

(3) Supplément aux *Essais de Sainte-Foix*, par Sainte-Foix, neveu, t. 1, p. 178.

les racoleurs exerçaient encore leur honteux métier, quelques années avant la révolution.

En dehors des racoleurs, le recrutement s'opérait encore, en province surtout, par voie d'affiche. Une de ces affiches a été conservée dans les archives de Noyon. La voici dans toute la pureté de sa rédaction alléchante, telle qu'elle fut placardée sur les murs de cette ville en 1706.

A la belle Jeunesse.

Artillerie de France. — Corps royal. — Régiment de La Fère.
Compagnie de Richoufftz.

De par le Roy,

Ceux qui voudront prendre party dans le corps royal de l'artillerie, régiment de La Fère, compagnie de Richoufftz, sont avertis que ce régiment est celui des Picards.

L'on y danse trois foys par semaine, on y joue aux battoirs deux foys, et le reste du temps est employé à faire des armes.

Les plaisirs y règnent : tous les soldats ont la haute paye ; bien récompensés de places de gardes d'artillerie, d'officiers de fortune, à soixante livres d'appointements.

Il faut s'adresser à M. de Richoufftz, en son château de Vaucheles, près de Noyon, en Picardie.

Il récompensera ceux qui lui amèneront de beaux hommes.

RICHOUFFTZ

Il est probable que le Régiment Soissonnais devait se recruter de la même façon. Malheureusement aucune affiche spéciale ne nous a été conservée. Nous le regrettons, nous eussions été heureux d'en reproduire le texte qui ne devait le céder en rien à celle de Noyon.

V.

L'Effectif.

L'effectif des régiments était excessivement variable. Un régiment pouvait avoir au moins cinq compagnies, mais pas plus de trente. On voit qu'il y avait une grande latitude et que, selon le cas, certains de ces régiments étaient six fois plus forts que d'autres.

D'abord il n'y eut pas de bataillon

Mais plus tard les bataillons furent établis et chacun d'eux comprenait quinze compagnies de quarante-cinq hommes chacune, dont une de grenadiers.

Il en est parmi les régiments anciens qui n'auraient pu former un de ces bataillons.

En 1714, nouvelles modifications nécessitées par suite de la différence du nombre des hommes.

Ainsi, nous voyons des régiments avoir trois bataillons, tandis que d'autres n'en ont que deux et certains même un seul.

Par ordonnances du 20 novembre 1736 et 23 février 1737, le régiment de Soissonnais comprenait 3 bataillons, 30 officiers et 900 miliciens, mais comme nous allons le voir, il ne conserva pas longtemps ces chiffres.

Une ordonnance du 25 novembre 1762, réforma 15 régiments qui n'avaient qu'un seul bataillon.

Soissonnais était de ce nombre. Ses grenadiers furent versés dans le régiment des grenadiers de France et les fusillers incorporés dans les régiments conservés.

Par une ordonnance du 10 décembre 1762, réglant l'organisation de l'infanterie, le régiment de Soissonnais était le 23^e du tableau.

En 1778, nouveaux changements. Le bataillon de Soissons devient le bataillon de garnison du Soissonnais.

Avant 1789 l'infanterie comptait, outre les gardes françaises et suisses, 101 régiments d'infanterie de ligne à 2 bataillons et 12 bataillons de chasseurs à pied. Le 41^e était le régiment Soissonnais.

VI.

La Solde.

Comme nous venons de le dire, l'engagement, quoique un peu forcé, n'en était pas moins considéré comme volontaire, puis qu'il fallait signer, c'est-à-dire donner son consentement. Il en résultait que pour avoir des soldats, on devait leur promettre et même leur donner une solde assez élevée.

Au temps de Henri IV, chaque militaire recevait dans l'infanterie 6 sols 8 deniers par jour, dans la cavalerie 1 livre 13 sols, 4 deniers. Avec cela, il se nourrissait, s'habillait et s'équipait. Le cavalier était même tenu de fournir son cheval,

Après 1663, le fantassin ne touchait que 5 sols ; Louis XV donna 5 sols 8 deniers ; Louis XVI 6 sols 4 deniers, et plus tard, en 1788, 6 sols 10 deniers.

Sous la République, la solde est supprimée. Les militaires s'entretiennent comme ils peuvent aux dépens du pays où ils se trouvent ; ce qui devait singulièrement encourager le vol et les rapines. Mais le Trésor était à sec et les assignats n'avaient pas cours à l'étranger. On ne payait plus du tout, c'était plus simple.

Cependant, en 1793, un arrêté prescrivait de donner

à chaque soldat 10 centimes par jour et à chaque officier, y compris le général en chef 8 fr. par mois. Seulement la paye se faisait bien rarement.

Ce n'est qu'en l'an VII que le premier consul put rétablir un peu d'ordre dans l'administration. Alors le fantassin reçut 30 centimes : en 1806, 45 centimes, sur quoi on faisait une retenue pour le linge et la chaussure.

Aujourd'hui on fait la paie tous les cinq jours, autrefois elle n'avait lieu que tous les mois ou tous les quinze jours ; sous la République toutes les décades.

Il y avait même, à ce sujet une particularité tout à fait singulière. Les mois n'étaient jamais comptés que pour 30 jours dans l'administration militaire de sorte que lorsque le mois avait 31 jours, les soldats ne recevaient le dernier jour, ni solde ni vivre.

Cela constituait un abus réel, mais c'était l'usage ; il ne disparut qu'à la révolution, ou pour mieux dire après, lorsqu'on reprit l'habitude d'acquitter la solde des troupes d'une façon régulière

VII.

La Musique.

Quelques mots maintenant sur la musique militaire.

Dès le XVI^e siècle quelques généraux entretenaient un certain nombre de musiciens dans leurs armées. Le grand Condé avait une musique composée de violons. 24 de ces instrumentistes jouèrent pendant les travaux du siège de Lérida, par le régiment de Champagne. Ces violons dans l'armée subsistèrent jusqu'à la révolution.

D'abord les musiques n'étaient pas affectées à un régiment, mais à un corps d'armée ; ce ne fut seulement qu'en 1762 qu'une ordonnance du 19 avril décida que chaque régiment aurait la sienne.

Dans les combats, les tambours battaient la charge accompagnés des fifres et des hautbois. Ces derniers instruments datent de la fin du règne de Louis XIII : en 1692, on introduit les timbales, mais dans la cavalerie seule ; vers les premières années du siècle dernier, on admet dans l'armée le basson, le cor et la clarinette, — enfin, vers 1770 apparaissent les instruments de cuivre à clefs, — les tambourins, ophicléides et cornets à pistons ne vinrent que plus tard.

Le nombre des musiciens du régiment n'était pas fixé et dépendait uniquement du colonel qui avait la charge de leur entretien.

VIII.

Le Drapeau & l'Uniforme.

Pour terminer cet aperçu général de l'organisation militaire, il nous reste à parler du drapeau et de l'uniforme.

Nous ne nous occuperons que de ce qui concerne le régiment soissonnais, que l'on appelait, à cause de son ancienneté, le *Vieux Soissonnais*.

Ses drapeaux étaient rouges et noirs dans chaque quartier, formant des triangles ayant leur base commune dans la diagonale de l'étoffe.

Sa tenue consista d'abord en habit, veste et culotte blancs, collets et parements rouges, boutons et galons de chapeau jaunes ; poches en travers garnies de trois boutons, trois boutons sur la manche et un en dedans.

Cet uniforme a été modifié. De 1776 à 1779, le régiment porta les revers et les parements rouges piqués de blanc, le collet bleu côtelé et les boutons jaunes.

IX.

HISTORIQUE.

§ 1^{er}. — Les Régiments de Soissons.

1° 1590.

Le premier régiment qui porta le nom de Soissons fut levé le 2 Avril 1590, par Charles de Bourbon, comte de Soissons. Il assista au fameux siège de Paris où Henri IV, après avoir réduit tous les faubourgs de la ville, prenant en pitié la détresse du peuple réduit à la plus extrême misère et à une affreuse famine, fit passer des vivres aux assiégés.

Si l'on en croit les auteurs contemporains l'état de Paris « faisait en même temps horreur et compassion; » 3,000 personnes moururent de faim dans l'espace » d'un mois. Des mères s'y nourrirent de la chair de » leurs enfants. Par le conseil de l'ambassadeur d'Espagne, on déterra les corps morts et on se servit de » leurs os broyés pour composer une espèce de pâte, » Ce mets détestable coûta la vie à la plupart de » ceux qui en mangèrent (1). »

(1) *Mémoires de Sully*, t. I, p. 181; Villeroy, *Mémoires d'Etat*, 2 p. 358; Perefine, 2^e partie; Cayet, chronol. nov. 360

Après la levée du siège de Paris, le régiment fut licencié, la même année 1590.

Ce Charles de Bourbon, était le quatrième fils de Louis I^{er}, de Bourbon, prince de Condé, tué à Jarnac, le 16 mai 1559, et le frère de Henri I^{er}, prince de Condé, de François, prince de Conti et du jeune cardinal Charles de Bourbon.

Le comte de Soissons s'était joint à Henri IV, dès 1587. Il avait battu, la même année, le duc de Mercœur et lui avait pris ses bagages, il s'était ensuite distingué à la bataille de Coutras.

Sully fait de lui un portrait peu flatteur : « Inquiet, » jaloux, chagrin ; son ambition se nourrissait de » tout et ne profitait de rien. La nature ne l'avait pas » fait pour sympathiser avec le roi. Ils ne se ressem- » blaient en rien, ni par l'humeur ni par la manière. » Le roi (Henri IV) était un prince franc et ouvert ; » le comte de Soissons joignait à un esprit naturelle- » ment froid et peu prévenant, un flegme affecté et » un art de tout ce que la dissimulation a de plus » mauvais... » (1)

Le comte de Soissons se brouilla par la suite avec Henri IV, puis se raccommoda pour se brouiller encore.

Il mourut le 1^{er} mai 1612.

2^e. — 1620 1630.

En 1620, le comte de Soissons avait encore quelques bandes qui parcouraient l'Angoumois. Le 7 août elles furent battues par le régiment de Piémont et ce combat, qui eut lieu près des Ardoisières d'Angers, fut le prélude de l'affaire du *Pont de Cé*. Fabert, qui

(1) *Mémoires de Sully*, édit. de 1757, t. I, p. 233.

fut depuis maréchal, servait alors dans Piémont en qualité d'enseigne.

A la mort de Charles de Bourbon, son fils, Louis II, devint comte de Soissons.

Ce dernier s'empresse de lever, le 3 mars 1622, un régiment qui porte son nom, et assiste avec lui au blocus de La Rochelle, sous les ordres du duc d'Épernon.

Ce régiment est licencié le 14 février 1623.

Mais quatre ans après, le 11 août 1627, il est rétabli et aussitôt prend une part active aux opérations, du nouveau siège de la Rochelle.

On connaît les péripéties de ce siège où Richelieu assistait en personne, et qui se termina par la prise de la ville. Elle capitula le 28 octobre 1628.

Aussitôt après le régiment part pour la province du Languedoc

Il fit partie de ces cinquante mille soldats qui furent envoyés par le cardinal pour envahir la Guyenne et le Languedoc avec le mandat exprès, pour en finir dans l'année, de faire des dégâts autour de Montauban même et de toutes les places qu'on ne pouvait attaquer.

Ensuite le roi et Richelieu allèrent assiéger Privas, où le régiment les suivit. Après une vive résistance, la garnison se rendit, fut égorgée et la ville incendiée.

Aussitôt cette prise, le roi pénétra dans les Cévennes. Le régiment de Soissons est encore au siège d'Alais en 1629, et ne le quitte qu'après la reddition de la place.

La paix, ayant été signée à Alais, le 28 juin 1629, mettait fin aux guerres de religion, et le régiment fut licencié au commencement de 1630.

Avant de terminer ce paragraphe, un mot sur deux régiments particuliers formés, vers la même époque,

dans nos environs, les régiments de Cœuvres et de Blérancourt, qui n'ont duré que quelques années.

Le régiment de Cœuvres a été levé le 3 mars 1622 par François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres. Il assiste aux combats de Champagne et de la Valteline, 1624-1626, et est licencié en 1626.

Le régiment de Blérancourt, levé le 17 juin 1625, par Bernard Potier de Gèvres de Blérancourt ; il tient la garnison de Péronne et est licencié en 1635.

3°. — CARIGNAN-SALLIÈRES-SOISSONS.

Un autre régiment porta aussi pendant plusieurs années le nom de Soissons.

C'était le régiment de Carignan-Sallières. Le 18 juillet 1676, ce régiment devint la propriété de Louis Thomas de Savoie, comte de Soissons, neveu du prince de Carignan et père du célèbre prince Eugène de Savoie.

A cette époque le colonel, M. de Sallières, était fatigué et accablé par l'âge ; il abandonna son commandement, mais à la condition de transmettre à son fils sa compagnie colonelle et son drapeau blanc, lequel, dit M. le général Suzanne, « continua de flotter à côté » du véritable drapeau colonel jusqu'à la retraite de Sallières fils, qui n'eut lieu qu'en octobre 1718. »

De sorte que pendant 40 ans, ce régiment eut deux drapeaux.

Nous n'avons à le suivre qu'à partir de 1676. Nous le trouvons l'année suivante au siège de Valenciennes avec son nouveau colonel. Par « galanterie » pour ce jeune officier ou plutôt pour sa mère, le roi accorda à son régiment le « rare honneur » d'ouvrir la tran-

chée en même temps que les gardes françaises et picardie (1).

Les grenadiers de Soissons, conduits par le lieutenant-colonel La Pierre, prirent part à la fameuse attaque où cette place fut emportée par l'heureuse témérité des mousquetaires, qui se communique aux troupes commandées pour les soutenir. Le régiment de Soissons fit encore cette année les sièges de Cambrai et de Saint-Ghislain. Le lieutenant-colonel reçut au dernier une blessure considérable. En 1678, le régiment assista à la prise de Gand et d'Ypres. Au mois de juin il partit pour l'Alsace et fit le siège de Kehl.

Au siège de Luxembourg, en 1684, le major de Villaincourt à la tête d'un piquet, s'empare d'une demi-lune, évente les fourneaux de mine qui y étaient préparés et se loge dans l'ouvrage. 3 officiers sont blessés dans cette affaire.

En 1688, Soissons est à l'armée du Rhin ; il participe à la prise de Phiéppsbourg, de Manheim et de Frankenthal.

L'année suivante, il est dans les Pays-Bas et se distingue à Wolcourt (août 1689).

Il y commence l'attaque avec le régiment de Guiche, et quand la fortune se tourne contre nous, ses grenadiers se dévouant au salut de l'armée, se jettent au-devant de la cavalerie ennemie et arrêtent son élan.

Il se fait encore remarquer au combat de Gerpines, 5 septembre 1689, et à la sanglante bataille de Fleurus, gagnée par le maréchal de Luxembourg et Boufflers réunis sur 40,000 allemands commandés par le prince de Waldeck, le 1^{er} juillet 1690.

A la fin de cette bataille, 1200 hommes des alliés se réfugient dans un château pour échapper à la déroute. Les régiments de Soissons et de Champagne

(1) Susane, *Histoire de l'Infanterie française*.

formant, réunis, une brigade, les attaquent et les forcent à se rendre à discrétion.

Cette victoire de Fleurus coûta au régiment 3 officiers tués ; le lieutenant-colonel de Villaincourt, le major de Senneville et 7 officiers inférieurs furent blessés.

Au mois de décembre, le roi mécontent du Comte de Soissons, lui retire son régiment, et met celui-ci sur le pied ordinaire, en lui donnant le titre de la province de Perche (1).

Ce régiment devint plus tard le régiment de Lorraine, mais alors il ne nous occupe plus.

§ II. — Les Régiments de Soissonnais.

1684-1762

Le régiment de Soissonnais fut créé le 19 septembre 1684 et donné au duc de Valentinois, de Goyon-Grimaldi.

En 1690, il fit la campagne de Flandre et assista à la bataille de Fleurus, dont nous avons parlé plus haut (1^{er} janvier 1690).

Le 9 avril 1691, il est à la prise de Mons, où le roi assistait en personne.

En 1692, il fait partie des 100,000 hommes qui assiègent Namur et le 30 juin, sous les yeux de Guillaume III, Vauban force la place à capituler.

Le 4 août, à Steinkerke, où le maréchal de Luxembourg, grâce à sa promptitude et à la valeur de ses

(1) Général Susanne. *Histoire de l'Infanterie française*



Edm. A. Mouton d'Arènes

RÉGIMENT SOISSONNAIS
ENSEIGNE EN 1690. - SOLDAT EN 1766.

d'après Philippoteaux & Gravelot.

troupes, put éviter un piège et mettre en déroute l'armée des Pays-Bas.

En 1693, Soissonnais est à la bataille sanglante de Nerwinden. Ce village, deux fois enlevé, deux fois repris, ne fut réellement à nous qu'au troisième assaut. C'est à ce combat que l'infanterie française exécute pour la première fois la charge à la bayonnette, manœuvre si fameuse depuis. Les alliés perdirent 15,000 hommes, 100 drapeaux et toute leur artillerie. (29 juillet)

Il est ensuite à Charleroy.

En 1695, il fait partie des colonnes échelonnées sur le Rhin qui tinrent tête aux masses ennemies, sans qu'il y eut d'engagement décisif.

En 1696, il est envoyé sur la Meuse, avec Boufflers et Villeroy qui avait succédé au duc de Luxembourg. Il tint la campagne jusqu'à la paix de Ryswick (20 septembre 1697).

Le 4 avril 1696, le régiment de Soissonnais avait changé de colonel ; il avait été donné à Charles d'Ambly, marquis de Chaumont.

Après trois ans de repos, Soissonnais part pour l'Italie sous les ordres de Catinat. Ce dernier devait s'opposer au prince Eugène qui était descendu du Tyrol et assister à la malheureuse bataille de Carpo (9 juillet 1701) qui ouvrit au prince Eugène tout le pays entre l'Adige et l'Adda.

Catinat avait reçu l'ordre de ne pas s'opposer au passage du prince Eugène, pour ne pas commencer les hostilités et cette faute eût des suites déplorables.

Le maréchal de Villeroy fut envoyé en Italie et Catinat dut lui obéir.

Soissonnais se trouve encore à l'attaque du Poste de Chiari (1^{er} septembre).

Malgré les avertissements des généraux, Villeroy voulut attaquer quand même. Catinat se fit répéter

trois fois cet ordre et se tournant vers ses officiers : — « Allons, Messieurs, dit-il, il faut marcher. » On marcha donc, mais on se heurta contre des retranchements inabordables où l'on perdit beaucoup de monde.

Catinat était blessé et cherchait à se faire tuer, mais tout blessé qu'il était, voyant ses « troupes rebutées et le maréchal de Villeroy ne donnant point d'ordre, il fit opérer la retraite » puis, désolé, quitta l'armée et vint rendre compte de sa conduite à Versailles.

Devant les insuccès constants de Villeroy, on se décida à le remplacer et l'on envoya, dans ce but, le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV et neveu de l'ancien duc de Beaufort, surnommé le « roi des Halles. »

Avec lui, la fortune sourit de nouveau à nos armes.

Soissonnais était toujours resté en Italie. et sous le nouveau chef, il contribue à battre le prince Eugène à Luzzara et à le rejeter au-delà du Mincio (15 août 1702).

En 1703, il prend part à la campagne du Tyrol, et eût fort affaire devant l'énergie avec laquelle les habitants, fidèles à l'Autriche, défendaient leurs montagnes.

En 1704, il assiste aux combats de Verceil, d'Ivrée, de Verrue.

En 1705, à ceux de Chivasso, de Cassano, où il perd son colonel, le marquis de Chaumont.

Ce dernier, pour successeur, le 17 août 1705, André-Jules, comte de Barville.

En 1706, Soissonnais est à Turin, à Castiglione.

En 1707, il revient en Provence et contribue à repousser le prince Eugène et le duc de Savoie, en leur tuant beaucoup de monde.

De 1708 à 1712 il reste dans le Dauphiné.

En 1723, nous le trouvons sur le Rhin, avec le maréchal de Villars ; après le passage du fleuve, à la prise de Landau (août 1713) et au siège périlleux e

difficile de la ville et de la citadelle de Fribourg (novembre).

Ces triomphes de Villars sur le prince Eugène amenèrent la paix de Rastadt, conclue avec l'empereur, le 6 mars 1714, et furent suivis de la mort de Louis XIV (1^{er} septembre 1715).

Soissonnais jouit ensuite de 20 années de calme. Nous n'avons à signaler, pendant ce temps, que ses changements de colonels.

Avant 1716, c'est le comte de Riom, qui n'eût ce grade que quelques mois et est remplacé, la même année, par le marquis de Courtaumer.

1725, le chevalier de Saulx-Tavannes.

1731, le 2 février, Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, comte de Luxe, qui prit en 1735 le titre de prince de Tingry.

Sous ce dernier colonel, le régiment reprit la campagne. On le trouve, en 1733, sur le Rhin.

Il fait partie des 80,000 hommes qui occupent la Lorraine sous le maréchal de Berwick, investissent Kehl qui est obligé de capituler le 28 octobre 1733.

Sous les murs de Philippsbourg, il voit Berwick emporté par un boulet, ce qui n'empêche pas le maréchal d'Asfeld qui lui succède, d'obtenir la reddition de la place, malgré le prince Eugène qui ne peut la secourir (18 juillet 1734).

En 1735, Soissonnais est à l'affaire de Klausen.

Bientôt après la paix fut signée entre la France et l'Autriche. Par ce traité, Stanislas Leczinsky abandonnait ses droits à la couronne de Pologne et obtenait en compensation les duchés de Bar et de Lorraine, lesquels, à sa mort, devaient faire retour à la France.

En 1738, le régiment est donné à Guy-Marie de Lopriac de Coëtmadeuc, comte de Donges, remplacé

lui-même, en juin 1744, par son fils, Guy-Louis de Lopriac, comte de Donges.

En 1745, notre Soissonnais fait partie des 75,000 hommes de l'armée commandée par le maréchal de Saxe. Le 25 avril, ils investissent Tournay, mais en apprenant l'arrivée de 60,000 Anglais, Hanovriens et Hollandais, le maréchal laisse 20,000 hommes devant la ville et, avec le surplus, va remporter la célèbre victoire de Fontenoy, le 10 mars 1745.

Soissonnais était resté devant Tournay que ce triomphe fit tomber en notre pouvoir, le 22 mai ; il assiste à la prise d'Oudenarde, qui se rendit après trois jours de tranchée, le 21 juillet ; de Dendermonde, d'Ast, e 1 août de la même année.

En 1746, le brave régiment est envoyé au secours de la Provence envahie par les Autrichiens ; mais ces derniers furent obligés de l'évacuer, grâce à l'énergique défense du maréchal de Belle-Isle qui s'empare du comté de Nice.

L'année suivante, il est au meurtrier combat d'Exilles (19 juillet 1747). Belle-Isle avait 28 bataillons, parmi lesquels les régiments Soissonnais, Artois et Bourbonnais et 7 canons de campagne. Les Piémontais avaient 21 bataillons abrités par des retranchements de pierre et bois hauts de 18 pieds sur 13 de profondeur et garnis d'artillerie.

L'action dura deux heures, c'est-à-dire que les Piémontais tuèrent sans danger, pendant deux heures de suite, les français qui étaient à découvert. Nous eûmes près de 4,000 morts et 1,600 blessés. Fatalité contraire à toutes les batailles où le nombre des blessés est toujours supérieur à celui des morts. Un grand nombre d'officiers périrent. Tous ceux du Bourbonnais furent blessés ou tués, y compris le colonel. Soissonnais fut aussi très-maltraité ; son colonel, le mar-

quis de Douges, reçut une blessure dont il mourut six jours après. Le maréchal de Belle-Isle lui-même reçut un coup mortel. Les Piémontais ne perdirent pas cent hommes.

« Ce combat meurtrier fut un de ceux où l'on eût le plus à déplorer la perte prématurée d'une jeunesse florissante, inutilement sacrifiée. » (1).

Après cette bataille, le régiment est donné, le 19 septembre, à Jean-Jacques, comte d'Esparbès de Lussan.

On le voit sur les Alpes en 1748, mais la paix d'Aix-la-Chapelle, du 14 octobre 1748, termine la campagne.

Le 1^{er} février 1749, le régiment passe à Jean-François, comte de Narbonne-Lara.

Avec ce nouveau chef, Soissonnais fait la campagne de 1756, sous les ordres du maréchal de Richelieu. Il part de Toulon le 10 avril avec la flotte, débarque le 17 dans l'île de Minorque et marche sur Port-Mahon, la place la plus forte des Anglais sur la Méditerranée. Malgré son importance, la citadelle, réputée imprenable, formidablement fortifiée, assise sur un roc résistant au canon, et entourée de fossés inabornables, est emportée de vive force par un assaut vigoureux, le 28 juin. Cette brillante victoire due à la *furia francese* est regardée comme un acte de folie audacieuse que le succès a couronné.

Les Anglais ne pouvaient pas comprendre comment nos soldats avaient pu faire pour escalader les fossés profonds de 20 pieds et quelquefois de 30, braver 80 mines, creusées dans les rocs dans lesquels il était impossible d'ouvrir des tranchées.

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV et pièces du Siècle de Louis XV*, ch. 22.

Malgré le feu nourri de l'artillerie anglaise, nos troupes descendirent dans ces fossés, où un homme de sang froid aurait à peine osé descendre, placèrent des échelles de 13 pieds de haut, et parvenus au dernier échelon, officiers et soldats montaient sur les épaules l'un de l'autre et s'élançaient sur le roc. C'est ainsi qu'ils se rendirent maîtres des ouvrages extérieurs, malgré les efforts des 3,000 Anglais qui les défendaient.

La nouvelle de cette prise fut reçue à Londres avec une si vive indignation que l'amiral Bing, qui avait été battu, fut condamné à être fusillé et subit sa peine avec une grande fermeté.

Après ce brillant fait d'armes, auquel il prit une part glorieuse, Soissonnais revint en France; il resta sur les côtes du Languedoc, de 1757 à 1762.

Ici se terminent les fastes de ce brave régiment; il fut licencié le 25 novembre 1762.

Il portait la veste avec collet et parements bleus, les boutons et galons dorés, les poches ordinaires garnies de 5 boutons.

Le drapeau était bleu avec une barre diagonale jaune dans chaque carré.

1762-1793.

Le titre de régiment Soissonnais fut donné au régiment de Briqueville, qui, dès lors, cessa d'être régiment de gentilshommes et avait pris jusque-là le nom de ses officiers. Il s'appela d'abord Granczy (1630-1707) la Chesnelaye (1707-1730), Souvré (1730-1742), Lauraguais (1744-1746), Ségur (1746-1749), Briqueville (1749-1762).

Ce régiment pensait être un des plus anciens de France. Il se flattait d'être la continuation du régiment de Graville formé en 1598, aussitôt après la paix de Vervins, avec d'anciennes garnisons et des débris des vieilles bandes du Perche.

Créé en faveur du comte de Grancey, par ordonnance du 3 février 1630, il a fait la campagne de Savoie.

A peine formé, nous le voyons à Saint-Jean de Maurienne, et le 19 août, il s'empare de Veillane.

Six mois après il est licencié, mais reformé le 8 juillet 1631, on le voit en Lorraine. En 1632, il prend part au combat de Castelnaudary, puis traverse la France et vient assiéger la ville de Trèves. Il assiste, en 1633, au siège d'Epinal.

1634, à ceux de Haguenau, Bitche, la Mothe, Heidelberg, Philippsbourg.

1635, campagne du Rhin.

1636, siège de Saverne, où le comte de Grancey est blessé.

Ce Mestre de camp est nommé au gouvernement de Montbéliard et réside dans cette ville avec son régiment. Là, pendant 2 ans, il opère, en Franche Comté, de nombreuses expéditions. Grancey a le genou fracassé par une balle au siège de Saint-Hippolyte.

En août 1638, le régiment culbute trois régiments lorrains mais en voulant rentrer dans la ville, il trouve une véritable armée qui lui barre le passage et après une lutte courageuse, ses braves tombèrent presque tous. Il fut anéanti.

Grancey ne perd pas de temps, il recrute douze compagnies nouvelles dont il reforme son régiment et va, malheureusement, se faire battre au siège de Thionville (1639).

1640. Le 30 juillet, au siège d'Arras, attaqué par

les Espagnols, le régiment de Grancey est pris d'une panique et se sauve, ainsi que les gardes suisses, mais aussitôt les soldats, honteux de leur déroute, reviennent tous et regagnent le terrain perdu.

1641. En Lorraine, prise de Bar-le-Duc et de plusieurs places.

1642. Le régiment est porté à 30 compagnies, contribue à la prise de Dieuze, en Champagne. Le 17 septembre il bat un corps d'Espagnols sur la route de Montigny-le-Roi à Langres.

1643. Il rejoint devant Thionville le duc d'Enghien après la victoire de Rocroy.

En 1651, le comte de Grancey fut nommé maréchal de France, mais il ne se démit de son régiment en faveur de son fils qu'en 1653 lorsqu'on lui donna le commandement de l'armée du Piémont.

Jusqu'en 1707, le régiment appartient aux Grancey, et, comme par le passé, continue à se distinguer dans maints combats et partout où il est engagé.

Nous le trouvons :

En 1654, faire la campagne d'Italie .

1656, siège de Valence .

1658, bataille des Dunes, près de Gravelines

C'est à cette bataille des Dunes, que le prince de Condé, qui commandait parmi les ennemis, dit au jeune duc de Gloucester :

— Vous n'avez jamais assisté à une bataille ?

— Non.

— Eh bien ! vous allez voir comment on en perd une.

1664, expédition de Candie.

1672, campagne de Hollande.

1675, combat de Consaarbruck.

1676, siège de Maestricht.

1677. siège de Saint-Ghislain.

- 1678, bataille de Saint-Denis.
- 1683, siège de Courtray.
- 1688, campagne du Nord.
- 1690, bataille de Staffarde.
- 1691, combats de Suze et Pignerol.
- 1693 à 1696, campagne du Piémont.
- 1697, armée de la Meuse, siège d'Ath.
- 1701, campagne du Rhin.
- 1702, campagne d'Italie, bataille de Luzzara.
- 1703, expédition du Tyrol.
- 1706, Italie. Calunato et Castiglione.

En 1707, le marquis de la Chesnelaye en devient colonel, et le régiment défend les défilés de la Savoie jusqu'en 1712, fait le siège de Landau en 1713.

En 1730, son colonel est François-Louis Le Tellier de Louvois, marquis de Souvré ; de 1733 à 1746 il fait la campagne d'Italie, assiste aux combats de Parme, de Guastella et à différents sièges ; en 1741, il fait partie de l'armée de Bavière et défend les passages du Tyrol.

En 1743, le colonel est Louis de Villars-Branças, comte de Lauraguais et on le voit à la bataille de Dettingen et pendant deux ans sur le bord du Rhin.

En 1745, le comte de Ségur (1) prend le commandement du régiment et lutte vigoureusement en Flandre aux sièges de Mons, de Charleroy, de Namur.

Le 2 juillet 1747, à la bataille de Lawfeld gagnée par le maréchal de Saxe contre les alliés commandés par le duc de Cumberland, le maréchal Balthiari conduisait les Autrichiens et le prince de Waldeck les Hollandais.

Le jeune et brillant colonel reçoit deux graves bles-

(1) Il n'avait que 19 ans (*Mémoires de Ségur*, I, p. 81). Il fut depuis maréchal de France et sous Louis XVI, ministre de la guerre. Ruiné par la Révolution, il mourut à Paris en 1801.

sures : une balle en pleine poitrine dont il était à peine guéri lorsqu'il eut le bras emporté par un boulet. Ce qui le met de nouveau en danger de mort.

A cette occasion, le roi dit au marquis de Ségur, son père : — « Votre fils méritait d'être invulnérable. »

Louis XV rendit cette bataille célèbre par le discours qu'il tint au général Ligonier, fait prisonnier et qu'il reçut à sa table : — « Ne vaudrait-il pas mieux, lui dit-il, songer sérieusement à la paix que de faire périr tant de braves gens ? »

Cette victoire coûta cher. Il y eut de part et d'autres 5 à 6000 hommes tués et blessés.

Le colonel de Ségur est le grand-père de Philippe de Ségur, l'illustre historien de la campagne de Russie.

En 1749, les 3^e et 4^e bataillons ayant été licenciés, le régiment, réduit à deux bataillons, a pour colonel M. de la Luzerne, marquis de Briquerville. Il fait partie de l'armée de Richelieu qui fit l'expédition de Minorque et se distingua à la prise de Mahon, 27 juin. En 1760, il est en Allemagne au combat de Cloters-camps ; en 1761, il est cité glorieusement à Shaffausen et à Roxel. En 1762, à la bataille de Friedberg.

Il rentre ensuite en France et prit le nom de *Soissonnais*, que venait de quitter le régiment licencié dont nous avons parlé plus haut.

A par ir de ce moment et à cause de son nom, ce brave régiment qui s'est couvert de gloire dans tant de combats, nous intéresse encore davantage et nous allons le voir conquérir de nouveaux lauriers et justifier la réputation de courage de ses anciens.

Dans les premières années, il ne paraît pas sur les champs de batailles. Il est en 1770, à Bayonne, en 1773, à Brest ; en 1775, à Arras ; en 1776, à Lille et

à Valenciennes ; en 1777, à Bouchain et en 1778, à Dunkerque.

En mars 1780, le 1^{er} bataillon est à Chateaudun ; le 2^e s'embarque à Brest, le 6 avril, avec Rochambeau, pour l'Amérique. (1)

Il arrive en août à New-York avec le régiment de Bourbonnais.

Ces deux corps commencent par garder les forts de Rhode-Island.

En juin 1781, ils se réunirent à Washington et investirent York-Town où se trouvait l'armée anglaise, commandée par lord Cornwallis.

Un mois après, le 21 juillet, une petite armée composée de 2.500 hommes de Rochambeau, les régiments de Bourbonnais et Royal-Deux-Ponts et un bataillon formé des compagnies d'élite du Soissonnais, le tout commandé par le chevalier de Chatellux, fait, sur Kindsbrige, une reconnaissance si vigoureusement poussée que les Anglais sont forcés de se replier et de regagner leurs postes au plus vite.

Il faisait une chaleur accablante qui n'arrêta pas un instant la gaieté, l'entrain et l'ardeur de nos soldats.

Après une marche « prodigieuse » ils arrivent, le 15 août, aux portes de Philadelphie.

Nous laissons parler les contemporains qui rendent compte, dans les relations du temps, de l'effet produit par cette petite armée :

« Les troupes françaises firent halte pour se parer comme un jour de fête ou de combat, et lorsqu'elles firent leur entrée à Philadelphie, l'affluence des habitants était immense sur leur passage ; les maisons étaient pavoisées aux cou-

(1) Ce bataillon était commandé par le vicomte de Noailles, colonel en second du régiment Soissonnais (*Mémoires de Ségur*, I, p. 224.

leurs des deux nations et quand ces guerriers des vieilles bandes défilèrent sous les yeux du Congrès, cette assemblée les honora de son salut fraternel et de ses acclamations. »

Plus loin une mention spéciale pour nos compatriotes qui, le 4 septembre, rendirent les honneurs au Congrès des Etats-Unis :

« Le régiment de Soissonnais qui a des parements couleur de rose, avait en outre ses bonnets de grenadiers, avec la plume blanche et rose, ce qui frappa d'étonnement les beautés de la ville. »

« Les Français ne s'arrêtèrent qu'un jour à Philadelphie. On apprit que la flotte du comte de Grasse venait d'entrer dans Chesapeake, et ils se rendirent vers le fond de la baie, où quelques compagnies s'embarquèrent ; le reste des troupes se dirigea sur Baltimore, et de là sur Annapolis où l'on trouva des bâtiments de transports. Les deux flotilles, ayant parcouru la baie, entrèrent dans le James-River et les régiments qu'elles avaient à bord se joignirent à ceux que le comte de Grasse avait amenés des Antilles et que le marquis de Saint-Simon commandait. Ce général était à la tête des régiments d'Agénais, de Gatinois et de Tourraine et Rochambeau à la tête de ceux de Bourbonnais, de Soissonnais, de Saintonge et Royal-Deux-Ponts. »

On connaît le résultat de la lutte. Les Anglais vaincus, furent obligés d'abandonner la colonie et de reconnaître l'indépendance de l'Amérique.

Pendant cette campagne, Soissonnais eut un nouveau commandant. Le comte de Ségur, fils de l'ancien colonel du régiment, fut nommé colonel en second, en remplacement du vicomte de Noailles.

Dans ses mémoires, il raconte un incident curieux :

« Au moment où nous quittions le camp de Crampont, le comte de Rochambeau, marchant à la tête de nos colonnes, entouré de son brillant état-major. Un Américain lui met doucement sa main sur l'épaule en lui montrant un papier

qu'il tenait et lui dit : « Au nom de la loi, vous êtes mon prisonnier ! » Plusieurs jeunes officiers s'indignaient de cette audace, mais le général leur faisant signe de se contenir, dit en souriant à l'Américain : « Emmenez-moi, si vous le pouvez.

— Non, lui répond l'Américain, j'ai rempli mon devoir et Votre Excellence peut continuer sa route si elle veut s'opposer à la justice ; je ne demande alors qu'à me retirer librement. Des soldats de la brigade de Soissonnais ont brûlé plusieurs arbres pour allumer leur feu. Le propriétaire de ce bois réclame une indemnité ; il a obtenu contre vous un décret et je viens de l'exécuter. » (1)

Il va sans dire qu'on paya une indemnité, mais il est assez singulier de voir un général et son armée arrêtés par un huissier. Ces faits n'ont lieu qu'en Amérique.

La perspective de la liberté dont on jouissait avait inspiré à un certain nombre de soldats le désir de quitter les drapeaux pour rester en Amérique. La désertion fut assez nombreuse dans plusieurs corps, mais grâce à la vigilance de M. de Ségur, Soissonnais perdit peu d'hommes.

Le bataillon soissonnais, si coquet et si admiré, resta à Hampton jusqu'en mars 1783, époque où il se rembarqua pour la France (2).

(1) *Mémoires de Ségur*, I, p. 445.

(2) Parmi les soldats qui faisaient alors partie du régiment Soissonnais, et qui se sont illustrés, nous citerons :

MOLLIS (le comte Sextus-Alex-François) né en 1750, soldat au Soissonnais en 1778, fit la campagne d'Amérique et les guerres de la Révolution et de l'Empire, il devint général de division et grand officier de la Légion d'honneur.

DUMUR (le comte Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix) était à la guerre d'Amérique, capitaine-commandant au Soissonnais ; en 1788, il est maréchal de camp ; général de division en 1793, fait la campagne d'Égypte, celles de 1805 et 1806 ; gouverneur de la Silésie lieutenant-général et pair de France, grand officier de la Légion d'honneur et Commandeur de Saint-Louis.

Il rejoignit alors le reste de son régiment à Montpellier et resta dans le Languedoc jusqu'à la révolution.

En 1789, les deux bataillons sont encore divisés : le premier va à Aix, puis à Montélimar, et le second est envoyé à Avignon.

A cette époque, la ville d'Avignon était au pouvoir du Saint-Père, mais une partie de ses habitants demandait la réunion à la France.

Le bataillon, sous les ordres du lieutenant-colonel d'Espeyron fait son entrée en ville. Mais aussitôt une bande de gens sans aveu, qui ne cherchent que le désordre, viennent voir les soldats, boivent avec eux et font courir le bruit, ridicule autant que malveillant, que le colonel n'a en vue que de conserver Avignon au Saint-Siège.

Malgré l'absurdité d'une semblable assertion, quatre vingt-neuf soldats se laissèrent entraîner ; ils abandonnèrent leurs chefs et se réunirent à cette horde de Jourdan coupe-têtes qui commit tant d'atrocités, dans la ville et les environs pendant dix-huit mois

C'est triste à dire, mais dans ces pillards et ces bandits, on ne pouvait plus reconnaître ces jolis petits soldats blancs et roses, ces beaux militaires qui faisaient tourner la tête des misses américaines.

Heureusement le surplus du bataillon n'abandonna point son drapeau ni ses chefs. Il fut même retenu dans Avignon sans pouvoir sortir de la ville.

Ce n'est qu'en mars 1791 qu'il se rendit à Nîmes et le mois suivant le premier bataillon vint l'y rejoindre.

Sur toute cette campagne, voir l'ouvrage de M Hugues Balch, *Les Français en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance (1777-1783)* Paris, Sauton, éditeur, 1872.

Alors, aidé de quelques autres troupes, il forma une petite armée qui marcha résolument contre Jourdan, parvint à le forcer à lever le siège de Carpentras et put enfin reprendre Avignon et rétablir un peu l'ordre.

En janvier 1792, le Soissonnais est envoyé à Grenoble ; ses officiers appartenant presque tous à la noblesse et voulant rester fidèles au roi, quittèrent le régiment ; cinq seulement restèrent. Malgré cette absence des chefs les soldats conservèrent la discipline habituelle

Alors commence une ère nouvelle pour notre régiment soissonnais.

Le premier bataillon fait partie de l'armée du Rhin; il est aux trois campagnes de 1793, 1794 et 1795.

En 1796, il entre dans la 79^e demi-brigade et se rend à l'armée d'Italie, et ensuite à Corfou.

En 1800 et 1801, la 79^e est dans l'ouest, en Bretagne.

En 1803, le 2^e bataillon de cette demi-brigade, incorporé au 7^e de ligne, part pour Saint-Domingue, où mourut le général Leclerc, enterré à Montgobert.

Les deux autres bataillons restés au 79^e de ligne ont fait, au 8^e corps d'armée, les campagnes de 1805 à 1808, en Italie et en Dalmatie ; celles de 1809, au 11^e corps en Allemagne, et plus tard celles de Catalogne, des Pyrénées et la campagne de France. Ils ont été fait prisonniers en 1814.

Pendant les cent jours, le 79^e reprend du service et entre au 8^e corps d'armée. Mais aussitôt Waterloo, il est licencié et ses débris ont formé la légion de la Haute-Garonne qui est devenue le 17^e de ligne.

Le deuxième bataillon du régiment de Soissonnais a fait les campagnes de la Meuse et du Rhin, en 1794. L'année suivante il est versé dans la 80^e demi-brigade et fait partie de l'armée de Sambre-et-Meuse: En 1795,

on en détache les trois compagnies de grenadiers qui passent à l'armée d'Italie et entrent dans la célèbre 32^e demi-brigade.

Le surplus de la 80^e, toujours à l'armée de Sambre-et-Meuse, est versé dans la 83^e en 1795, fait les campagnes d'Allemagne. En 1802, son troisième bataillon part pour Saint-Domingue. Les deux autres entrent, en 1803, dans la formation du 3^e de ligne.

Ce régiment est formé de la 3^e demi-brigade du Directoire et a fait, de 1796 à 1803, les campagnes de Suisse, d'Allemagne et d'Italie ; en 1805 il fit partie du 4^e corps de la Grande Armée ; en 1809, on le voit au 2^e corps de l'armée d'Allemagne. En 1812, un bataillon reste à Dautzig, les autres font la campagne d'Espagne et de Portugal ; en 1814, il se trouve à Hambourg, en 1815, à Waterloo.

Après le licenciement, le dépôt a été versé dans la légion du Puy-de-Dôme, 33^e de ligne.

Les Bataillons provinciaux.

Outre les corps réguliers on avait recours, dans les besoins pressants, aux milices provinciales ; ce n'était qu'une armée auxiliaire levée dans chaque paroisse et elle se recrutait par le tirage au sort depuis l'appel de 1691. Ce mode de recrutement s'est perpétué jusqu'à nos jours.

En 1737 ces milices provinciales formaient 100 bataillons. Dans la répartition, nous trouvons la généralité de Soissons comprise pour 3 bataillons, 39 officiers et 900 hommes.

Dans la chronologie historique des bataillons provinciaux nous en trouvons deux à Soissons, savoir :

1^o Le Provincial de Soissons qui a été formé le 4 août 1771, des bataillons de Soissons, Laon et Noyon.

Il avait pour colonel le chevalier de la Nouë. Le Provincial de Soissons a été supprimé le 15 décembre 1775.

2° Les grenadiers royaux du Soissonnais. Ce régiment a été également formé le 4 août 1771, il se composait de 8 compagnies tirées des régiments provinciaux de Châlons, Troyes et Soissons. Son colonel était le marquis d'Aigremont, Les soldats portaient des épaulettes bleu et blanc mélangés. Il a été supprimé le 15 décembre 1775.

§ III. — Soissons — Cavalerie.

Outre les régiments d'infanterie, nous trouvons un corps de cavalerie qui porta le nom de Soissons.

Il fut levé le 15 février 1652 par Joachim de Lenoncourt, marquis de Marolles. Il comptait alors 6 compagnies de cent hommes.

On le voit en Lorraine assister à la bataille de Clermont en Argonne, en 1654.

L'année suivante, le Mestre de camp de Marolles est tué au siège du château de Mussy et est remplacé par son fils.

Il fait partie de l'armée de Lorraine en 1656 ; prend part à la campagne de Flandre en 1657 (1).

C'est alors qu'il est donné au prince Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons et que par suite il prend le nom de Soissons.

Il est à la bataille des Dunes, se distingue au siège de Dunkerque, en 1658.

Ce régiment est licencié le 18 avril 1661.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : DE LA PRAIRIE

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

(1) Général Susanne, *Histoire de la Cavalerie française*

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

—
Lundi 4 Juin 1883.
—

Présidence de M. DE LA PRAIRIE. Président



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° Brochures de l'Association de Montréal (Canada)
- 2° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, (Jura) numéros de janvier, février et mars 1883.
- 3° *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris, t. 6, 3^e série, 1^{er} fascicule, janvier-mars 1883.

4° *Annuaire* de la Société philotechnique, t. 42, 1882.

5° *Mémoires* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de-France, t. 9, 1882.

6° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 9^e année, 1882.

7° *Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubénay, 1648-1652, publié par Gustave Gargé, t. 1^{er}.

8° *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du Diocèse de Dijon*, janvier-avril 1883.

9° *Romania*, t. 12.

10° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1883, 1^{er} fascicule.

11° *Journal des Savants*, avril 1883.

12° Cartulaires de l'église de Thérrouane publiés par MM. Duchet et Giry, 1881 (*Société des antiquaires de la Morinie*.)

13° *Mémoires* de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. 10, 1^{re} livraison, 1878-82.

14° *Académie d'Hippone*, n^{os} 1-3.

15° *Note* sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville (Aisne), par M. Ant. Héron de Vilfosse (extrait de la *Revue archéologique*, janvier 1881).

16° *Annales* de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1881.

CORRESPONDANCE.

M. Cirou remercie la Société de sa nomination comme membre titulaire.

Lettre du 26 mai 1883 accompagnant l'envoi, par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-

Arts, d'un « *Questionnaire relatif aux coups de foudre* » rédigé par la Conférence internationale des électriciens réunis à Paris en 1881.

M. Tassin, vice-président honoraire de la Société d'horticulture de Soissons, sera prié de répondre aux questions posées, comme rentrant dans l'objet de ses études.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Collet présente une pièce d'or gauloise, très-belle, attribuée aux Arvernes, et achetée pour le Musée et M. Vauvillé divers médailles gauloises en bronze encore indéterminées.

M. Laurent donne communication de l'ouvrage de M. Marius Vachon, intitulé : *Les ruines de Sanxay, découvertes en 1882*, illustré de cinq photogravures, dont un portrait du P. De la Croix, devenu désormais célèbre dans le monde savant.

MM. Choron et Pécheur signalent des livres et gravures anciennes intéressant l'histoire du Soissonnais et dont il serait utile d'enrichir le Musée et la Bibliothèque.

M. l'abbé Pécheur entretient la réunion d'une petite collection de notes historiques et topographiques sur la commune de Taillefontaine.

M. le Président propose de remplacer l'excursion de cette année par l'assistance à la réunion des Sociétés savantes du département qui doit avoir lieu à Laon et dont le jour n'est pas déterminé.

M. De la Prairie donne lecture d'une Notice sur

notre regretté collègue M. A. Piette, particulièrement sur les ouvrages qu'il a publiés :

MESSIEURS,

Tous les journaux du département de l'Aisne et plusieurs Sociétés savantes, notamment celle de Ver vins ont publié des articles nécrologiques sur M. Amédée Piette ; notre Société n'en a pas moins pensé qu'elle devait, elle aussi, lui consacrer quelques pages dans son *Bulletin*. Et c'est sans doute parce qu'elle connaît l'amitié, qui m'unissait à M. Piette, qu'elle m'a chargé de remplir ce devoir. Pour nous, M. Piette a été surtout un archéologue ; j'ai donc pensé, afin de ne pas répéter ce qui a été dit et bien dit déjà, que je ferais bien, laissant de côté toutes ses autres qualités, de ne vous parler que de ses travaux sur l'histoire et l'archéologie du département de l'Aisne, département qu'il connaissait mieux que tout autre ne pourra le connaître à l'avenir. Il en avait visité tous les villages et dessiné tous ces monuments, dont plusieurs ont déjà disparu. Les notes et les dessins qu'il a laissés, sont extrêmement nombreux et seront bien souvent consultés. M. Piette était d'une complaisance extrême et bien rare chez les hommes qui s'occupent des mêmes études que lui, il communiquait facilement, à qui l'en priait, tout ce qu'il avait amassé de documents et de renseignements. Il ne refusait jamais un conseil et vous savez qu'il pouvait en donner sur toutes les questions qui se présentaient.

Térence fait dire à l'un des personnages de ses comédies : « *Homo sum et nil humani a me alienum puto.* » M. Piette, à son tour, pouvait dire : « Je suis archéologue et rien de ce qui touche à l'archéologie ne m'est étranger. »

Les fonctions de contrôleurs des contributions di-



AMÉDÉE PIETTE
(1808 + 1883.)

rectes, dont il était chargé, ont beaucoup favorisé ses goûts. Il ne visitait pas un pays nouveau sans en rapporter un dessin ou un renseignement quelconque. Quand on se rend compte de ce que notre collègue a fait on ne peut s'empêcher de se dire : « Si tous les » hommes qui se trouvent dans des circonstances particuliè- » rement heureuses pour observer ce qui se » présente d'intéressant à leurs yeux, imitaient M. » Piette, quels progrès ne se réaliseraient pas dans » toutes nos connaissances ! ! »

M. Piette, qui est né en 1808, n'a cessé de travailler jusqu'à sa mort. Il fit sa ville natale le premier objet de ses travaux, je veux parler de ses *Recherches historiques sur la ville de Vervins* qui furent publiées en 1839, par le *Journal de Vervins*.

Les autres travaux de M. Piette sont nombreux ; mais je crois les avoir trouvés tous dans la bibliothèque, si importante, donnée par M. Perin à la ville de Soissons. Je vais, répondant, je crois, à votre désir vous les faire connaître par une courte analyse. Il me semble aussi que c'est la meilleure manière de vous faire apprécier le mérite de M. Piette et le vide que sa mort a fait dans notre Société :

Essais historiques sur la ville de Vervins .

Comme le titre de l'ouvrage l'indique, ce n'est pas une véritable histoire de Vervins que l'auteur a voulu faire ; cependant il aborde à peu près toutes les questions, comme si tel avait été son but. Il remonte à l'origine de la ville de Vervins, il étudie ce qu'elle a pu être au moment de la conquête des Gaules par les Romains, quelle est l'étymologie de son nom.

Arrivé au moment où Vervins tombe sous la domination de Thomas de Marle, il donne plus de développement à son travail ; il reproduit la charte accor-

dée en 1163 aux habitants de Vervins par Raoul de Coucy et confirmative de la charte primitive accordée par Thomas 1^{er}, son grand père, M. Piette continue son histoire et montre Vervins sous les Comminges et les Coigny et la termine par la description des monuments et quelques renseignements statistiques et topographiques. Si on écrivait aujourd'hui l'histoire de la ville de Vervins, quelques jugements de M. Piette seraient sans doute à réformer. Mais la ville n'en est pas moins heureuse de l'avoir eu pour historien.

Histoire de l'Abbaye de Foigny

Foigny fut une des plus illustres abbayes de l'ordre de Cîteaux. L'emplacement qu'elle occupa avait été donné à Saint-Bernard par Barthélemy de Vyr le grand, évêque de Laon.

Le livre de M. Piette est une véritable histoire de cette abbaye. Après avoir raconté les circonstances de sa fondation il donne la suite des abbés réguliers et montre Foigny sous les abbés commendataires. La question que M. Piette a traitée avec le plus de détails et de soins est celle des domaines de l'abbaye, cette préférence s'explique naturellement parce que ses fonctions l'ayant obligé à parcourir à plusieurs reprises le département, il en connaissait presque toutes les localités. Il s'étend aussi sur l'organisation des corps de ferme. Mais cette partie intéressante du travail de M. Piette a quelque chose de général et n'est pas, par conséquent, tout à fait spécial à Foigny.

L'église était une des plus grandes et des plus belles du diocèse de Laon ; il n'en reste presque plus rien, c'est en se donnant beaucoup de peine que M. Piette est arrivé à en donner une idée.

Histoire de l'Abbaye de Thenailles

L'abbaye de Thenailles, de l'ordre de Prémontré, fondée quelques années après Foigny n'a jamais eu une grande importance ni joué un grand rôle. C'est parce qu'il avait entre les mains un certain nombre de chartes concernant Thenailles qu'il voulait publier, qu'est venue à M. Piette la pensée de faire précéder ces chartes d'une histoire de l'abbaye, quoiqu'elle ne dut pas présenter un très-grand intérêt. Mais si publier des chartes n'est pas un travail plein d'attraits, c'est au moins une bonne action.

M. Piette a donné, autant qu'il était possible de le faire, la liste des abbés réguliers et commandataires de Thenailles, puis il raconte les derniers jours de l'abbaye. M. Piette n'a pu donner que des renseignements insuffisants sur la primitive église de Thenailles et même sur celle qui lui avait succédé. La transcription de vingt-six chartes termine l'Histoire de l'abbaye de Thenailles. Cette courte analyse suffit pour montrer l'importance de ce travail de M. Piette.

Notice sur l'Abbaye de Clairfontaine

Ce n'est guère qu'une simple note de quelques pages, qui contient cependant les noms de 37 abbés, depuis le milieu du XI^e siècle jusqu'à la Révolution.

Notice sur l'Abbaye de Bucilly

Cette notice est aussi très-courte. On ne trouverait sans doute pas ailleurs, ce qu'elle contient de renseignements sur l'abbaye de Bucilly, qui fut d'abord abbaye de femmes, que remplacèrent des hommes vers le milieu du XII^e siècle.

Itinéraires Gallo-Romains dans le département de l'Aisne

Cet ouvrage est certainement celui qui fait le plus d'honneur à M. Piette, celui auquel il a consacré le plus de temps, qui lui a fait faire le plus de démarches, puisqu'il a été obligé de parcourir bien des fois tous les points du département et de suivre souvent, pas à pas, les chemins actuels pour retrouver une voie romaine qui tout à coup était interrompue. Aussi cette étude, commencée en 1856 ne fut achevée qu'en 1862. Par sa nature elle se refuse à l'analyse. Il me suffira donc, pour donner une idée de son importance, de dire que M. Piette a constaté l'existence de 38 voies romaines, dont il indique le tracé dans les plus grands détails, rappelant en passant les découvertes qui ont été faites depuis de longues années. Un travail de ce genre est un véritable service rendu au pays.

Saint-Lambert. — Son Prieuré et son Château

M. Piette dans cette petite notice donne l'histoire du prieuré et du château de Saint-Lambert, il indique les phases par lesquelles ils ont passés ; les différents survenus entre les religieux de Saint-Vincent de Laon et les Coucy, seigneurs de Saint-Lambert. Enfin il décrit les ruines du vieux château.

La maison du Temple à Soissons

Il y a à Soissons une rue qui s'appelle rue de l'Échelle-du-Temple. Jusqu'à ces derniers temps on croyait qu'elle portait ce nom parce que les commanderies de Maupas et du Mont de Soissons, y avaient eu une maison. M. Piette a fait une étude de cette question, qui n'est pas sans intérêt et après avoir

donné quelques éclaircissements sur l'existence des Templiers dans notre pays, il est arrivé à pouvoir montrer que la maison, rue des Rats, n° 8, à Soissons, est bien celle qui a appartenu aux Templiers pendant plusieurs siècles.

Le Régiment de Vervins

En 1632, le cardinal de Richelieu, occupé de ses grands projets, crut nécessaire la création de nombreux régiments d'infanterie. Celui de Vervins fut de ce nombre. M. Piette fait une véritable histoire de ce régiment en le suivant dans toutes ses campagnes et en faisant ressortir toutes les occasions dans lesquelles le régiment a montré son courage. Créé en 1632, il cesse d'exister en 1658. M. Piette a fait un travail plus intéressant qu'au premier abord, un pareil sujet paraît le comporter. Mais M. Piette était de Vervins.

Notice historique sur les cantons de Bohain et du Catelet

Cet ouvrage remonte à 1844. C'est bien comme son titre l'indique, la statistique de ces deux cantons. M. Piette y donne la nomenclature de tous les villages avec l'indication de leur position, de leur population et des diverses circonstances qui peuvent les faire connaître. Ce qu'on regrette cependant c'est qu'on n'y trouve rien de ce qui concerne les monuments. Mais en 1844, l'archéologie n'était pas encore née dans le département de l'Aisne, on ne peut donc pas reprocher à l'auteur de n'avoir pas mis dans son livre ce qui lui aurait donné le plus de prix.

Notice sur les Tombelles de l'arrondissement de St-Quentin-

Cette notice qui porte la date de 1845 ne donne la description que de cinq tombelles ou mottes. Elle est donc d'un médiocre intérêt. M. Piette avait préparé un travail d'ensemble sur toutes les mottes ou tombelles du département ; la mort l'a empêcher de le terminer. On doit le regretter avec d'autant plus de raison qu'on peut croire que notre collègue aurait éclairé beaucoup de questions qui, jusqu'à présent, sont restées fort obscures.

Note sur le bas-relief d'Aubenton

Le bas-relief de l'église d'Aubenton a prêté à diverses espèces d'interprétations. M. Piette, dans cette note, à laquelle est joint un dessin, en propose une qui paraît satisfaisante.

Enguerrand de Bournonville

Sa tombe remarquable existe dans l'église de Marie. Dans quelques pages M. Piette a donné la biographie de ce personnage, et comme il le fait toujours il a accompagné le texte d'un bon dessin.

Pierres tumulaires de Chaudun et de Vierzy

Les églises de ces deux villages contiennent plusieurs pierres tumulaires remarquables. Elles représentent des hommes et des femmes de diverses conditions. M. Piette a donné des dessins et une description de toutes ces tombes. Il serait à désirer qu'un travail semblable fut fait pour toutes les églises du département. Il offrirait cet intérêt particulier d'être une espèce de journal de mode.

Excursion de la Société en 1873

L'excursion de la Société en cette année 1873 avait lieu à Mous-en-Laonnois, pays bien connu de M. Piette, aussi voulut-il en faire le compte-rendu. Il a traité son sujet avec amour et par suite il a donné à son rapport une étendue qui dépasse les limites ordinaires ; mais la Société ne s'en est pas plaint. Aucun des endroits visités n'a été oublié et ils ont été nombreux. Le style des églises a été reconnu, les faits historiques rappelés, les paysages décrits etc., etc. On peut donc présenter le travail de M. Piette comme un modèle d'excursion archéologique.

Pierre-François Robert

La Société de Soissons faisait en 1870 une promenade à Arcy-Sainte Restitue, là où l'abbé Robert a été longtemps curé. C'était une occasion de rappeler la vie de ce prêtre, qui a été le premier des archéologues soissonnais ; M. Piette l'a saisie, en communiquant à la Société à Arcy même une notice biographique sur l'abbé Robert. Malheureusement au temps où vivait le curé d'Arcy l'archéologie était une singulière science. L'imagination y jouait un plus grand rôle que l'observation. Si les théories de l'abbé Robert sont fort contestables, M. Piette n'en a pas eu moins raison de rappeler leur auteur à notre souvenir.

Je termine, Messieurs, ma revue des travaux de M. Piette par l'indication de deux notices nécrologiques sur M. Martin et M. Suin, tous deux membres de notre Société.

Vous voyez, Messieurs, comme je l'ai dit en commençant, que M. Piette n'était resté étranger à aucune des branches de l'archéologie et ce qui est bien vrai, il n'a jamais traité un sujet sans l'étudier sérieusement, sans recourir aux sources, ne se contentant jamais de répéter ce que d'autres avaient dit avant lui.

Il était membre titulaire de notre Société depuis 1868, un grand nombre de ses ouvrages ont d'abord paru dans notre Bulletin. Vous savez l'intérêt qu'il portait à notre Société.

Je crois, Messieurs, répondre à votre pensée, en faisant suivre les pages, si froides dont je viens de vous donner lecture par le discours d'un tout autre caractère que M. Ed. Fleury a prononcé dans le cimetière de Soissons sur la tombe de M. Amédée Piette :

DISCOURS DE M. FLEURY.

MESSIEURS,

Au nom de la Société académique de Laon, dont M. Amédée Piette fut un des membres fondateurs et pendant vingt ans l'un des associés les plus assidus, les plus zélés et les plus actifs ; au nom de la Société archéologique de Soissons qui vient de le perdre, au nom du pays auquel il a longtemps consacré son attention exclusive et son labeur utile ; en mon nom personnel, si j'ose ici parler de moi, comme ayant si largement profité de son exemple, de ses conseils et de son expérience, je viens apporter sur sa tombe trop tôt ouverte, car il vient de nous quitter plein de force encore et dans la plénitude de son intelligence, j'apporte, dis-je, mon tribut de regrets aussi douloureux que vivement sentis.

Quand toute une génération de travailleurs résolus et

utiles se voit trop souvent frappée et plus que décimée par la mort, c'est un devoir pour les derniers survivants de dresser le bilan de leurs pertes d'abord, de montrer ensuite ce que furent à un moment donné ceux qui tombent après avoir été leurs collaborateurs et leurs amis. Il faut aussi tirer de la vie et de la conduite de ceux-là qui nous quittent, des exemples utiles aux générations plus jeunes, surtout si elles semblent moins disposées à se préoccuper de l'intérêt immatériel, au culte duquel s'étaient voués ceux qui disparaissent ou sont près de disparaître.

Si jeune qu'il ait été, il s'est senti toujours attiré vivement vers l'étude de son pays de naissance, qu'il eut, dès le début de sa carrière administrative, l'occasion de visiter en détail, d'examiner sous des phases et des aspects divers. Il l'aima d'autant plus ardemment qu'il le connut plus à fond. Il s'y était identifié intimement, et, sans égarer son attention même un instant, il lui consacra ses recherches, ses investigations, sa plume, son crayon, d'abord juvénile et naïf, mais bientôt devenu plus hardi, plus habile, dans la même sincérité toujours.

C'est ainsi que, dès 1830 environ, il jeta la base d'un véritable monument départemental et de la plus haute valeur au point de vue de l'histoire et de l'archéologie locales. C'était un recueil, de format in-4^o, parfaitement classé dans l'ordre administratif par arrondissements, cantons et communes, et où entraient tout naturellement les notes prises sur place, les extraits de lectures, les reproductions de documents authentiques, les coupures faites heure par heure dans les journaux, et aussi les dessins originaux à la plume, au crayon, ou les gravures et lithographies d'après des monuments du département de l'Aisne, les portraits de ses hommes célèbres morts ou vivants, des plans géographiques, tous documents qui, s'arrêtant pour le classement aux premiers jours d'affaiblissement et de souffrance du regretté défunt que nous confions à sa dernière demeure, composent un ensemble incomparable, fécond en utilité et qui, pour les studieux de l'avenir n'a pour équivalent, comme services à rendre, que les magnifiques collections de livres, brochures et documents bibliographiques qu

l'un de nos amis et confrères de la Société archéologique de Soissons, M. Perin, léguait récemment et en mourant à la Bibliothèque de sa ville d'affection. Celui-là aussi procédait de la même école que M. Amédée Piette, du même dévouement exclusif à la petite patrie, et sa mort aussi laisse dans la génération dont je parlais tout à l'heure un vide qui ne sera pas comblé, car le recrutement est rare s'il n'est pas nul.

C'est avec une pareille accumulation d'excellents matériaux tous prêts à mettre en œuvre, que M. Amédée Piette put écrire ces livres dont je n'ai pas besoin de rappeler les noms : *Les essais sur l'histoire de Vervins* (1836-1841) ; *l'Histoire de l'abbaye de Foigny* (1847) ; *les Itinéraires Gallo-Romains du département de l'Aisne* (1856-1862), ce livre qui est et restera classique en la matière ; *l'Histoire de l'abbaye de Thenailles* (1878) ; et tant d'autres notices et mémoires dont il a enrichi les *Bulletins et Annales* des Sociétés de Laon et de Soissons, la première dont il fut membre titulaire, vice-président et président de 1850 à 1868, date de son départ de Laon, la seconde à laquelle il appartient comme membre et vice-président pendant quatorze ans.

Je ne parle pas de ce qu'il laisse de travaux inachevés et en préparation.

De cette vie on peut donc dire qu'il fut pleine de dévouement, d'activité infatigable, de labeurs incessants, de recherches utiles plus aux autres qu'à celui-là même qui s'y livra sans réserve et dans la solitude studieuse au sein de laquelle les ruines amenées par les événements de la politique, les chagrins qui ne manquent à personne l'ont trouvé calme, serein et inattaquable par la crainte, *impavidum ferient ruinae*. C'est dans cette situation d'esprit que je l'avais trouvé, en novembre 1870, sortant de sa cave après le bombardement de Soissons et après la mort de la compagne de sa vie, et de plus son fils était prisonnier chez l'ennemi vainqueur. Il se consolait et se raffermissait dans le travail.

Avais-je tort de dire tout-à-l'heure que je trouvais en mon excellent ami, M. Amédée Piette, un bon modèle à présenter à l'attention et au respect de tous, des jeunes surtout ?

J'ai cru qu'avant de laisser partir pour toujours un homme d'attention et de regret, il était bon de dégager pour la mettre en vif relief une utile leçon d'une longue existence d'honnêteté, de services voulus et rendus, du calme et de la persistance dans le labeur en vue de l'utilité et de l'honneur du lieu de naissance, en un mot de la noblesse dans la simplicité froide et digne de l'attitude habituelle.

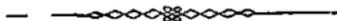
Le souvenir de M. Piette se conservera dans la mémoire de ses amis et confrères des Sociétés savantes, certains de ses livres se perpétueront.

A lui nos derniers adieux attristés.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : DE LA PRAIRIE

Le Secrétaire : l'abbé PÉCAUR.



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 2 Juillet 1883.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Histoire de Saint-Michel en Thiérache*, par M. Alfred Desmasures, 2 vol.

2° *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 16^e année, 1882.

3° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. 18, 1880-1883.

4° *Bulletin de la Société des sciences historiques et*

naturelles de l'Yonne, année 1882, 36^e vol. 6^e de la 3^e série.

5^o *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. 7, n^{os} 114-115.

6^o *Bulletin* de la Société historique et archéologique de Langres, t. 2, n^{os} 20 et 21.

7^o *Annuaire* de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1866-1872.

8^o *Mémoires* de la Société Linéenne du Nord de la France, année 1883.

9^o Société royale belge de géographie, *Bulletin*, 7^e année, 1883, n^o 1, janvier-février.

10^o *Bulletin* du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie et de philologie, 1881, n^o 4.

11^o *Revue des Travaux scientifiques*, t. 2, travaux publiés en 1881, n^o 12; t. 3, travaux publiés en 1882, n^o 2.

12^o *Mémoires* de la Société académique d'agriculture, sciences, etc. de l'Aude, t. 46, le 19^e de la 2^e série.

13^o *Annales* de l'Académie de Mâcon, 2^e série, t. 4, 1883.

14^o *Journal des Savants*, mai 1883.

15^o *Bulletin* de l'Association philotechnique, 4^e année, juin 1883, n^o 6.

16^o Cinq exemplaires des *Recherches bibliographiques* sur le département de l'Aisne, Catalogues et Tables, etc., composant la bibliothèque de M. Charles Perin (1883).

CORRESPONDANCE

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Fleury, datée de Vorges le 11 juin 1883, lui annonçant pour le dimanche 8 juillet la réunion des Sociétés savantes du département à Laon et l'ouverture de l'Exposition projetée, et le priant de désigner les membres de la Société de Soissons qui se proposent d'y assister.

M. le président a répondu à cette lettre de l'honorable président de la Société académique de Laon, en temps utile, et demande les noms de ceux de la Compagnie qui désirent se faire inscrire pour se rendre à Laon, l'un des trois jours que doit durer la réunion.

Les membres qui se rendront à Laon le dimanche 8 sont MM. Michaux, Collet, Laurent, De la Prairie, Salingre ; le lundi 9, MM. Corneaux, Delaplace, Pêcheur, Happillon ; le mardi 10, M. Migneaux.

M. le président informe la Société que M. Fleury, vient d'être frappé par une maladie subite, mais l'on espère qu'il ne s'agit que d'une indisposition passagère.

Il propose un échange de publications avec la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure. (Adopté).

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Après un échange d'observations sur la tenue de la réunion de Laon et les Mémoires dont on y pourra faire lecture, on examine le dessin de deux plaques de cheminées en fonte présentées par M. Bouchel, cor-

respondant, et qui se trouvent à Presles-et-Boves. L'une de 1570 appartient à la maison Rostan et l'autre plus récente, avec armoiries, à la maison occupée par M. De la Maisonneuve.

M. Bouchel lit quelques notes sur la révolution à Presles et une pièce relative à un jugement en séparation de biens prononcé par un maire de cette commune. On en décide le dépôt aux archives.

M. l'abbé Pécheur donne lecture d'un chapitre de son important ouvrage : les *Annales du diocèse de Soissons* dont le cinquième volume est presque terminé et doit paraître incessamment.

A ce sujet M. le Président rappelle que l'Académie française a décerné à l'auteur de cette œuvre, une de ses médailles sur le rapport de M. Desnoyers.

Ce rapport qui contient une appréciation raisonnée du travail de notre collègue, est ainsi conçu :

Rapport de M. DESNOYERS, Membre de l'Institut
sur les Annales du Diocèse de Soissons

PAR M. L'ABBÉ PÉCHEUR.

Quoique d'une bien moins grande importance que l'*Histoire des Arts industriels*, les *Annales du diocèse de Soissons*, par M. l'abbé Pécheur, curé de Fontenoy, ne témoignent pas d'un moindre dévouement, d'une moindre persévérance dans la recherche de la vérité historique. Le théâtre géographique qu'elles embrassent, quoique bien moins vaste, n'en représente pas

moins une portion importante des grandes divisions territoriales de la France. Ces recherches remontent jusqu'au temps les plus anciens et comprennent toute la durée du moyen-âge ; elles retracent les événements accomplis dans une contrée ecclésiastique et politique, où les plus grands noms de notre histoire ont figuré, depuis son origine, dans des circonstances remarquables dont le souvenir a été conservé par de nombreuses chroniques et d'autres documents originaux.

Des deux volumes des *Annales du Diocèse de Soissons* que la commission avait à apprécier dans le concours de cette année, le premier avait déjà été présenté au concours de 1864 où il fut l'objet d'un rapport favorable et indiqué comme étant digne d'être recommandé à l'attention des commissaires futurs. Le nouveau volume adressé pour le concours de 1868, a paru répondre aux espérances que le premier avait fait concevoir. Le plan très méthodique que l'auteur a continué de suivre, les recherches consciencieuses et le plus généralement approfondies auxquelles il s'est livré, en se maintenant, autant que possible, dans les limites de son sujet et du territoire qu'il embrasse, ont paru à la commission présenter des titres à une de ses récompenses les plus élevées. L'ouvrage n'est point encore complet, il est vrai, puisqu'il ne comprend que les périodes gauloise, romaine, mérovingienne, carlovingienne, et que, pour les temps postérieurs, il n'est parvenu qu'à la fin du XII^e siècle. Mais les époques étudiées par M. l'abbé Pécheur étaient les plus obscures, celles qui rentrent le plus directement dans la voie et dans les sujets de recherches historiques que l'Académie recommande et encourage particulièrement. Ces deux volumes suffisent, d'ailleurs, pour apprécier la méthode suivie par leur auteur ; et les sources qu'il a eu à consulter sont assez nombreu-

ses pour qu'on puisse juger du parti qu'il a pu en tirer.

M. l'abbé Pécheur déjà connu par une bonne histoire de Guise, n'a rien négligé pour donner à son nouvel ouvrage les développements dont était susceptible ce travail de plus grande portée. Il a mis en œuvre toutes les sources historiques dont il pouvait disposer ; il a consulté toutes les histoires imprimées concernant, soit l'ensemble de la province du Soissonnais et du diocèse de Soissons, soit les églises, les abbayes et les localités particulières, toutes les annales et chroniques monastiques, les vies de saints, d'évêques, d'abbés ou de personnages civils, quand leurs relations avec l'histoire diocésaine étaient intimes et directes ; tous les actes des conciles, synodes et assemblées politiques, sans négliger d'autres documents imprimés dans lesquels le Soissonnais a joué quelque rôle même obscur et peu important. Il a aussi mis à profit plusieurs histoires manuscrites rédigées, et plusieurs collections de documents formées pendant le XVII^e et le XVIII^e siècles, spécialement la grande collection de Dom Grenier et plusieurs autres collections de manuscrits de la Bibliothèque impériale, ainsi que de nombreuses archives et bibliothèques locales. Il a surtout consulté pour son second volume plusieurs cartulaires encore inédits. Ses citations paraissent généralement faites de première main ; et quand elles sont reproduites d'après des auteurs plus modernes, M. l'abbé Pécheur a, le plus ordinairement, soin de l'indiquer, quoiqu'on pût désirer à cet égard une plus longue précision. Sans doute, le nombre des documents imprimés qu'il a employés l'emporte beaucoup sur celui des documents manuscrits. Il était difficile qu'il en fût autrement pour les annales d'un diocèse qui a rempli un si grand rôle dans l'histoire ecclésiastique et dans l'histoire politique, et qui a déjà fourni à de

nombreux écrivains le sujet de recherches plus ou moins approfondies.

Les divisions historiques adoptées par l'auteur, sont clairement indiquées ; des sommaires et de bonnes tables analytiques facilitent la lecture de l'ouvrage. Comme presque tous les auteurs d'histoires locales, M. l'abbé Pécheur n'a pu se défendre de faire entrer l'histoire générale dans les différentes parties de son cadre, mais il l'a fait presque toujours dans une juste mesure, sans digressions trop disproportionnées, quoique souvent un peu diffuses, et autant que cela était indispensable pour l'intelligence des événements et la connaissance des personnages. Il a reproduit la traduction d'un assez grand nombre de récits légendaires qui concernaient les saints du diocèse de Soissons, acceptant, en général, l'authenticité de ces récits, postérieurs cependant pour la plupart, de plusieurs siècles, aux événements qu'ils concernent. Peut-on lui en faire un reproche quand on voit qu'il a eu soin, le plus souvent, d'ajouter des expressions restrictives et des formules dubitatives, dont le caractère ecclésiastique de l'auteur explique et motive jusqu'à un certain point la réserve ? , . . .

En accordant la seconde médaille du concours aux *Annales du Diocèse de Soissons*, votre Commission espère encourager un travail utile et reconnaître le mérite d'un laborieux ecclésiastique qui a su vaincre les nombreuses difficultés qui gênaient ses recherches. Elle espère aussi stimuler des travaux analogues pour d'autres diocèses. Il serait désirable, en effet, que les histoires partielles de la France fussent traitées, plus fréquemment qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, au point de vue des grandes divisions ecclésiastiques qui re-

présentent les plus anciennes divisions politiques de la Gaule, et qui ont conservé une si grande influence pendant toute la durée du moyen-âge.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

—
Lundi 6 Aout 1883.
—

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie
3^e série, t. 7^e et *Bulletin* n° 1 de 1883.

2° *Répertoire des Travaux historiques*, 1884, supplément, index.

3° *Mémoires* de la Société d'anthropologie de Paris,
2^e série, t. 8, 1^{er} fascicule.

4° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 3, travaux publiés en 1882.

5° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 24^e année, n^{os} 4 et 5, avril-mai.

6° *Mémoires* de la Société Eduenne, nouvelle série, t 11 (1883).

7° *Revue* des Sociétés savantes des départements, 7^e série, t. 6.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Couronne, inspecteur des Machines de la ville de Paris, est nommé membre correspondant (n^o 1, place de l'Alma, Paris).

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Michaux communique le nouvel Album qui fait suite à ceux publiés sous le titre de *Curanda*, par M. Frédéric Moreau, et donne lecture d'une note où est décrite la suite des fouilles et des découvertes opérées par cet archéologue éminent et infatigable, à Armentières et Breny. Outre un grand nombre d'objets des époques mérovingienne et gallo-romaine, qu'elles ont mis au jour, on remarque surtout une statuette gallo-romaine trouvée à Breny et dont l'attribution n'est pas encore déterminé.

Les Fouilles d'Armentières.

Le nouvel album de M. Frédéric Moreau, dont nous avons annoncé la publication il y a quelque temps, ne le cède en rien aux précédents, au point de vue de l'intérêt et sous le rapport de la forme.

Il contient d'abord une notice sur Armentières. Cette notice est illustrée de plusieurs beaux dessins dus à M. E. Varin qui et rendent parfaitement l'aspect du château et son état actuel. MM. Varin sont d'habiles graveurs, et leurs œuvres figurent avec succès aux salons de peinture, comme du reste nous avons eu occasion de le dire.

Armentières, — dont le château pourtant si remarquable n'est pas classé parmi les monuments historiques, — Armentières possède une nécropole explorée par M. Moreau avec ce soin scrupuleux et cette intelligence dont il a donné tant de preuves. Cette nécropole remonte à l'époque gauloise, et s'est continuée sous les Romains et les Mérovingiens.

Il a été trouvé 20 sépultures gauloises, dont une à char; de nombreuses sépultures mérovingiennes qui se sont succédé jusqu'aux carolingiens; chacune des populations ensevelies a livré un curieux mobilier funéraire dont plusieurs pièces importantes sont reproduites sur les planches dessinées par M. Pilloy.

La première planche du nouvel album est une carte de la vallée de l'Ourcq, où est figuré l'ensemble des fouilles entreprises par M. Frédéric Moreau depuis 10 ans. Cette carte indique les stations visitées dans les cantons de Fère en Tardenois, Oulchy et Neuilly-Saint-Front.

On a ainsi la preuve que la vallée de l'Ourcq était occupée, dans les âges préhistoriques, par de nombreuses peuplades qui y ont laissé non seulement leurs tombeaux, mais encore leurs habitations.

En effet, de nombreuses grottes ou creutes taillées dans le tuf ou le calcaire grossier, existent encore tantôt isolées, plus souvent réunies par petits groupes.

La notice donne les dessins des creutes de Treugny, extérieur et plan intérieur, par M. Varin. Plusieurs de ces creutes sont encore habitées aujourd'hui.

L'auteur fait remarquer avec raison que les premiers habitants ont dû être attirés là par le voisinage des forêts et de la rivière d'Ourcq qui leur assuraient des moyens d'existence par la chasse et la pêche;— plus tard, les Gaulois et les Romains, les Francs et les Mérovingiens, leurs successeurs, ont dû être retenus par la fertilité du sol, dont la culture leur était révélée.

Cette succession, non interrompue pendant tant de siècles, d'individus ayant vécu dans cette vallée et y ayant établi leur demeure, fournit une explication naturelle de la fréquence des découvertes de M. Moreau, et de l'importance des nécropoles dont le mobilier funéraire si intéressant et si varié, a livré tant d'objets à la collection Caranda.

10,706 sépultures ont été visitées, savoir :

600 Gauloises,

700 Gallo-Romaines,

200 Incinérations,

9206 Franco-Mérovingiennes.

Les planches suivantes contiennent :

Divers objets trouvés dans une sépulture gauloise à char, timon et fer de l'attelage, mors de cheval, etc.

Des bijoux, ceinturons, bracelets, bagues, boucles d'oreilles, fibules en fer, bronze, argent et or, provenant de sépultures de femmes. Les femmes sous les

Mérovingiens portaient aussi le ceinturon, dit M. Quicherat.

Des boucles, agrafes, rouelles, fibules en fer et bronze, armes des sépultures d'hommes.

Une coupe en verre avec le monogramme du Christ moulé au fond, dans un cercle entouré de feuillages.

Des sarcophages en pierre et en plâtre, quelques-uns avec la croix.

Le tout trouvé à Armentières en 1882 Sur la planche 30^e divers objets trouvés antérieurement, tels que fibules, amulettes, monnaies, boucles et torques en bronze.

Les planches 31^e et 32^e sont consacrées aux sépultures gauloises de Chouy. Elles montrent des torques, anneaux et bracelets en bronze, et des vases en argile, — des armes et instruments en silex.

La planche 33^e figure une belle gourde en terre fine et jaunâtre, parfaitement conservée. Elle provient d'Armentières et paraît du moyen-âge.

Enfin la notice donne une explication relative à une petite statuette de brouze, reproduite dans le précédent album et que l'on croyait représenter Néron ou Esculape. Il paraîtrait que c'est un satyre ou une faune au repos.

En résumé, pendant l'année 1882, M. Frédéric Moreau a recueilli 710 objets qui se divisent ainsi :

119 en bronze, argent et or.

100 en fer.

95 céramique et verrerie.

21 monnaies.

25 pierres tumulaires, dont 15 sarcophages en plâtre.

250 silex.

On voit, par ce que nous avons dit les années précédentes et par ces quelques lignes trop brèves, quelle est l'importance de l'œuvre entreprise par M. Frédéric Moreau et poursuivie par lui avec tant de persévérance et tant de succès, et quels en sont les magnifiques résultats.

Honneur à l'infatigable explorateur qui n'a reculé devant aucun sacrifice pour mener à bien ces travaux, dans le seul intérêt de la science. La réussite est complète, merveilleuse, étonnante même. Cette réussite est la plus douce récompense de ses fatigues et de ses peines et le nom de M. Frédéric Moreau est gravé désormais d'une manière ineffaçable parmi les explorateurs du passé, parmi les travailleurs de l'histoire. Honneur et gloire à lui !

M. l'abbé Pécheur relit une note lue à la Société des Antiquaires de France par M. Mazard à la séance du 16 mars 1881, sur la collection de M. Frédéric Moreau, à Paris, qu'il a visitée.

M. le Président revient sur la tenue, à Laon, du Congrès des Sociétés savantes du département, fixé définitivement au 8 août. Les membres de la Compagnie, désignés à la dernière séance, qui de front y prendront part, renouvellent leur engagement.

M. le Président annonce à la Société la mort de M. Edouard Fleury, président de la Société académique Laon et membre titulaire de notre Société archéologique. Contrairement à l'espoir exprimé dans la dernière séance, la maladie de M. Fleury s'est aggravée et notre honorable collègue a succombé le 4 juillet dernier.

Ses funérailles ont eu lieu à Vorges au milieu d'une nombreuse assistance ; notre Société était représentée par M. l'abbé Pécheur.

Sur la proposition d'un membre on décide, à l'unanimité, qu'une lettre de condoléances, au nom de la Société, sera adressée à M^{me} Fleury pour lui exprimer les regrets qu'elle éprouve de la perte d'un collègue pour lequel elle a toujours professé la plus grande estime et qu'elle regardait comme la célébrité la plus en vue du département.

Un membre fera une Notice nécrologique sur M. Fleury dans une prochaine séance.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : DE LA PRAIRIE

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 1^{er} Octobre 1883.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1. Catalogue des livres de l'Académie royale de Belgique.

2. Académie royale de Belgique, 2^e et 3^e série, t. 1, 2, 3 et 4, *Annuaire* des années 1881-82-83. — Table générale du *Recueil* de la même Académie, 2^e série, t. 21 à 50, 1867-80.

3. *Memoires* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. 19. Concours de 1880.

4. *Mémoires* de l'Académie de Marseille, année 1882-1883.

5. *Bulletin* de la Société Belfortaine d'émulation, n° 5, 1880-82.

6. *Mémoires* de l'Académie de Nîmes, 7^e série, t. 4, 1881.

7. *Mémoires* de l'Académie des sciences et arts d'Arras, t. 14.

8. *Bulletin* de la Société Nivernaise des sciences, etc., 3^e série, t. 1^{er}, 11^e de la collection.

9. *Recueil des Notices et Mémoires* de la Société archéologique du département de Constantine.

10. *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 21.

11. Société royale belge de géographie, *Bulletin*, 7^e année, 1883, n° 2, mars-avril.

12. *Mémoires* de la Société d'agriculture, commerce, etc. de la Marne, année 1882-83.

13. *Répertoire* des Travaux historiques, t. 2, n° 1.

14. *Bulletin* du Comité des Travaux historiques et scientifiques, t. 3, Travaux publiés en 1882. n° 4. — Archéologie, année 1883, n° 1.

15. *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris, t. 6, 3^e série, 2^e fascicule, mars-mai 1883.

16. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2^e série, t. 21, 29^e de la collection, année 1883 et 1884, 2^e fascicule.

17. Société des Antiquaires de la Morinie, *Bulletin historique*, 32^e année, nouvelle série, 126^e livraison, avril-juin 1883.

18. *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, (Jura) numéros 6 et 7, juin-juillet.

19. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. 8, n° 116, 1^{er} trimestre de 1883.

20. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1883, juillet-août.

21. *Journal des Savants*, juin-juillet-août.

22. *Histoire de l'Abbaye de Fervaques*, par l'abbé Poquet (1878),

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

La séance se passe en entretiens et échange d'observations sur la tenue du Congrès des Sociétés savantes du département, qui devrait avoir lieu à Soissons l'année prochaine.

Plusieurs membres proposent divers voies et moyens concernant une exposition d'objets d'art qui accompagnerait cette réunion.

On nomme une commission qui, après un examen sérieux et approfondi de ces diverses questions, ferait un rapport à la Société.

Sont désignés comme membres de cette commission : MM. Michaux, Laurent, Collet, Salingre et Pécheur, qui ont déclaré accepter.

M. Michaux rend compte de la réunion à Laon des Sociétés du département et de l'exposition qui y a été jointe :

EXPOSITION DE LAON.

Il y a deux ans environ, lorsque les Sociétés archéologiques de Soissons et de Compiègne se sont réunies, l'honorable président de la Société de Soissons, M. de la Prairie, émettait cette idée que des réunions annuelles entre membres des Sociétés voisines pourraient avoir un heureux résultat. Ces membres, par leurs études communes, échangeraient leurs vues, donneraient leurs appréciations, discuteraient certaines questions et arriveraient ainsi plus efficacement à faire jaillir la lumière.

Cette idée féconde n'a point été perdue. L'année suivante, M. Midoux, de Laon, la complétait et lui donnait pour ainsi dire une forme pratique. Le 12 juin 1882, il demandait « s'il ne serait pas utile, tant au point de vue général des études qu'au point de vue de la bonne confraternité, de tenir, chaque année, une réunion de toutes les Sociétés savantes du département. Cette réunion aurait lieu d'abord à Laon, ensuite, à tour de rôle, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, s'occuperait de questions d'archéologie, d'histoire et de géographie locales, de biographies, de sciences, qui feraient l'objet d'un programme élaboré d'avance. »

Adoptée par la Société académique de Laon, cette proposition fut bientôt formulée par son auteur qui, en outre, demanda d'y joindre une exposition des œuvres des artistes laonnois, peintres, graveurs et sculpteurs et des faïences de Sinceny.

Une commission, présidée par M. Ed. Fleury, président de la Société académique, s'occupa bientôt de réunir les œuvres. M. Fleury s'y est donné tout entier; il n'a ménagé ni son temps, ni son argent, ni ses peines. On peut même dire qu'il lui a donné sa vie. En effet, au moment de voir ses efforts couronnés

de succès, au moment de faire l'ouverture de cette exposition fixée d'abord au 8 juillet, M. Fleury succombait.

Ce décès si prompt, si imprévu, fut une grande douleur pour le département. On dut retarder l'ouverture qui fut remise au 12 août, — le jour même des élections départementales.

C'était le dimanche 12 août dernier, l'inauguration des réunions et de l'exposition.

A une heure et demie les invités étaient réunis à la Mairie. Toutes les Sociétés du département, Saint-Quentin, Vervins, Château-Thierry et Soissons étaient représentées.

M. Cortillot, président de Laon, a ouvert la séance par un excellent discours dans lequel il a rendu un juste hommage à la mémoire du bien regretté M. Ed. Fleury, savant archéologue, littérateur habile, dessinateur émérite, autant que publiciste distingué. Puis il a rappelé le but de la réunion et a demandé la fixation de l'ordre du jour de la séance de lundi, qui a été ainsi déterminé :

Le matin, réunion des membres des Sociétés voisines, et lecture de divers travaux, savoir : une lecture sur le conventionnel Dormay, par M. Matton, archiviste ; — deux lectures par des membres de Vervins, — et deux lectures par des membres de Soissons, une étude sur les cloches, par M. de la Prairie, et sur les bibliothèques du département de l'Aisne, par M. l'abbé Pécheur

Ensuite l'après-midi, à une heure et demie, départ pour une excursion archéologique ayant pour but de visiter Bruyères, Vorges, Nouvion-le-Vineux et Urcel. En passant à Vorges, l'assemblée doit présenter ses respects à M^{me} Fleury.

Ce point décidé, M. le président demande ensuite dans quelle ville aura la réunion l'année prochaine.

Un membre propose la ville de Soissons ; accepté sans aucune opposition.

M. le président prie de fixer autant que possible les divers points à traiter l'année prochaine.

M. Midoux propose d'y faire une exposition diocésaine, c'est-à-dire des spécimens les plus curieux du mobilier des églises. Selon lui, ce sera chose très facile. Soissons étant une ville épiscopale, Monseigneur l'Evêque ne demandera pas mieux que d'autoriser une semblable exposition.

Un membre de Soissons fait observer que les vœux qui viennent d'être formulés ne peuvent être acceptés dès maintenant par les membres présents de la Société de Soissons ; que ces Messieurs ne peuvent que transmettre ce vœu à la prochaine réunion de cette Société qui délibérera.

Sous cette réserve, la proposition est adoptée.

Divers sujets tels que la bibliographie locale, la biographie, la géographie et l'histoire sont en outre proposés pour l'ordre du jour de l'année prochaine.

Puis la séance est levée et l'assemblée se rend dans la salle de l'exposition dont M. le Préfet doit faire l'ouverture à 3 heures.

La salle est bientôt pleine et chacun peut admirer le bon choix et le goût qui a présidé à l'arrangement des tableaux et des dessins, au classement des faïences et des médailles.

De splendides catalogues numérotés, imprimés avec luxe et enrichis de 10 belles photographies de M. Dolle sont mises à la disposition du public, ainsi qu'une brochure de M. Fleury sur le sculpteur et graveur Dupré, de Sissonne.

Un buste en terre cuite de M. Edouard Fleury, très ressemblant, est là, près la fenêtre du milieu, et montre que cette exposition, son œuvre, reste encore sienne.

La fanfare arrive et joue plusieurs morceaux, entre autres *la Marseillaise* : bonne au 14 Juillet, elle était peut-être un peu hors de propos pour une réunion archéologique.

M. le Préfet, à l'ouverture de la séance, a pris la parole.

Il a fait l'éloge de M. Fleury et a constaté la réussite complète de l'exposition.

M. Cortillot a remercié vivement M. le Maire d'avoir bien voulu mettre la Mairie à la disposition de la commission.

Puis les assistants ont pu admirer les merveilles réunies dans la salle.

Le soir à 7 heures, un banquet fort bien servi réunissait, à l'hôtel de *la Hure*, les membres des diverses Sociétés restés à Laon.

Au dessert, M. le Préfet a porté un toast au président de la Société de Laon et a terminé ainsi :

« Si comme je n'en doute pas, Messieurs, vous emportez de cette fête artistique et littéraire un souvenir particulièrement attachant, vous me permettrez de vous donner rendez-vous l'an prochain à Soissons, et vous vous joindrez à moi pour porter un toast à nos hôtes, à la Société académique de Laon, à son avenir, à ses succès. »

M. Cortillot a répondu en portant la santé de M. Séblin, préfet, et de M. Glatigny, maire de Laon.

M. Glatigny, à l'auteur du projet réalisé, M. Midoux.

Enfin M. Lhote, d'Aubenton, a lu une charmante pièce de vers intitulée *les Suicides*.

Puis l'on s'est séparé enchanté, en se donnant rendez-vous à Soissons l'année prochaine.

Lundi 13 août, le Congrès des Sociétés savantes départementales a tenu sa seconde réunion à 9 heures et demie du matin.

La séance a été consacrée tout entière à la lecture des communications suivantes :

M. de la Prairie, président de la Société académique de Soissons : *Les Cloches du département.*

M. Mennesson, membre de la Société académique de Vervins : *Correspondance particulière d'une fille de Jean Debry.* — La lecture de ce travail a été faite par M. Papillon, pour M. Mennesson empêché.

M. Rogine, membre de la Société archéologique de Vervins : *Nouvelle excursion au champ de Macquenoise.*

M. Matton, membre de la Société académique de Laon : *Monographie du conventionnel Dormay.*

M. l'abbé Pécheur, membre de la Société académique de Soissons : *Introduction à l'Histoire des bibliothèques de l'Aisne.*

L'après-midi a été consacrée à une fort intéressante et curieuse excursion archéologique, à laquelle vingt membres des Sociétés départementales ont pris part.

Les églises de Bruyères, de Vorges, de Presles, de Nouvion-le Vineux, d'Urcel et Chivy ont été successivement visitées.

On a donné, à Bruyères, de trop courts instants à un coup d'œil jeté sur les intéressantes collections de M. Ch. Hidé.

Enfin, à Vorges, une respectueuse visite de condoléance a été faite à M^{me} Ed. Fleury.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE

Lundi 5 Novembre 1883

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1. *Journal des Savants*, septembre 1883.
2. *Bulletin* de la Société historique des Hautes-Alpes, 2^e année, octobre-décembre 1882, n^o 4 (8^o)
3. *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, 1883, n^o 2.
4. *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, 3^e série, 3^e vol. 1882.

5. *Congrès archéologique de France*, 48^e session, séances générales tenues à Vannes en 1881.

6. *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1883, table des 10 premiers volumes.

7. *Inventaire des Monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine*, par P. Berier.

8. *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 16, 1^{re} partie, 1883.

9. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. 6, 3^e série, 3^e fascicule, mai à juillet 1883.

10. *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. 8.

11. *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, 3^e fascicule, 1883.

12. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, t. 30, 2^e liv., t. 8 de la 2^e série.

13. Sept volumes adressés par la *Société royale des belles-lettres, d'histoire et des Antiquités de Suède*, de 1872-1881, et 4 vol. de planches in-f^o.

14. *Guide archéologique des stalles de l'église de Sainte-Gertrude à Louvain*, par A. Jacobs.

NOMINATION DE MEMBRE.

M. Hamot, notaire à Soissons est nommé membre titulaire.

CORRESPONDANCE

Lecture d'une lettre, en date du 8 octobre 1883, par laquelle M. le Préfet informe M. le Président que le Conseil général de l'Aisne a accordé à la Société une

subvention de 200 fr. pour l'année 1884. Des remerciements sont votés au Conseil général.

Par une autre lettre du 15 octobre 1883, M. le directeur des Beaux-Arts invite les membres des Sociétés savantes à adresser aux Comités des Sociétés et des Beaux-Arts, au mois de février 1884, un ou plusieurs mémoires inédits ayant trait à l'histoire de l'art dans dans leur région,

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. le Président fait remarquer, à propos des belles planches adressées par la Société royale des belles lettres, d'histoire et des antiquités de Suède qu'elles peuvent être intéressantes comme objets de comparaison avec nos découvertes d'antiquités mérovingiennes. Et il cite celles d'Arcy, de Fère et de Breny près d'Oulchy, collectionnées avec tant de soins et de succès par M. Frédéric Moreau.

M. Michaux donne lecture de la Notice suivante sur M. Ed. Fleury.

M. ÉDOUARD FLEURY .

La nouvelle de la mort si imprévue de M. Edouard Fleury, nous a tous vivement impressionnés.

En effet, nous avions vu M. Fleury, quelques jours avant, plein de vie et d'espoir, parlant de son grand travail en cours de publication, de ses voyages, de ses occupations multiples, avec cette verve incessante, cette bonne humeur qui ne le quittait jamais ; nous le

recevions cordialement à notre table frugale; huit jours plus tard il revenait conduire, à sa dernière demeure, un de ses vieux amis, que nous vénérions aussi comme un des nôtres, M. Amédée Piette, sur la tombe duquel il prononçait un éloquent discours; enfin il nous invitait à la réunion des Sociétés savantes du département à Laon, et il organisait, pour rendre cette solennité plus attrayante, une exposition des œuvres des artistes laonnois et des faïences de Sinceny, exposition qui était son œuvre et qu'il ne devait pas voir.

Et cet homme, à côté duquel nous étions assis, que nous respections comme notre maître, que nous aimions comme notre ami, — ce travailleur infatigable, ce vétéran de la presse, cet historien qui a élevé, en l'honneur du département, un véritable monument, ce savant, cet homme de bien n'est plus!

Hélas! les desseins de Dieu sont impénétrables, mais bien douloureux parfois.

M. Edouard Fleury était né en 1815, il avait par conséquent 68 ans.

Doué d'une grande activité, il prit vers 1840 le *Journal de l'Aisne*, qui, sous son habile direction, acquit une grande et légitime influence et devint l'organe le plus important et le plus écouté de la presse départementale.

Pendant 30 ans, M. Fleury fut constamment sur la brèche, luttant sans relâche et conquérant, la plume à la main, la plus haute situation. Son ardeur était telle qu'il suffisait, presque seul, à cette tâche quotidienne immense.

Rien ne passait inaperçu pour lui, ni les questions politiques les plus importantes, ni les faits de chaque jour. Il traitait tout avec une connaissance de cause, avec une science certaine, une compétence qui faisait de lui un homme universel.



ÉDOUARD FLEURY

(1815 + 1883.)

Depuis qu'il avait quitté la carrière militante du journalisme, il ne se reposait pas pour cela.

Nous le voyons sans cesse occupé. Il consacre ses loisirs aux études historiques et archéologiques.

Ses principaux travaux en ce genre sont nombreux et il nous suffira d'en citer les titres :

Le département de l'Aisne en 1814 ;

Le Clergé du Département pendant la Révolution ;

40 ans de l'Histoire du chapitre Notre-Dame de Laon ;

Les Elections aux Etats Généraux de 1789, dans le bailliage du Vermandois ;

Les Ephémérides de l'Aisne en 1870-71 ;

Les Manuscrits à miniatures de Laon et de Soissons ;

Les Origines du Théâtre.

Enfin, sans compter d'autres opuscules intéressants, publiés sous le titre d'*Etudes révolutionnaires* contenant les biographies de St-Just, Babeuf, Camille Desmoulin, etc., — nous devons parler de son grand travail sur les *Monuments et Antiquités du département de l'Aisne*.

Ce travail comprend déjà 4 volumes parus et un cinquième qui n'est pas encore terminé.

Cette dernière œuvre constitue un véritable monument, en l'honneur du département ; il l'étudie dès son origine à l'âge de pierre et devait continuer jusqu'au siècle dernier. Ce merveilleux travail enrichi d'une grande quantité de gravures dues en partie au burin de M^{me} Fleury, en faisait une œuvre unique, que les départements voisins nous enviaient et qui a fait obtenir, à son savant auteur, des témoignages unanimes d'admiration.

M. Fleury avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1854 ; et ses grands travaux pouvaient faire espérer que bientôt on lui décernerait la rosette d'officier,

Membre de beaucoup de Sociétés savantes, notamment celles de Laon, Soissons, Vervins, St-Quentin, etc. ; il fut nommé plusieurs fois président de la Société historique du chef-lieu et il était encore en fonctions, lorsque la mort implacable est venue nous l'enlever.

Il assistait souvent à nos excursions annuelles. Nous l'avons vu dans ces dernières années, à Mons-en-Laonnois, à La Ferté-Milon et Passy-en-Valois, à Compiègne, l'année dernière.

M. Fleury fait partie de notre Société depuis 1848.

Il a publié dans nos *Bulletins* :

Vandales et Iconoclastes (2^e volume) étude importante sur le vandalisme révolutionnaire. Il rapporte dans ce travail les principaux épisodes de l'incendie des châteaux, la dévastation des forêts, la vente et la destruction des couvents et monastères, Saint-Médard, Bourgfontaine, etc., le pillage des églises et de leurs ornements les plus précieux ; récits bien tristes et malheureusement trop exacts.

Le texte du discours prononcé le 27 mai 1675 à l'Académie française par M. Guérin, de l'Académie de Soissons et la réponse de M. Segrain (9^e vol. du *Bulletin*)

Un article sur l'*Évangiliaire* donné par Louis le Débonnaire à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons (19^e vol. du *Bulletin*), ce chef d'œuvre de calligraphie du IX^e siècle, perdu pour nous et retrouvé à la bibliothèque de la rue Richelieu. Toutes les questions relatives à l'authenticité de ce précieux manuscrit, à ses vicissitudes diverses, ainsi qu'à son texte, sont traitées *ex professo*.

Le compte-rendu de l'excursion faite en 1873 aux creutes du canton de Craonne (2^e série, 4^e volume) donnant la description des habitations souterraines pri-

mitives de Commin, Neuville, Bourg, Moulins, Paissy, Geny, Pargnan, etc.

De plus notre Bulletin contient des appréciations des grands travaux historiques entrepris par M. Fleury, notamment les *Antiquités et Monuments de l'Aisne*, l'*Art théâtral* et les *Instruments de musique* au moyen-âge, etc. Ces divers articles dus à M. De la Prairie et à nous.

Dans ces derniers jours, il s'occupait de former une exposition qui devait avoir lieu à Laon, en juillet et qui s'est trouvée forcément reculée par son décès.

M. Fleury laisse donc parmi nous un nom impérisable.

Sa compagne, si dévouée, sut le consoler dans ses douleurs, le soutenir dans ses luttes, partagea avec lui la bonne comme la mauvaise fortune, l'aida même dans ses travaux, lui prodigua dans ses derniers moments, comme toujours, les soins assidus les plus intelligents. Nous prenons la liberté de lui adresser l'humble hommage de notre respect.

Il est mort en chrétien sincère, et, ainsi que l'a dit notre Confrère de Laon, l'un de ses dignes successeurs, sa fin a été admirable.

Les obsèques de M. Edouard Fleury ont eu lieu à Vorges, où toutes les notabilités du département de l'Aisne s'étaient donné rendez-vous.

Les Sociétés archéologiques du département y étaient toutes représentées :

Celle de Laon par son bureau ;

Celle de Soissons par MM. l'abbé Pécheur et l'abbé Poquet ;

Celle de Château-Thierry par M. Barbey ;

Celle de Vervins par MM. Quest, Penaut et Piette ;

Celle de Saint-Quentin par M. Pilloy.

Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe.

Le premier, par M. Ernest Lemaitre, avocat à Laon, au nom de la Société académique de cette ville.

Le second, par M. Cortillot, au nom du *Journal de l'Aisne*.

Et le troisième par M. Bienfait, prote de l'imprimerie et ancien apprenti de M. Fleury, au nom des ouvriers, ses camarades, qui ont voulu saluer une dernière fois, en quelques paroles émus, leur ancien patron.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

—
Lundi 3 Décembre 1883.
—

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1. *Société de Secours des Amis des sciences* fondée le 5 mai 1857, par L.-J. Thenord.
2. *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres*, t. 17 (1^{re} livraison).
3. *Bulletin de l'Association philotechnique*, 4^e année, novembre 1883, n^o 9.
4. Discours de M. Jules Ferry, président du Conseil,

ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, prononcé à la Sorbonne le 21 mars 1883.

5. *Académie d'Hippone*, n^{os} 6-7.

6. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* année 1883, n^o 3.

NOMINATION DE MEMBRE.

M. Midoux, conservateur du Musée municipal de Laon, est nommé membre correspondant.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Laurent donne lecture du rapport des diverses séances tenues par la Commission chargée d'examiner les questions relatives à la tenue, à Soissons, en 1884, du Congrès des Sociétés savantes du département et de l'exposition qui l'accompagnerait.

Après avoir entendu cette lecture et avoir étudié les différentes parties du rapport, la Société décide que la tenue du Congrès projeté ne présente aucune difficulté, mais que quant à l'exposition elle ne pourrait être entreprise sans l'assentiment et un vote de subvention du Conseil municipal.

La Compagnie est d'avis que M. le Président veuille bien s'aboucher à cet effet avec M. le Maire de Soissons.

M. Michaux donne lecture d'un article sur les *Volontaires de l'Aisne, les Garnisons de Soissons* et divers Camps établis dans cette ville.

Cet article termine le travail sur les *Milices* et les *Régiments du Soissonnais*, dont les deux premières parties sont insérées aux séances d'Avril et Mai :

TROISIÈME PARTIE

LES VOLONTAIRES DE 1791-92 et les Demi-Brigades.

I.

Les Volontaires de 1791-92.

Le 21 juin 1791, l'Assemblée constituante décréta l'organisation et la mise en activité de la garde nationale, ainsi que de la levée immédiate de 26,000 volontaires sortis de ses rangs. Mais ce chiffre fut porté le 22 juillet à 97,000 et le 27 à 101,000 hommes.

Ces volontaires, nombreux et empressés d'abord, devinrent moins zélés ensuite et il fallut bientôt la réquisition forcée pour former 454 bataillons.

Les bataillons étaient de 9 compagnies dont une de grenadiers. L'effectif fut porté, officiers compris, à 800 hommes, mais ce chiffre fut réduit bientôt à 574.

Plusieurs de ces bataillons n'existèrent que sur le papier. D'autres allèrent sur les champs de bataille et firent partie des demi-brigades qui venaient d'être formées.

Le département de l'Aisne fournit son contingent et

parmi les jeunes gens qui s'enrôlèrent alors, nos compatriotes ne furent ni les derniers ni les moins braves ; plusieurs se distinguèrent, quelques-uns même acquirent une certaine notoriété.

Voici le tableau des bataillons de volontaires du département de l'Aisne en 1792, avec l'indication des chefs qui les commandaient, de la date de formation et de la demi-brigade dans laquelle ils ont été versés.

1 ^{er}	Lormier, Dufresnoy	26 mars 1791	150 ^e demi-brigade
2 ^e	Fresnel	27 id.	19 ^e légion, 2 ^e form.
3 ^e	Amspach	28 id.	141 ^e demi-brigade
4 ^e	Pêcheux	18 août 1792	} 41 ^e de 2 ^e form. dépôt au 28 ^e
5 ^e	Anglebert	19 id.	

Tous les volontaires de l'Aisne devaient être dirigés sur Guise, qui s'appelait alors Réunion-sur-Oise et former un camp sous le commandement du général Beauregard.

Deux lettres fort curieuses donnent la physionomie de cette époque.

La première, du général Beauregard, peint l'enthousiasme de la levée en masse dans le département de l'Aisne :

« Le procureur général donna le premier l'exemple et offrit de conduire au combat tous ceux qui voudraient le suivre. L'impulsion fut si forte que tous les citoyens de la ville de Laon s'armèrent et marchèrent, le procureur général dans les rangs. Aussitôt que cette nouvelle fut répandue, toutes les communes s'armèrent de piques et de faux et suivirent la colonne partie de la ville de Laon. . . . Le spectacle dont j'ai joui m'a convaincu de toute l'énergie du peuple, quand on sait profiter de l'impulsion qu'on lui a donnée. » (1)

(1) Lettre de Beauregard au Comité de salut public, 16 sept. 1792.

Huit jours sont à peine écoulés que cet enthousiasme est bien refroidi. En effet, Isoré, représentant du peuple, écrit le 24 septembre :

« Le général Beauregard le Jeune est à Guise pour y établir un camp et les contingents du département de l'Aisne qu'il attend pour le former, avec une portion de troupes organisées qu'il a, n'arrivent pas. Les districts de Laon et de Vervins avaient fait partir des masses indistinctes de tous les hommes jusqu'à l'âge de 50 ans et tout est déserté, de manière que le département de l'Aisne, qui devrait avoir fourni au camp 12 à 15,000 hommes, n'en a qu'environ 1,200. Je viens d'écrire très-sérieusement à l'administration du département de l'Aisne qu'on dit très-patriote et qui ne fait que de la fumée, pour lui adresser de vifs reproches. Cette administration est partie de son poste pour servir, parce que les hommes qui ont marché l'ont exigé. » (1)

Cependant quelques-uns de nos volontaires furent très courageux et nous pourrions citer plusieurs traits de bravoure à leur actif. Nous nous contenterons de reproduire la lettre adressée par Dufresnoy, commandant le 1^{er} bataillon de l'Aisne, aux administrateurs du district de Château-Thierry, le 1^{er} novembre 1792, lettre qui a été lue à la Convention dans la séance du 11 novembre :

« Citoyens, je crois devoir vous rendre compte du combat où s'est trouvé le 1^{er} bataillon du département de l'Aisne le 27 octobre. Un bataillon du régiment ci-devant des Deux Ponts et nous, le tout composant 900 hommes, commandés par le colonel dudit régiment, devions prendre un poste à deux lieues de Condé. A l'approche, le commandant reconnut bientôt l'impossibilité d'emporter avec aussi peu de monde un poste entouré de haies, de fossés et de broussail-

(1) Lettre du représentant Isoré au même Comité, 24 sept.

les, où il y avait 4,000 autrichiens retranchés, entre autres un bataillon de grenadiers hongrois, protégé par deux batteries de canon placées sur une montagne qui dominait le village et plongeait dans une petite plaine où il fallait que nous passions absolument ; mais ne voulant pas qu'il fut dit que les Français avaient reculé devant l'ennemi, il a ordonné la charge. Les deux bataillons semblaient se disputer à qui viendrait le plus tôt aux mains. Je ne puis donner trop de louange à la bravoure avec laquelle se sont conduits nos volontaires ; ma satisfaction serait complète si nous n'avions pas de braves soldats à regretter. L'ennemi a été repoussé dans ses retranchements, mais leur nombre et leur position nous ont forcés à la retraite. Nous avons deux morts, 39 blessés et nous avons fait deux prisonniers. Les blessés ne donnent aucune inquiétude, jusqu'à présent, pour les suites de leurs blessures.

» Je joins ici un extrait de la lettre du citoyen Beurnonville, lieutenant général, au bataillon :

« Je vous félicite sur la glorieuse défense que vous venez de faire. Embrassez pour moi tous mes braves camarades du bataillon de l'Aisne qui se sont couverts de gloire et ont rivalisé avec le régiment des Deux-Ponts. J'ai fait mettre à l'ordre du jour aujourd'hui, à mon avant-garde, leur conduite héroïque. »

» Je suis, avec les sentiments de la plus tendre fraternité, etc.

» Signé : DUFRESNOY. »

Parmi les volontaires de Soissons, plusieurs devinrent célèbres ; nous citerons notamment Charpentier, qui, parti capitaine, devint général de division, et comte de l'empire.

Le 11 juin 1795, il assiste à la prise de Luxembourg, que l'on regardait comme la première forteresse de l'Europe.

C'est lui que le général Hatry charge d'apprendre cette importante conquête à la Convention :

« Je vous envoie 24 drapeaux et un étendard que l'adjudant Charpentier vous remettra. »

Charpentier se présente à la barre le 10 juin et reçoit l'accolade du président, puis, sur le rapport de Cambacérès, l'assemblée rend un décret portant que les vainqueurs de Luxembourg ont bien mérité de la patrie.

Ces faits suffiraient pour montrer que nos compatriotes n'ont pas failli à leur antique réputation de « vaillance et de bravoure. » Nous pourrions multiplier les citations, mais le nombre en serait trop considérable.

Nous nous bornerons à dire quelques mots de ceux qui se sont le plus distingués à cette époque et sont parvenus à un grade supérieur, quoique partis comme volontaires :

CHARPENTIER (Henri-François-Marie, Comte)

né à Soissons le 23 juin 1769, était neveu d'un magistrat de ce nom, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Soissons dans la seconde moitié du xvii^e siècle, et était appelé à succéder à son oncle. En 1791, il s'enrôla au 1^{er} bataillon des volontaires de l'Aisne, où il eut de suite le titre de capitaine. Il parvint rapidement, par son courage et sa capacité, aux plus hauts grades. En 1799, il reçut une grave blessure qui mit ses jours en danger et fut longue à guérir. Nommé adjudant-général, et général de brigade, puis en 1804 général de division, il suivit Bonaparte dans sa seconde campagne d'Italie. L'année d'après, 1805, il devient chef d'état-major de l'armée de Masséna et contribue beaucoup à ses succès. Il remplit ces dernières fonctions pendant huit ans et mérita les éloges et l'amitié du prince Eugène, vice-roi d'Italie. Il fut constamment dans la Lombardie jusqu'en 1812. En 1813, il est appelé à l'armée d'Allemagne, fait la campagne de Silésie, se distingue à l'attaque des positions de Fischbach, Capellenberg et Bischoffwerd ; il se couvrit de gloire en défendant le passage de Bober contre les Russes (août), contribue à la victoire de Was-

chau en enlevant au pas de charge une redoute ennemie hérissée de canons (16 octobre) et s'illustra à la bataille de Hanau quelques jours plus tard. Après la prise des villes de Witepsk et de Smolensk, l'empereur nomme le général Charpentier gouverneur général des provinces conquises, avec mission de les organiser. Lors de la retraite de Russie, Charpentier était chef d'état-major du maréchal Davout, prince d'Eckmühl, et reçut ensuite le commandement des divisions d'infanterie du 11^e corps d'armée, qui eut une si glorieuse part aux victoires de Lutzen, de Bautzen et de Hanau. Dans la campagne de France de 1814, Napoléon lui confia une division de la jeune garde, il défendit le territoire français avec un grand courage et allant parfois jusqu'à s'exposer lui-même avec témérité. Il chassa les Cosaques qui s'étaient emparés de Fontainebleau, à l'aide d'une colonne autrichienne. Le 9 mars, il assiste à la bataille de Laon, enlève de vive force le village de Clacy, le défend contre sept attaques successives et répétées. Le dernier combat auquel il assista et qui ne fut pas sans honneur pour lui, fut celui qui eut lieu sous les murs de Paris. Il prit sa retraite à la Restauration avec le titre de lieutenant général, grand officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Il mourut à Oigny, près Villers-Cotterêts, à l'âge de 63 ans, le 14 avril 1831, à la suite d'une douloureuse maladie.

LORMIER

qui commandait un bataillon de l'Aisne, était déjà lieutenant-colonel et aide-de-camp du général Kellermann. Il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Valmy, par un boulet de canon et mourut du même coup.

PÉCHEUX (Marie-Nicolas-Louis, baron)

né à Bucilly le 28 janvier 1769, commandant du 4^e bataillon de l'Aisne, est colonel de la 95^e demi-brigade au camp de Boulogne; commandeur de la Légion d'honneur après le siège de Burgos; s'illustra au combat de la Cuença (10 janvier 1809), blessé à Occana; nommé général de division, il fait la campagne d'Allemagne en 1813, sous le maréchal

Davout ; chevalier de Saint-Louis en 1814 ; il fut licencié avec l'armée en 1815, et mourut le 1^{er} décembre 1831.

DERMONCOURT (Paul-Ferdinand-Stanislas, baron)

né à Crécy-au-Mont, le 3 mars 1771, partit comme volontaire au 3^e bataillon de l'Aisne, fut nommé de suite sergent par les soldats, fit la campagne de Saint-Domingue en 1793, où il acquit le grade de capitaine ; il devint aide-de-camp du général Alex. Dumas, fit les campagnes de Suisse et d'Italie en 1797 et 1798 ; celle d'Égypte ; chef d'escadron en 1802, colonel en 1807, il assiste aux campagnes de Prusse, d'Espagne, de Russie ; en 1813, il est nommé général de brigade. Mis en non activité en 1815, il reprit du service en 1830 et fut chargé d'arrêter la duchesse de Berry, ce qu'il fit avec une générosité qui lui mérita les éloges de tout le monde. Le Préfet qui l'accompagnait, étant resté couvert devant la princesse et ayant apostrophé celle-ci en termes peu polis, Dermoncourt s'avança en saluant profondément et dit : — « Madame, vous êtes sous la sauvegarde de l'honneur français, » et il lui offre le bras pour traverser la ville de Nantes. Louis-Philippe le nomma lieutenant général. Il était commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, et mourut près de Gaillon (Eure) les 5 mai 1847. Ses parents étaient originaires d'Origny-Ste-Benoite, où il passa son enfance.

Le général PILLE (Louis-Antoine, Comte)

est né à Soissons, le 14 juillet 1749. Admis d'abord comme élève commissaire des guerres, il servit de 1767 à 1776 en qualité de secrétaire des Intendances d'Amiens, de Rouen et de Dijon. Employé dans cette dernière ville au moment de la Révolution de 1789, il entra dans la garde nationale le 14 juillet 1789, devint lieutenant des chasseurs à cheval de Dijon le 1^{er} août de la même année, chef de bataillon le 11 novembre suivant, commandant des volontaires de cette ville le 18 avril 1790, et fit partie des fédérés volontaires qui se rendirent à Paris le 14 juillet de cette même année.

Nommé le 30 août 1790 lieutenant-colonel du 1^{er} bataillon des volontaires de la Côte-d'Or, il servit à l'armée du centre en 1792 ; il se fit remarquer à l'affaire de Boussu le 4 novembre suivant, à la bataille de Jemmapes, aux combats d'Anderbel le 13, de Tirlemont et de Varoy les 17 et 27. Passé à l'armée du Nord au commencement de 1793, il assista au bombardement de Maestricht, à la bataille de Nerwinde le 18 mars et au combat de Pelleabeck le 22 du même mois, et reçut un coup de feu à la tête, lors de la retraite du camp de Braille (le 2 avril). Pille, livré à l'ennemi avec Quiette, par Dumouriez, était détenu dans la citadelle de Maestricht ; les Autrichiens le remirent par suite d'échange, le 23 mai, aux avant-postes français. Confirmé dans le grade d'adjudant général le 15 août 1793, il obtint le 11 frimaire an II (2 décembre 1793) celui de général de brigade. Il avait reçu des lettres de service pour passer avec ce grade à l'armée des Alpes, lorsque le 1^{er} floréal suivant (20 avril 1794), le Comité de Salut public le désigna à la Convention pour remplir les fonctions de commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre. Il occupa ce poste important jusqu'au 15 brumaire an IV (6 novembre 1795). Général de division le 16 du même mois (7 novembre), il eut plusieurs commandements dans l'intérieur. Chargé en l'an VI du commandement en chef de douze des départements du Midi, il reçut du général Bonaparte une lettre dans laquelle se trouve la phrase suivante : « Le gouvernement ne pouvait confier à des mains plus sages des fonctions plus importantes. » Nommé inspecteur en chef aux revues le 2^e jour complémentaire an IX (19 septembre 1801), il s'occupa d'augmenter l'armement des côtes de l'Ouest, notamment celles de la rade et du port de Boulogne, et prit part aux différents engagements qui eurent lieu en vue de cette place. Après la paix d'Amiens, le premier consul l'attacha au comité central des revues et de l'administration des troupes. Le 19 fructidor an XI (6 septembre 1803), envoyé en tournée dans la 27^e division militaire (armée d'Italie), il y reçut, le 4 germinal an XII (25 mars 1804), la décoration de la Légion d'honneur, et le 27 nivôse an XIII (17 janvier 1805) la croix d'officier du même ordre. Le 6 octobre 1807,

il fut chargé de l'inspection générale des troupes d'infanterie stationnaires en Italie et dans le royaume de Naples. Rentré en France, il passa avec les mêmes fonctions, en octobre 1808, dans les 10^e et 11^e divisions militaires. Mis en disponibilité le 1^{er} mars 1814, chevalier de Saint-Louis le 19 juillet de la même année, commandeur de la Légion d'honneur le 1^{er} novembre suivant, Louis XVIII lui accorde le titre de comte le 23 septembre 1815. Le 30 décembre 1814, il avait été employé comme inspecteur général d'infanterie dans la 16^e division militaire (Lille), et le 28 mai 1815 dans la 8^e, 9^e et 19^e (Marseille, Montpellier et Lyon). Admis à la retraite le 6 septembre 1815, il mourut à Soissons le 7 octobre 1828. Son nom figure sur le côté ouest de l'arc de triomphe de l'Etoile.

(Fastes de la Légion d'honneur).

GONDAILLIER DE TUGNY (Nicolas-François-Thérèse)

né à Bouffigneux, élève de l'Ecole militaire de Paris en 1785, où il fut camarade de Napoléon, lieutenant au 7^e d'artillerie en 1791, capitaine en 1792; chef de bataillon en l'an X, major en l'an XII; colonel en 1806; tous ses grades gagnés sur les champs de bataille; chevalier de la Légion d'honneur en 1804; officier et baron de l'empire en 1809 après Wagram, général de brigade en 1810; ministre de la guerre du roi de Naples en 1812; il revint en France en 1814 avec le grade de lieutenant général et commanda l'artillerie du 9^e corps d'armée. Après l'empire, il vécut dans la retraite. Après 1830 il a été élu membre du Conseil général de l'Aisne et maire de sa commune; il est décédé à Bourguignon-sous-Montbavin, en décembre 1839.

DUTOUR DE NOIRFOSSE (Claude-Thomas)

né à Soissons en 1732, mort à Bucy-le-Long le 3 décembre 1818. Il entra en 1750 à l'école du génie et sortit enseigne d'artillerie, fit la 1^{re} campagne des Indes, sous le marquis de Bussy, qui le nomma major général de l'armée. En 1775 il est décoré de Saint-Louis et nommé prévôt général de la

maréchaussée de Soissons ; en 1784, mestre de camp de cavalerie, malgré son et âge et l'altération de sa santé causée par ses voyages et ses blessures, il continua de servir la France. Nous le trouvons colonel de gendarmerie en 1791, il est bientôt après général de brigade. Il servit jusqu'en 1804, époque où il prit sa retraite, et s'établit dans son domaine de Bucy-le-Long. On lui doit des mémoires sur l'état militaire, commercial et politique de l'Inde et sur les ressources de ce pays.

DE BUSSY (N.)

né en 1768, à Beaurieux (cet officier qu'il ne faut pas confondre avec le marquis de Bussy-Castelnau, général en chef de l'armée des Indes), avait été le condisciple de Napoléon à l'école militaire et au régiment d'artillerie de La Fère, et avait d'abord servi avec distinction ; en 1787, il était lieutenant ; en 1792 il quitta le service, après l'arrestation du roi, alla à Hambourg et travailla dans une maison de commerce. Sous l'empire, il revint en France et se fit cultivateur et devint maire de Beaurieux ; mais lors de l'invasion, il fut appelé pour donner des renseignements sur le pays. L'empereur, qui le reconnut, le nomma son aide-de-camp pendant la campagne de 1815, où il fut très utile à cause de sa connaissance du département de l'Aisne. Il guida le général Gourgaud dans sa marche sur Laon, par Chivy. A Arcy-sur-Aube, un obus éclata à ses pieds. Il assista aux adieux de Napoléon à Fontainebleau. Il est mort à Beaurieux le 2 janvier 1848.

A ces noms, nous croyons devoir ajouter les suivants qui, par leur courage et leur valeur, méritent de figurer à côté des précédents, bien qu'ils n'appartiennent pas tous au Soissonnais, mais ils se rattachent par un côté quelconque au département de l'Aisne.

BONNAIRE (Jean-Gérard)

né le 11 décembre 1771, à Corcy. Il entra dans l'armée en 1792, comme volontaire au 6^e bataillon de Paris. Il parcourut successivement tous les grades ; en 1810, étant colonel, il battit le général portugais Silveyra et fut nommé général de brigade en 1813, pendant la campagne d'Espagne où il avait commandé les 33^e et 103^e d'infanterie de ligne. Il fut grièvement blessé au siège de Bayonne. Décoré de Saint-Louis à la Restauration ; pendant les Cent-Jours, il reprit du service. Commandant la place de Condé, il refusa de se rendre aux troupes anglaises après la bataille de Waterloo. Les habitants firent feu sur le parlementaire qui était un hollandais ; le colonel Gordon fut traduit pour ce fait devant le conseil de guerre ainsi que son aide-de-camp Miéton. Malgré l'habile défense de Chauveau Lagarde, Miéton fut condamné à mort et fusillé le 30 juin 1816, et Bonnaire, que l'on ne put convaincre d'avoir donné l'ordre de tirer, fut condamné à la déportation et à être dégradé. La dégradation eut lieu sur la place Vendôme à Paris, et le pauvre Bonnaire ne pouvant supporter cette humiliation plus cruelle pour lui que la mort, succomba peu après dans la prison de l'abbaye, en 1816.

Comte DULAULOY (Charles-François-Randon)

né à Laon le 9 décembre 1756, volontaire dans l'artillerie en 1780, général de brigade le 10 décembre 1794, général de division le 27 août 1803, fit en 1807 les campagnes contre la Prusse et la Russie, obtint après la paix de Tilsitt l'aigle de grand officier de la Légion d'honneur, commandait en 1813 l'artillerie de la garde impériale et se distingua à Lutzen, Wurtschen, Bautzen ; il fut nommé pair de France et gouverneur de Lyon pendant les Cent-Jours ; il mourut à Villeneuve-Saint-Germain, près Soissons, en 1833.

LESEUR,

né à Château-Thierry en 1774, fit toutes les guerres de la République et de l'Empire ; en 1806, à Aspada, n'ayant avec lui que quelques cavaliers, il captura quatre compagnies d'infanterie prussiennes ; il parvint au grade de général de brigade et fut nommé commandant de Marseille pendant les Cent-Jours ; il est mort en 1818.

Maréchal SÉRURIER (Comte Jean-Mathieu-Philibert)

né à Laon en 1742, fit la campagne d'Italie en 1795 et s'y distingua. Chargé du blocus de Mantoue, il en signa la capitulation le 2 février 1797 ; nommé gouverneur de Venise la même année, inspecteur général de l'infanterie en 1798, commandant à Luc en 1799 ; vice-président du Sénat en 1802, gouverneur des Invalides en 1804. A l'avènement de l'Empire, il fut nommé maréchal de France, comte, grand aigle de la Légion d'honneur et grand-croix de la Couronne de fer. Louis XVIII le créa pair ; il est mort à Paris le 21 décembre 1819.

Comte WATTIER (Pierre)

né à Laon le 4 septembre 1770, entra dans la cavalerie le 3 octobre 1792, fut chef d'escadron, puis aide-de-camp du général Lasalle. Colonel du 4^e dragons en 1805, il fut fait prisonnier à la bataille de Diernsteins. Après son échange, il fut écuyer de Napoléon et nommé général de brigade à Austerlitz. Commandeur de la Légion d'honneur le 14 mai 1807 et général de division le 6 août 1811. Chevalier de St-Louis le 19 juillet 1814 ; il commanda la 5^e division de cavalerie de l'armée du Nord en 1815. Lors du licenciement il fut mis à la demi-solde.

BOURBIER (Pierre Louis-André)

né à Marle en 1774, devint colonel de dragons et fut tué en 1807, à la bataille d'Eylau.

Général DUFOUR

de l'arrondissement de St-Quentin, alla en Irlande comme chef de bataillon en 1799 ; il fit la campagne d'Italie en 1800, comme chef de brigade, où les grands services qu'il rendit lui valurent la nomination de général de brigade, puis il fut envoyé en Allemagne et se fit remarquer au siège de Dantzick le 14 mai 1807, puis en Espagne à la bataille de Baylen. Commandant le 15^e régiment de ligne en Russie, il fut blessé. Il fit plus tard la campagne de France.

CAULAINCOURT (Armand-Auguste-Louis, duc de Vienne)

né le 9 décembre 1772, à Caulaincourt (Aisne) ; il s'engagea le 8 octobre 1788 ; sous-lieutenant le 7 juillet 1789. En 1791, aide-de-camp de son père, lieutenant général, licencié, comme tous les officiers nobles en 1793, reprit du service comme volontaire et fut brigadier de chasseurs le 22 germinal an II, capitaine l'an III, chef d'escadron l'an IV ; premier aide-de-camp de Bonaparte en 1803 ; grand écuyer de l'Empire en 1804, général de division en 1805, duc de Vienne en 1806, ambassadeur de Russie en 1811, sénateur en 1813, ministre des relations extérieures en 1814, mis à la retraite en 1815. Grand officier de la Légion d'honneur et décoré de tous les ordres étrangers.

CAULAINCOURT (Auguste-Jean-Gabriel, Comte de)

né à Caulaincourt le 16 septembre 1777. Sous-lieutenant de cuirassiers 1792, capitaine de dragons an V, chef d'escadron an VIII, colonel an IX, général de brigade en 1806, général de division en 1809. Il commanda le grand quartier général pendant la campagne de Russie et fut tué à la Moskowa.

Général PAULET

né à Saint-Quentin en 1769 ; s'illustra en Italie, surtout dans la marche d'Ancône, et fut nommé adjudant général sur le champ de bataille. Mort en 1805.

DUMOUSTIER OU DE MOUSTIER (le Comte Pierre)

Lieutenant-Général

né à Saint-Quentin le 17 mars 1771. En 1793 il s'enrôla comme volontaire. Il commanda le 34^e de ligne en 1805 et 1806. Nommé général le 30 décembre 1806, il fit les campagnes de Prusse, de Pologne et d'Autriche. En 1812 il fut envoyé en Espagne, et le 2 mai 1813 il était à la tête de la jeune garde à la bataille de Lutzen, et le 21 se fit remarquer à Wurtschen. Il fut blessé à Drésde où il montra un courage et une intrépidité à toute épreuve. Il mourut le 15 juin 1841.

Général ST-HILAIRE (Louis-Vincent Joseph Leblond, C^{te} de)

né à Ribemont, était capitaine de hussards en 1789, s'éleva bientôt aux plus hauts grades, devint général de division et fut tué à la bataille d'Essling

Général LEGROS

a fait la guerre de Vendée en 1795, et s'est trouvé le 2 mai de la même année à la pacification de Saint-Florent.

Le Baron DAUTENCOURT

devint colonel du régiment des cheveu-légers polonais, se fit remarquer dans la campagne d'Espagne en 1808 et fut promu général de brigade, fit la campagne de France en 1814.

LATOUR-MAUBOURG (Marie-Charles-César DE Foy, C^{te} de)

né le 22 mai 1758 ; était, selon un de ses biographes, colonel du régiment soissonnais à la Révolution ; député aux Etats généraux par la noblesse du Puy-en-Velay ; il protesta contre le 10 août, émigra avec Lafayette et fut aussi prisonnier à Olmutz ; libre en 1797, il écrivit une lettre de

félicitation à Bonaparte qui le rappela après le 18 brumaire ; il prit alors du service et parvint promptement au grade de général ; il fut élu membre du Corps législatif, sénateur en 1806. Il avait épousé Marie-Charlotte Pinault de Thenelles, qui acheta l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés le 3 fructidor an XI. Après les Cent-Jours il fut exclu de la Chambre des pairs et vint résider à Ribemont qu'il administra comme maire en 1821. Il mourut le 18 mai 1831.

Nous terminons cette liste par :

Le Général Alexandre DUMAS

père de notre grand romancier ; engagé volontaire dans les dragons de la reine, en garnison à Villers-Cotterêts ; naquit à Jérémie (Ile de St-Domingue) le 25 mars 1762 ; fit la campagne du Nord avec Dumouriez, comme lieutenant de hus-sards, et bientôt après lieutenant-colonel, puis général de brigade ; le 3 septembre 1793, il est promu général de division et commande l'armée des Pyrénées-Orientales, passe ensuite à l'armée des Alpes et se distingue surtout au pont de Brixen où, seul, il arrête et fait prisonnier un régiment autrichien, ce qui lui valut le surnom de *Horatius Coclés du Tyrol* ; il fit ensuite la campagne d'Egypte, mais au retour son vaisseau fut capturé, et il resta plusieurs années prisonnier à Naples. Il est mort à Villers-Cotterêts en 1806.

Et le Général Foy (Maximilien-Sébastien)

né à Ham (Somme) le 3 février 1775. Elève à La Fère en 1790, général de brigade le 3 décembre 1808, général de division le 29 octobre 1810 ; il se distingua en Italie, en Espagne ; il reçut quinze blessures dans la dernière à Waterloo. En 1809, il fut élu député de l'Aisne et acquit une grande réputation d'orateur. Il est mort en 1825.

On pourrait certainement trouver encore nombre de célébrités militaires de Soissons et du département, mais nous en réservons la liste aussi complète que possible pour un dictionnaire biographique départemental, actuellement en préparation.

II.

Les Demi-Brigades.

Les demi-brigades furent formées en 1794 et 1795, en vertu du décret du 20 janvier 1794. On en forma d'abord 238, seulement il faut dire que, dans le nombre, plusieurs ne furent pas organisées, des bataillons qui devaient en faire partie se trouvant aux colonies.

Le 1^{er} février 1796, on fut obligé de remanier cette tentative. Les 238 demi-brigades furent fondues en 140 autres nouvelles.

La première formation ne se fit pas sans difficulté. Ce qu'on appela l'amalgame rencontra plus d'un obstacle. Le principal est dû à Ronsin (1), né à Soissons, qui envoya aux armées un de ses adjoints, Musquinet-Saint-Félix, lequel provoquait les troupes à l'insurrection et au pillage (2).

Chaque demi-brigade comprenait autant que possible un bataillon des anciens régiments et deux ou trois bataillons des nouveaux volontaires. Il y avait

(1) Ronsin (Ch.-Philippe), né à Soissons en 1752, fit d'abord des pièces de théâtre, mais réussit peu ; sous la révolution, il se montra très-ardent, et en 1793, il est adjoint au ministre de la guerre, Bouchotte ; nommé général de l'armée révolutionnaire en Vendée, il s'y montra si violent qu'on le mit en arrestation. Il ne fallut rien moins que l'intervention de Danton et de Collot-d'Herbois pour le sauver. Peu de temps après, il fut saisi de nouveau comme Dantoniste et périt sur l'échafaud en 1794. On a de lui 6 tragédies et 2 comédies, parmi lesquelles on ne peut que citer : *La Ligue des Fanatiques et des Tyrans*, tragédie en 3 actes, jouée au Théâtre-Français en 1791 et une comédie *Arétophile*, représentée au Théâtre Louvois en 1792, avec quelques succès. Mais il est plus connu comme orateur du club des Cordeliers et comme fougueux révolutionnaire que comme auteur dramatique.

(2) Camille Rousset, *les Volontaires*, p. 280.

des demi-brigades de trois bataillons, d'autres en avaient quatre et plus.

Nous avons vu que le régiment du Soissonnais n'avait que deux bataillons, l'un dans la 79^e, l'autre dans la 80^e, sauf trois compagnies de grenadiers qui entrèrent dans la 32^e demi-brigade.

L'effectif variable des régiments anciens ainsi que des demi-brigades ne permet pas d'évaluer exactement le chiffre de chacune de ces dernières.

Une demi-brigade équivalait à deux régiments, — au moins un régiment et demi ancien, — et seulement à un de nos régiments actuels.

Celles de dernière formation sont réellement les demi-brigades si connues de la République. Elles subsistèrent jusqu'à l'empire qui changea seulement le titre, chaque demi-brigade devint un régiment en conservant son numéro.

En 1814, lors de l'invasion des armées coalisées contre la France, on fit une levée sous le titre de garde nationale mobilisée destinée à garder les places fortes. Tous les cantons du Soissonnais participèrent à cette levée et se rendirent à Soissons.

Ils furent licenciés aussitôt le retour de Louis XVIII et rentrèrent dans leurs foyers.



QUATRIÈME PARTIE

La MILICE, les GARNISONS & les CAMPS de Soissons.

I.

La Milice de la Ville.

Il y avait à Soissons une milice bourgeoise qui veillait à la sécurité des habitants, prenait part à la défense de la ville en cas d'attaque ou de siège, et parfois aussi fournissait un contingent aux armées en temps de guerre.

Elle avait pour uniforme une sorte de capote nommée hoqueton, rouge et blanc.

Tout homme en état de porter les armes faisait partie de la compagnie de son quartier. Sous Louis XIV, la milice comprenait six compagnies commandées par six capitaines.

C'était une sorte de garde nationale qui, outre son service militaire, servait d'escorte d'honneur aux rois, aux princes et aux princesses, aux grands dignitaires, lors de leur passage à Soissons.

En 1654, Louis XIV, au retour de son sacre, fit un séjour à Soissons, et la milice bourgeoise eut l'hon-

neur de faire le service militaire près de la personne du roi. Chaque jour un capitaine de quartier remplissait les fonctions de capitaine des gardes.

Leroux raconte même une anecdote à ce sujet : « Une nuit, dit-il, le jeune monarque sortit de son appartement afin de juger par lui-même de la régularité de ce service. Arrêté par la sentinelle placée à sa porte, il rentra chez lui très satisfait. »

Cette milice avait la garde des portes et des remparts, charge assez lourde qui ne fut diminuée qu'au déclassement de la ville comme place forte, en 1656.

Les milices de Soissons fournirent le contingent d'un régiment qui fut formé le 1^{er} janvier 1689, par Louis de Palastron de la Ilhère; il assista à la prise de Lesdin et fut ensuite envoyé dans diverses garnisons de la Picardie. Ce régiment a été licencié le 15 juillet 1698.

Les compagnies de l'arquebuse, de l'arbalète et de l'arc étaient affranchies de la milice et même avaient le pas sur elle.

Le désarmement de la ville donna une grande émulation à ces diverses compagnies qui se réunirent plus souvent et donnèrent de belles fêtes. On cite surtout la fête de l'Arbalète en 1664.

C'est vers la même époque que la compagnie de l'Arc fit construire un beau pavillon orné de vitraux comme ceux de l'Arquebuse (1).

Une autre compagnie, jouissant du même privilège et composée uniquement de la haute bourgeoisie, fut formée, avec l'agrément du duc d'Orléans, en 1753, sous le nom de *Compagnie militaire* de la ville. Elle avait six officiers et quatre-vingts fusiliers.

Son drapeau, béni le 6 juin 1768, portait les armes de

(1) Rousseau-Desfontaine, et Leroux, p. 273.

la ville avec cette devise : *Hæc turba fidelis semper patriæ custos* (1).

Elle avait un uniforme bleu avec revers et collet blancs.

En 1757, à la suite de plusieurs incendies, la ville acheta une pompe et peu après on décida la création d'une compagnie de pompiers dont les officiers étaient un capitaine en premier, un capitaine en second, deux lieutenants, deux sous-lieutenants et un adjudant ; ils étaient nommés par le maire. La compagnie comprenait 60 hommes.

Leur uniforme était bleu avec revers et collet rouges et casque en cuivre. Le drapeau était aux armes de la ville : une fleur de lys d'argent sur fonds de gueules, avec cette devise : *His vulcanum vincimus armis* (2).

A partir de ce moment, les 6 compagnies de la milice, sans disparaître entièrement, ne figurent plus aux cérémonies publiques. Composées de gens peu fortunés et sans uniforme convenable, on ne les voit plus dans les vingt ans qui précèdent la Révolution.

Le service est fait alors exclusivement par la compagnie militaire de la ville et par celles de l'arquebuse, de l'arc et des pompiers, qui, à elles quatre, comprenaient 233 hommes bien organisés.

C'est la compagnie de la ville qui fit le service d'honneur à l'arrivée de la dauphine Marie-Antoinette, en 1770 (3), auprès du roi en 1774.

(1) Leroux, *Histoire de Soissons*, t. II, p. 342

(2) Leroux, *Histoire de Soissons*, t. II, p. 267.

(3) Pour cette occasion, on fit venir aussi le régiment de La Fère, (voir plus loin les Garnisons de Soissons).

· II.

Les Garnisons de Soissons.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'indiquer quels sont les divers régiments qui ont tenu garnison dans notre ville.

Nous aurions voulu donner la série complète ; seulement il nous est impossible de remonter au-delà du XVII^e siècle.

Du reste avant cette époque et même jusque sous Louis XV, Soissons n'a pas eu de garnison permanente ; elle n'a reçu de troupes que momentanément ou bien en cas de siège pour garder la ville.

Nous savons seulement qu'en 1535 Soissons avait pour garnison 80 hommes d'armes et 120 archers des ordonnances du roi, dont le capitaine était le duc de Vendôme.

Le maréchal de Floranges ordonna une revue pour la paie de cette troupe, revue qui fut passée le 3 septembre 1535 par Jean de Sailly, seigneur d'Hartenes. (1)

On connaît le siège de Soissons en 1617. Nous n'en reproduirons pas les divers incidents. Toutes les péripéties en ont été rapportées, avec force détails, par Henri Martinet et Paul Lacroix ainsi que par Leroux, dans leurs *Histoires de Soissons*.

Mais aucun historien ne parle des régiments qui y prirent part. Nous pouvons énoncer, sinon tous, du

(1) Collect. de M. Stanislas-Prioux. — Abbé Pêcheur, *Annales du Diocèse*, t. 5, p. 98, note 2.

moins presque tous ceux qui faisaient partie de l'armée assiégeante.

Cette armée se composait de :

Le régiment d'Ancre liégeois, levé par Concino Concini, maréchal d'Ancre, ayant pour Mestre de camp lieutenant Vanez.

Le régiment de Bussy-Lameth, levé le 9 septembre 1616.

Le régiment de Soyecourt, levé par Maximilien de Bellefourrière, marquis de Soyecourt, le 9 septembre 1616.

Le régiment de la Rainville, levé le 3 février 1617.

Le régiment de Rambures était sans doute aussi au siège de Soissons, car il avait suivi le comte d'Auvergne dans sa campagne contre les princes, à Péronne, à Rethel, au faubourg de Laon, et comme ce dernier commandait l'armée royale devant Soissons, on peut en conclure que Rambures l'avait suivi.

Le régiment de Normandie, 8 compagnies du régiment de Piémont et plusieurs compagnies de gardes françaises.

Le tout formait environ 15,000 hommes et trente pièces d'artillerie.

La garnison commandée par le duc de Mayenne n'était guère que de 4,500 hommes, sous les ordres du comte de Suze.

Le 13 avril, Mayenne fit une sortie et ramena prisonnières trois compagnies du régiment de Bussy-Lameth campées à la ferme de Presles. L'artillerie des assiégeants avait commencé la brèche, lorsque le 24 avril on apprit la mort du maréchal d'Ancre.

Mayenne en informa le comte d'Auvergne et aussi tôt les soldats qui allaient se battre, s'embrassèrent en criant : — « Vive le roi ! La paix est faite ! »

L'armée d'investissement partit le 2 mai et tous les

régiments furent licenciés aussitôt. L'ordre de les congédier porte la date du 1^{er} mai.

En 1636, passent par Soissons différents corps revenant de la campagne du Rhin. Un trompette blessé reçoit 20 sols de l'Hôtel-Dieu « pour gaigner son païs. » (1).

Les archives municipales qui auraient pu nous renseigner exactement sur les garnisons de Soissons comme sur bien d'autres sujets, ayant été entièrement détruites dans l'incendie de l'Hôtel-de Ville en 1814, force nous est de recourir ailleurs. Nous avons feuilleté les archives de l'Hôtel-Dieu, si bien inventoriées par M. Matton, archiviste du département, et nous y avons trouvé des renseignements curieux qui seront notés à leurs dates respectives.

En 1643, passaient par Soissons les régiments de Maillard, de Vaubecourt, de Douglas, de Navarre, etc. ; tous ont fait partie de l'armée commandée par le Grand Condé et qui battit les ennemis à Rocroy.

Les registres de l'Hôtel-Dieu de Soissons (2) portent cette mention : « Le dix neufiesme de mai 1643 a esté » faite la desroutte de l'armée espagnolle par MM. le » duc d'Anguien, de Challier et Gassion, où l'infante- » rie fut en partie tuée et partie prisonnière, ayant » esté attaquée et forcée dans leurs tranchées devant » Rocroy. »

Un convoi de ces prisonniers fut conduit à Soissons, et plusieurs blessés moururent à l'Hôtel-Dieu.

Parmi ces prisonniers il en est quelques-uns qui restèrent dans notre contrée, s'y fixèrent, et après s'être mariés, devinrent français, tout en conservant

(1) *Archives des Hospices*, par Matton, n° 519. p. 100.

(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, reg. n. 742. Matton. *Inventaire des Archives de l'Hôtel-Dieu*, p. 142.

leurs noms étrangers (1). Ne serait-ce pas l'origine de quelques familles soissonnaises

Il y avait aussi des soldats français de retour de Rocroy. Le registre n° 525, contient cette note : — « Le jeudi 28^e jour de may 1643, sur le soir, bien » tard, pour 12 soldats françois, tant blessés que malades, revenant de Rocroy, on acheta chez Jean Hommet, paticier, pour 42 sols de viande pour eux soup- » per, attendu qu'il n'y avait point de chaire à la » boucherie... »

En 1649, une partie du régiments de Piémont est mise en quartier à Soissons. L'année suivante ces militaires partent pour Dunkerque, mais au mois de septembre ils reviennent pour défendre la ville menacée par les Espagnols. (2)

En effet, nous trouvons cette invasion relatée encore dans les registres de l'Hôtel-Dieu :

« En laditte année 1650, le 30^e d'acoust, les ennemis parurent au dessus de Sainte-Geneviève et mirent le feu dans la cense, auquel tems toutes les avoines qui étoient dans le país, partie desquelles estoit fauchée et l'autre qui estoit encore sur pied, auroient esté prises et enlevées tant par les ennemis que troupes françoises à cause de quoi les laboureurs n'ont fait aucune récolte ladite année... Tout le revenu en avoine dudit Hôtel-Dieu escheu au jour de Saint-Martin 1650, monte à la quantité de 11 muids 20 setiers 1 pichet 1 tiers, de laquelle quantité ledit comptable n'en a reçu aucune chose à cause des guerres, incursions des ennemis et des troupes françoises, commandées par Messeigneurs les maréchaux d'Aumont et d'Ocquincourt qui estoient campés avec leurs troupes, à la fin

(1) Nous retrouvons les noms suivants : Marquez, Déquirez, Henriquez.

(2) Susane. *Histoire de l'Infanterie française.*

du mois d'aoust et septembre ensuivant, proche les murailles de la ville.... Pendant que l'ennemi mettoit le feu à la ferme Sainte Geneviève, 5 à 6,000 hommes de troupes françoises, tant de cavalerie que d'infanterie, commandées par Messeigneurs les maréchaux d'Aumont et d'Hocquincourt, se seroient retirés des environs des fossés de ceste ville, proche des abbayes de Saint-Médard et de Saint-Crépin-le-Grand, où elles auroient campé assez longtems, pendant lequel tems on ne pouvait voiturier, à cause desdites troupes qui pilloient et ravageoient le país et prenoient les chevaux... Une abondance d'eau seroit survenue peu de tems après leur décampement, laquelle auroit rompu tous les chemins et empesché la liberté de voiturier.... » (1)

Nous avons rapporté cot extrait des registres de l'Hôtel-Dieu, car il nous a paru intéressant pour l'Histoire de Soissons.

Le régiment de Piémont reste à Soissons pendant toute l'année 1651. Il fait deux sorties qui ne sont pas couronnées de succès.

Dans l'une, dirigée sur Coucy, il perd 45 hommes et le capitaine Laforet.

Dans l'autre, à la défense du chateau de Chauny, c'est un détachement de 200 soldats qui est détruit.

En 1652, le régiment va dans les environs de Paris, sert sous Turenne, en 1653 et 1654 et revient à Soissons dans le courant de cette dernière année. Seulement dans le trajet de Maubeuge à Soissons, il perd son Mestre de camp, de Saveuse, qui, resté en arrière, fut tué par les Espagnols. Son nouveau chef est le marquis de Puysegur (Jacques de Chastenet).

Il est encore à Soissons en 1655 et part au mois de

(1) Matton, *Archives de l'Hôtel-Dieu*, p 101

mai 1656 pour l'armée du Nord. Il fait de grandes pertes au siège de Valenciennes et son effectif n'est plus que de 150 hommes.

En 1653 et 1654, c'est le régiment de cavalerie royal qui est à Soissons. Le 3 janvier 1654 le marquis de Montpezat qui venait d'être nommé Mestre de camp-lieutenant, en prit possession et se fit reconnaître de son régiment. Il obtint l'autorisation de le céder aussitôt à son fils (le 23 janvier de la même année) qui le conduisit à l'armée de Flandre. Royal prit part à la prise du Quesnoy.

En 1656, eut lieu le désarmement de la ville. Les remparts furent convertis en promenades et les parapets jetés dans les fossés. (1)

Cette décision était motivée par la réunion de l'Artois et d'une partie de la Flandre et du Hainaut à la France ; Soissons ne couvrant plus les nouvelles frontières, cessait de faire partie des places fortes du royaume.

Ses 60 pièces d'artillerie furent transportées à Arras et au Havre.

Ainsi, à plus de deux siècles de distance notre ville est déclassée deux fois, en 1656 et en 1884, mais les motifs ne sont plus les mêmes ; c'était autrefois par suite d'un accroissement de territoire ; aujourd'hui c'est le contraire ... mais nous n'avons pas à parler de notre époque actuelle.

En 1667, nous trouvons à Soissons le régiment d'Orléans et l'année suivante ceux de Praslin et de la Motte.

A la fin de 1669 Soissons était occupé par le régiment du roi et la ville fut même choisie pour opérer une fusion.

(1) Leroux, *Histoire de Soissons*, p. 271.

Voici comment le général Suzane raconte le fait :

« Un vieux régiment, celui de Lorraine, qui occupait le 14^e rang parmi les régiments d'infanterie entretenus, revenait écrasé de l'île de Candie. Son colonel, prince étranger, paraissait peu disposé à le rétablir. Louis XIV lui acheta son régiment, et, saisissant cette occasion de donner au sien les privilèges de l'ancienneté qui lui manquaient, il fondit les deux corps en un seul qui prit le rang de Lorraine et conserva le titre de régiment du roi. Cette fusion, qui eut lieu à Soissons, fut complète, et, pour en conserver le souvenir, les drapeaux d'ordonnance du corps eurent deux quartiers rouge de feu, couleur symbolique de Louis XIV qui avait pris le soleil pour emblème et deux quartiers vert pâle, couleur de Lorraine (1). »

Ce régiment était un des plus beaux de France et tenait à honneur de justifier son nom. Aussitôt la fusion, il eut pour colonel Jean de Martinet qui lui donna tous ses soins et en fit « une école où parurent, pour la première fois, toutes les améliorations dont la discipline et la tactique de l'infanterie étaient susceptibles (2). »

Ce chef habile fit un règlement pour les exercices et adopta une manière régulière de camper, ce qui jusqu'alors était, sinon inconnu, du moins fort négligé. Enfin, le régiment du roi fut le premier qui eût l'uniforme complet.

En 1672, ce régiment modèle partit pour la campagne de Hollande et perdit son colonel devant Doesbourg.

(1) Général Susanne, *Histoire de l'Infanterie française*, III, 208.

(2) *Id.*, p. 211.

De 1672 à 1674, viennent les régiments de Picardie et de Souches.

Après la soumission de la Franche-Comté, en 1674, le régiment du dauphin qui y avait pris part, est envoyé à Soissons, où il passe l'hiver.

Cette même année et presque en même temps, arrivent des prisonniers de guerre de régiments de Waldeck, du prince d'Orange et d'autres étrangers, qui sont internés au château.

Après le départ du régiment du dauphin, en novembre 1675, vient le régiment d'Alsace, puis les années suivantes les régiments du roi (1676), d'Anjou (1677), d'Alsace (1678).

En novembre de cette année, une partie de l'armée de Flandres passe par Soissons. On voit défilér les régiments de Piémont, Normandie, Champagne, marine, Picardie, gardes suisses, etc.

A partir de cette époque, ce n'est plus qu'une nomenclature sans beaucoup d'intérêts. Les régiments passent et se succèdent si fréquemment qu'il est difficile de noter un fait important. Nous ne pouvons que donner une liste brève.

En 1679, notre ville voit les soldats suisses du régiment de Salis ; en 80, du roi ; 81, les suisses d'Eulack ; 82, de Stoupe ; 84, les soldats des régiments de Dampierre, royal et du roi ; 87, des canonniers ; 88, les dragons de Monseigneur.

En 1688, sans doute après la campagne du Rhin, plusieurs régiments passent par Soissons, se rendant dans les Pays-Bas, notamment Tourraine, Bresse, Périgord, Beaujolais, Dauphin, La Fère, etc.

En 1689 et 90, les régiments du roi et de Périgord.

L'année 1692, Louis XIV avait envoyé cent mille

hommes assiéger Namur, et une partie de cette armée traversa Soissons et beaucoup de régiments laissent quelques-uns des leurs éclopés, fatigués, malades, à l'hôpital.

Une remarque à ce sujet. Parmi les militaires, nous en trouvons quelques-uns de 17 ans, beaucoup de 20 à 30 et même 40 ans, et plusieurs qui avaient de 50 à 60 ans. Certains même étaient mariés.

Les militaires qui paraissent ensuite à Soissons sont ceux des régiments d'Orléans (1692), du roi et de la Guiche (93), Angoulême et Picardie (94), royal (95), Languedoc (98), Royal Roussillon (99).

Le 30 octobre 1701 les mousquetaires du roi viennent de Braine à Soissons. En chemin arrive un accident. Langot, valet de M. de la Tombe, mousquetaire, meurt subitement. On l'amène à l'hôpital de Soissons et il est enterré par ordre de l'évêque, sur la recommandation faite par le commandant de Grevel que le défunt était bon catholique.

Ensuite passent les gardes françaises (1702), les gardes du corps, les soldats de Francheville et du Médoc (1703), de Bigorre (1704), les gardes françaises (1705-1707), Artois (1706), prince de Ligne (1708).

En 1708 arrivent à Soissons des prisonniers de guerre hollandais, allemands et anglais ; ils sont renfermés au château. Une vingtaine, malades ou blessés, entrent à l'Hôtel-Dieu. Dix-sept en sortent le 22 septembre 1709, un reste comme malade, un était mort ; il restait aussi une femme d'un prisonnier, qui était « huguenote. »

Viennent ensuite des militaires de Tourville, Canot, Bresse (1710), Laonnois (1711-12), Piémont, Tourraine (1713), Hocquetot (1714), Perche (1715).

Pendant son séjour à Soissons, Perche a perdu Jo-

INFANTERIE.

RÉGIMENT

d^e Rohan

Vu par nous Lieutenant Colonel
Roy au Gouvernement de Tournay

Remard



CONGÉ MILITAIRE.

NOUS soussignez, certifions à tous ceux qu'il appartiendra,
avoir donné Congé absolu par nos Brevets par Les
au nommé Pierre Molet dit *reperant* Soldat
de la Compagnie de Lafondante au Régiment
d^e Rohan natif de *Siscap* en la
Province de *Picardie* juridiction de *Tournay*
âgé de *30* ans, de la taille de *5* pieds *4* pouces
1 ligne *1* ligne *1* ligne *1* ligne *1* ligne *1* ligne
le *24* Septembre de *1707* dernier, ouvert le *30* Octobre *1707* dernier
FAIT à Tournay le *30* Septembre jour du mois d^e *Septembre*
mil sept cens *quarante* *8*

Martin de Laboulaye

Approuvé par Nous

Coccard
Quintin

Certifié par Nous

Cap.
de Major
Muzin



séph Dauphin, aumônier du régiment, décédé à l'Hôtel-Dieu le 25 juin 1715 (1).

De 1716 à 1728, nous voyons successivement passer Briquerville(1716),Saillant (17), Auxerrois (18), Chambonas (19), Menou et Perche (20), les dragons de Beaucourt (21), la Marche (22),du roi (24),Cambresis (25), Dauphiné, le roi et les miliciens (26), les fusiliers du roi (28).

De 1728 à 1739, La Fère, Anjou, royal artillerie, Villeroy, Piémont, Fertimbeau, Limousin, Royal, le roi, les gardes suisses et l'île de France.

En 1740, le régiment de Biron, colonel Charles-Antoine de Gontaut, marquis de Biron, au retour de la campagne d'Allemagne qu'il avait faite de 1733 à 1735, vint se reposer et peut-être se compléter à Soissons, car des recrues nouvelles furent faites dans les environs et incorporées dans ses cadres.

Ce régiment fit la campagne de Flandres, de 1741 à 1745, et le 1^{er} septembre de cette dernière année il est donné à Charles-Armand-Jules, prince de Rohan-Rochefort ; il prit ainsi le titre de régiment de Rohan.

Un congé que nous possédons, nous en donne la preuve.

Nous en reproduisons ci-contre le *fac simile* exact, à titre de curiosité, car cette pièce, d'une conservation parfaite, est aujourd'hui excessivement rare. (2)

(1) Une note du *Journal des Recettes de l'Hôtel Dieu*, n. 391 porte : — « Les soldats qui mouraient à l'Hôtel-Dieu doivent laisser leurs habits, si mieux n'aiment leurs capitaines pour les retirer payer 60 sols aux religieuses, à l'exception des invalides qui sont pour le roi par charité (de 1709 à 1712).

(2) Le congé de libération s'appelait *cartouche*. Il y en avait de trois sortes le blanc, le jaune et le vert.

Le blanc, celui dont nous donnons le *fac-simile* était un certificat de bonne conduite. Le jaune, au contraire, était remis aux mauvais soldats et empêchait de contracter un nouvel engagement. Le vert était un congé de réforme remis à ceux qui avaient des blessures graves ou des infirmités.

Ce militaire était évidemment une des recrues faites pendant le séjour du régiment à Soissons.

En 1756, c'était une partie du régiment de Guyenne qui tenait garnison à Soissons, ainsi que le régiment royal-cavalerie.

Au milieu de l'année il est remplacé par le régiment de Mailly, qui part l'année suivante (1757) pour assister à la bataille d'Haastembeck.

De 1758 à la Révolution, un grand nombre de régiments passent par notre ville. C'est un défilé qui prouve que les changements étaient fréquents et qu'à cette époque les garnisons ne restaient pas longtemps dans le même endroit.

Après la formation du régiment provincial de Soissons, en 1772, les officiers, MM. de Pouilly, Saint-Thibaut, Tarby et Dumout se cotisent et donnent à l'Hôtel-Dieu la somme de 150 livres (1).

Le 9 mai 1770, le régiment de La Fère arrive à Soissons pour rendre les honneurs à l'archiduchesse Marie-Antoinette qui arrivait en France.

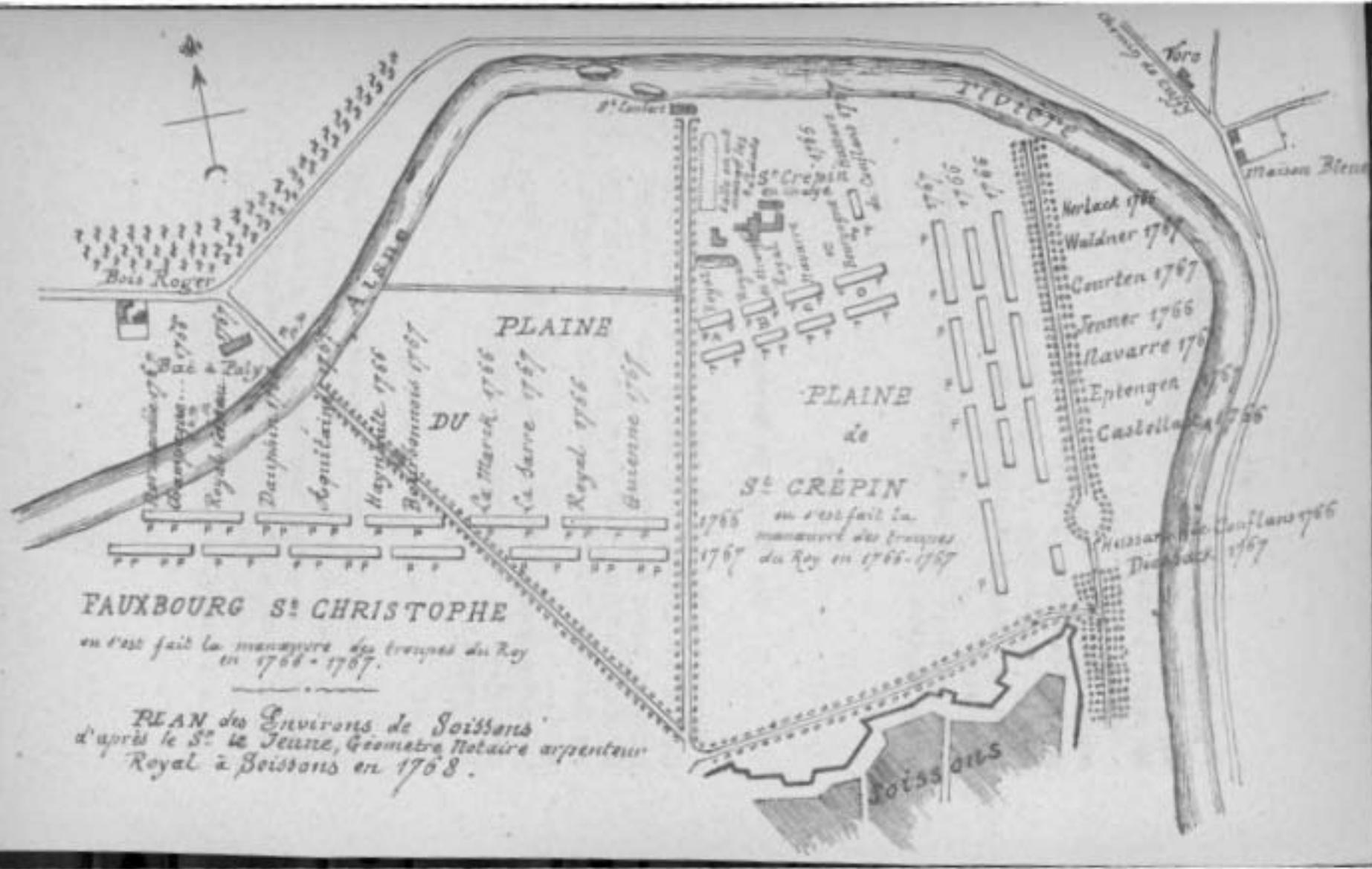
Pour terminer, nous allons dire quelques mots sur le régiment d'Orléans qui a séjourné plusieurs fois dans nos environs.

En 1660 et pendant les années suivantes, jusqu'en 1667, le régiment d'Orléans, appartenant à Philippe d'Orléans, frère du roi, réduit à six compagnies, resta en cantonnement à Villers-Cotterêts, sur le domaine de son chef.

Il partit en 1667 pour la campagne de Flandre, mais il avait assisté l'année précédente au camp de Compiègne.

Son drapeau avait deux quartiers bleus et deux quartiers feuille morte.

(1) *Archives*, registre 573.



FAUXBOURG S<sup> CHRISTOPHE

*en l'est fait la manœuvre des troupes du Roy
en 1766 - 1767.*

*PLAN des Environs de Soissons
d'après le S<sup> le Jeune, Geometre Notaire arpenteur
Royal à Soissons en 1768.*

En 1748, après Maestricht, il revint prendre garnison à Villers-Cotterêts qu'il ne quitta qu'en 1752, où il fut envoyé à Orléans.

Orléans portait l'habit blanc, les parements et le collet rouges, les boutons et le galon du chapeau jaunes. Les poches en travers à 4 boutons, et 4 boutons sur les manches. Les tambours avaient l'habit rouge, la veste et la culotte bleu, avec agréments tricolores.

De 1776 à 1779, le collet cramoisi, revers et parements écarlates.

III.

Les Camps de Soissons.

Plusieurs camps ont été établis à Soissons : sous les Gaulois, à Pommiers, au Châtelet près Ambleny, où se réunirent toutes les armées des peuples belges confédérés contre César, ainsi que le prouvent de nombreuses médailles gauloises, trouvées sur leurs emplacements.

Sous les Romains des camps furent établis à Pommiers-Pasly, et dans beaucoup d'autres endroits de nos environs.

§ I^{er} — SOUS LOUIS XV.

Sous Louis XV, durant la guerre de sept ans, à Soissons même, dans la plaine Saint-Crépin-en-Chaye, une division de grosse cavalerie et une division de dragons furent réunis sous le commandement du marquis de Beuvron. Ces troupes s'exercèrent à la manœuvre pendant tout le mois de juillet 1765.

On y remarquait les régiments suivants : Royal-Cavalerie, Royal-Etranger, Royal-Navarre et Bourgogne et parmi les dragons, la Colonelle générale, Mestre de camp, Dauphin et Schomberg.

En 1766, au même endroit le marquis d'Armentières, lieutenant général, fait manœuvrer deux divisions de 4 régiments d'infanterie chacune savoir : la première division composée des régiments de Champagne, Dauphiné, Hainaut et la Marck ; la deuxième des régiments de Navarre et les trois régiments Suisses, Castellans, Erlach et Jenner, enfin les hussards de Conflans.

En juin 1767, un troisième camp est placé sous les ordres du lieutenant-général, comte de Ségur. Les deux divisions d'infanterie se composaient : l'une des régiments d'Aquitaine, Bourbonnais, Guyenne, Normandie, La Sarre et Royal-Vaisseau ; l'autre de trois régiments suisses et des hussards de Conflans.

On venait de loin voir les exercices et les manœuvres militaires et ces camps attirèrent à Soissons un grand nombre d'étrangers, ce qui faisait le plus vif plaisir aux commerçans de la ville, dont le commerce prospérait.

Le jour, on allait visiter le camp, on assistait aux diverses évolutions de l'armée, et le soir, les officiers et les soldats venaient se reposer en ville : les rues étaient pleines de brillants uniformes ; au loin, les fanfares, les clairons sonnaient et les tambours battants égayaient nos concitoyens

« Jamais, dit Henri Martin, (1) Soissons ne présenta un aspect plus gai, plus animé, plus bruyant que pendant la durée de chacun de ces camps »

Nous n'entrerons pas dans les détails techniques

(1) *Histoire de Soissons*, II, p. 651.

que l'on peut trouver dans le *Mercure de France*, années 1765, 1766 et 1767. Seulement nous pensons qu'il ne sera pas dépourvu d'intérêt de reproduire les réflexions du chanoine Cabaret, qui a vu ces réunions de troupes et en donne la vivante physionomie dans son histoire manuscrite de Soissons : (1)

« Pour placer cette multitude de troupes, on fut dans le cas d'occuper beaucoup de terrain. En sorte, qu'à partir du cours (le Mail), à l'aspect de St-Crépin-en-Chaye, jusqu'au dessus de Pommiers, et en retournant sur la gauche jusqu'à Presles, cette vaste plaine n'étoit remplie que de tentes alignées, formant des rues et représentant une vaste ville plutôt qu'une campagne. C'étoit un coup d'œil bien agréable pour les spectateurs, et encore plus gracieux pour les amateurs de la promenade, car les rues que divisoient les tentes étoient toutes grévées et palissadées de deux côtés par des faisceaux portant les fusils, armes et drapeaux, aux écussons et armoiries des commandants des bataillons.

« Chaque camp duroit un mois d'exercice militaire depuis le matin jusqu'au soir, la cavalerie séparément de l'infanterie, deux fois la semaine ensemble, et tous les jours se faisoient des évolutions différentes. Il est innombrable combien de milliers de poudre furent consommés, c'étoit un feu continu et si violent qu'on l'entendoit de six lieues de distance. On fut pendant plus de deux mois sans voir d'oiseaux sur les arbres et de gibier dans toute la plaine.

« Bien loin que les camps fussent nuisibles à la ville et ses environs, au contraire elle en retira de très-grands avantages, par la vente des denrées de toute espèce. Comme les troupes étoient bien payées,

(1) Cabaret, *Histoire de Soissons*, manuscrit en 2 vol. de la Bibliothèque de la ville.

elles consommoient beaucoup et il n'est personne qui n'en ait profité ; la curiosité se mêlait de la partie et on peut avancer qu'il y vint des étrangers de toutes les provinces et royaumes pour la satisfaire ; plusieurs mylords anglais y parurent qui se signalèrent par le faste et la dépense. On se flattait chaque année que la cour de Compiègne y viendrait. Mais il n'y eut que celle de Villers-Côteret qui y parût plusieurs fois.

M. le duc d'Orléans et M. de Chartres y prirent beaucoup de plaisir et les honorèrent chaque année de leur présence.

Il y avait dans chaque camp la tente principale du commandant, les unes et les autres étoient vastes et meublées de toute l'élégance possible. C'étoit dans ces tentes que les hauts officiers se donnoient les uns après les autres des repas publics, toujours à la lumière, et au son des instruments et les tables étoient somptueusement servies ; à la suite de ces repas succédoient des parties de plaisir, tels que bals, concerts et comédies, et chaque camp s'est terminé par un souper universel donné aux troupes par division. Cette dernière scène étoit sans contredit la plus réjouissante. Les tables se trouvoient à raz de terre, au moyen des fossés qu'on creusoit autour et dont les bords servoient de sièges. Toutes les tables se trouvoient éclairées par des lampions multipliés et uniformément arrangés par dessein.

Les viandes, le pain et le vin se distribuèrent également ; en un mot le bon ordre y étoit tellement observé qu'il n'y eut jamais de dispute entre les soldats dans ces petites fêtes.

« L'intention de M. de Choiseul étoit de continuer ces sortes de camp, pour s'assurer par lui-même du bon effet que sa nouvelle police avoit introduit dans les troupes ; mais son crédit s'évanouit tout à coup, et sa disgrâce (avant l'ouverture de la cassation du Parle-

ment (en 1771) qu'il protégeoit de toute son autorité étant manifestée par les ordres du souverain, il fut contraint de se retirer à Chante-Loup. Ce fut M. de Moutenard qui lui succéda. Depuis ce changement il ne fut plus question de camp. L'immense dépense qu'ils entraînoient du côté des habillements, des armes, de la poudre, en déplacements, voyages et autres frais accessoires et indispensables, les fit supprimer. Au reste, ajoute en terminant le chanoine Cabaret, ces camps seront à la postérité une époque très-glorieuse à la ville de Soissons, qui, dans ces trois circonstances, s'est fait un vrai plaisir de répondre à l'honneur que le Roi lui faisoit, préférablement à tant d'autres villes du Royaume beaucoup plus en état de supporter les dépenses nécessaires qu'entraînent avec elles ces sortes d'assemblées. »

§ II. — EN 1792.

En 1792, un nouveau camp fut décrété à Soissons. Mais les temps étaient bien changés et au lieu d'être un sujet de joie et de fêtes pour la ville, comme les précédents, celui-ci n'amena que troubles, désordres et tristesse. Contraste trop réel, mais qu'il ne faut pas moins signaler.

La France est menacée d'une invasion. Le 8 juin, l'Assemblée décrète la réunion d'un camp sous Paris, mais Louis XVI, voyant une menace directe, dans une telle réunion armée aux portes de la capitale, refuse sa sanction. Ce n'est que quelques jours plus tard que Dumouriez, dans une conversation particulière avec le roi, proposa Soissons et obtint ainsi l'assentiment du roi.

La loi fut promulguée par l'insertion au *Moniteur* du 2 juillet.

Dès le 4, arrivaient à Soissons des officiers de l'Etat-major et du génie pour choisir l'emplacement le plus convenable et faire exécuter les travaux nécessaires. Aussitôt de nombreux ouvriers sont occupés dans la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye pour préparer le terrain.

Le 9 juillet, Dorly, commissaire des guerres, vient à son tour, s'entend avec l'administration du district, pour la subsistance, le logement et les fournitures des troupes. Dorly est logé au palais de l'intendance ; la manutention est établie dans l'église Saint-Jean-des-Vignes.

Dès cette époque commence le système des réquisitions militaires : l'entrepreneur des fours de l'armée s'empare ainsi des voitures de tous les cultivateurs du Soissonnais. On prend les lits du séminaire et le bâtiment est converti en hôpital. Les couvents sont occupés par les administrations.

Jusqu'au mois de juillet, il n'y eut que 2,000 hommes au camp de Soissons.

Petion le constate dans une lettre du 18 juillet, lue ce jour là par le ministre de la guerre à l'Assemblée. (1)

« L'assemblée nationale, par son décret du 16 à voulu être instruite du nombre des fédérés qui se rendraient à Paris pour aller à Soissons. Ce nombre est peu considérable, le projet d'une fédération générale a fait naître une opposition momentanée entre les deux pouvoirs et cette contrariété a jeté les esprits dans un état de doute et d'indécision... Le relevé des états, jour par jour, ne porte, jusqu'à présent, les fédérés qu'à 2,960, dont 2,038 se disposent à se rendre au camp

(1) *Moniteur*, séance du 18 juillet 1792.

de Soissons. Parmi les fédérés venus à Paris, il en est qui ne se font pas inscrire. »

Comme le fait remarquer M. Ed. Fleury, les honnêtes gens se font seuls inscrire, — mais il n'en est pas de même des exaltés, des violents.

Quoiqu'il en soit, cette lettre produisit son effet ; bientôt des envois successifs ont lieu et quelques jours après, le 23 juillet, le camp comprenait 7,000 hommes. On ne pouvait les loger tous en ville ; on les envoya dans les villages voisins et jusqu'à Braine, Villers-Cotterêts, Chauny et Laon.

Le nombre s'accrut considérablement et par suite d'envois nouveaux, on compta jusqu'à 25,000 hommes.

De juillet au 28 octobre 1792, on envoya à Soissons 31 bataillons de fédérés venus de Paris et des départements de la Charente, Corrèze, Côte-d'Or, Deux-Sèvres, Eure, Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Mayenne, Nièvre, Rhône et Yonne.

Les volontaires de l'Aisne ne faisaient pas partie du camp de Soissons. Nous avons vu plus haut qu'ils avaient été envoyés à Guise.

Le 2 août les généraux Custines, Charton, Servan et Beauharnais sont chargés de commander le camp de Soissons ; le maréchal de camp Duhoux (1) est envoyé pour exercer le commandement en attendant que les généraux désignés soient rendus à leur poste.

Un ancien officier du régiment de Navarre, Chadlas, fut, par ordonnance du 20 juillet, nommé adjudant-

(1) Le général Duhoux ne fit qu'une courte apparition à Soissons et on le revit plus. Le 13 vendémiaire an IV, nous le trouvons à Paris, commandant les sections révoltées contre la Convention et battues par Bonaparte devant St-Roch.

général organisateur du camp (1) et fit tous ses efforts pour maintenir l'ordre, et instruire les nouvelles recrues. Ce qui n'était pas chose facile.

Malheureusement, parmi ces recrues se trouvaient un certain nombre de parisiens qui faisaient de la politique au camp ; ils montaient la tête aux autres, ne voulaient obéir à personne, voyaient partout des traîtres et causaient la plus grande frayeur des habitants de la ville.

Dorly, commissaire-général, écrivait, de Soissons, au ministre d'Abancourt :

« Soissons, 1^{er} août 1792,

» Je ne saurais assez vous dire quel est mon regret
» quand je vois les sommes qu'on va prodiguer à tous
» ceux qui sont venus de Paris ; ils sont parfaitement
» nus, presque tous enfants. Votre lettre m'annonce
» 1000 ou 1200 habits à la fin de la semaine... Il y
» en a qu'il faudra refaire sur les lieux relativement
» à la petitesse de la taille. .. » (2)

Cela n'était encore rien. Le défaut de taille et la misère dont se plaint Dorly, sont à joindre à l'indiscipline, à la haine et à toutes les mauvaises passions qui vont se faire jour et qui ne sont qu'un reflet de ce qui se passe à Paris.

Brayer qui a vu ce camp, en parle en ces termes :

« Qu'on se représente une masse d'hommes dirigés
» de divers points de la France, marchant sans ordre
» et sans officiers, la plupart à peine vêtus et l'on
» n'aura qu'une idée bien faible du spectacle bizarre
» qu'offrait ce rassemblement tumultueux. Ces bandits
» indisciplinés, qui ne tardèrent pas à jeter l'épou-

(1) V. biog. du général Chadlas par M. De la Prairie (*Bulletin de la Société arch. de Soissons*, 2^e série, 12^e volume, p. 214.)

(2) Arch. du dépôt de la guerre.

» vante, se composaient d'individus de toutes les classes auxquelles s'étaient réunis, malheureusement, beaucoup de gens sans aveu. Je vois encore ces fédérés portant sur le chapeau cette inscription pour signe de ralliement : Vive Péthion ! Péthion ou la mort ! » (1)

Et l'on entendait partout le *Ça ira ! la Carmagnole* et autres chants révolutionnaires.

Pour inaugurer la nouvelle ère de liberté, les fédérés nommèrent eux-mêmes leurs officiers et sous-officiers, et, bien que le député Lacombe St-Michel trouve que ces chefs « ont été choisis avec conscience » et qu'il n'aurait « pu mieux faire » Brayer, au contraire, signale le défaut d'une semblable élection :

« Tel de ces fédérés qui, le matin, s'était revêtu de sa tenue de sergent, se promenait, le soir, avec les épaulettes d'officier, tant la précipitation avait présidé dans la formation d'un état-major aussi singulièrement improvisé... » (2)

Chaque bataillon devait élire deux lieutenants-colonels, chaque compagnie deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Ce n'est pas tout, les volontaires étaient libres de se retirer après chaque campagne, en prévenant deux mois d'avance le capitaine de sa compagnie et la campagne était présumée terminée le 1^{er} décembre de chaque année. De plus, les volontaires pouvaient s'absenter par permission pour des affaires urgentes et

(1) Brayer, *Essais historiques*, manuscrit de la Bibliothèque de Soissons.

(2) Le 28 décembre 1791, l'Assemblée, en l'absence du ministre de la guerre, Narbonne, avait voté un décret portant règlement constitutif des bataillons de volontaires.

Ces bataillons devaient comprendre 8 compagnies de fusiliers et 1 de grenadiers, toutes de 62 hommes y compris les officiers. L'effectif total du bataillon est de 574 hommes.

ceux qui s'en allaient avant le licenciement n'étaient tenus que de restituer les avances faites pour leur habillement et leur équipement.

Ces dispositions, résultant du décret du 28 décembre « ouvraient la porte à tous les abus, dit un historien spécial. (1) Les cadres en officiers étaient hors de proportion avec le chiffre des soldats. Tous les grades étant à l'élection, chaque garde national ou ancien soldat pouvait y prétendre. Les conditions de service n'étaient pas grandes, car, en fin de compte, chaque volontaire pouvait s'en aller quand il en avait assez. »

Aussi en octobre 1792 un grand nombre de volontaires, 60,000, usèrent de cette faculté et quittèrent l'armée. (2)

Pour arrêter cette désertion formidable un député proposa à la Convention de décréter le maintien d'office à l'armée des volontaires. La Convention n'osa pas employer ce moyen et se borna à envoyer une proclamation pour engager les jeunes gens à ne pas abandonner le drapeau. Cette éloquence pompeuse fut sans effet. La désertion continuait toujours. Les volontaires n'étaient pas plus soldats que le jour de leur arrivée et ils avaient en outre la lassitude et le dégoût des armes. « Ils avaient conservé dans les garnisons, dans les camps, les habitudes et l'esprit de délibération des sociétés populaires. » (3)

Aussi dès le mois de novembre, on les rencontrait sur toutes les routes regagnant leur foyer.

Carnot jeune constate le fait dans une lettre au ministre Pache : « J'ai été étonné de trouver, de Meaux

(1) *La France militaire pendant la Révolution*, par M. Quarré de Verneuil, capitaine d'état-major, 1878, p. 33.

(2) Même auteur, p. 59.

(3) Baron Poisson. *L'Armée et la Garde nationale*, t. 2, p. 107.

jusqu'à Chalons et même jusqu'à Verdun et Metz, une grande quantité de volontaires nationaux qui retournaient à Paris avec leurs armes... » (1)

« Les volontaires désertent et fuient de toutes parts; on ne peut plus les arrêter, » dit le duc de Chartres, (depuis Louis-Philippe), (2)

On comprend que de telles troupes devaient être absolument insubordonnées et rebelles à l'instruction militaire.

Cependant grâce à l'énergie, au zèle de l'adjudant-général, Chadlas, et malgré des difficultés de toutes sortes, dont les dénonciations et les soupçons de trahison étaient les moindres, il parvint à former, dès les premiers jours d'août, 42 bataillons, incomplets et peu homogènes, sans doute, mais suffisants pour faire taire les récriminations. (3)

Ce qui était loin de rassurer les habitants, c'est que déjà, le 18 mai précédent, un bataillon de volontaires du Calvados était arrivé à Soissons. On n'avait rien apprêté pour les recevoir, de sorte qu'ils ne savaient où loger. Ils menacent de s'emparer du couvent de Notre-Dame où étaient encore plusieurs religieuses, mais la fermeté de l'abbesse, madame de La Rochefoucault, leur en imposa et ils ne purent pénétrer à l'intérieur.

Ils s'emparèrent d'un ancien séminariste nommé Féresse, l'arrachèrent de son domicile par la force et allaient le massacrer si deux citoyens courageux, Letellier et Guyot et quelques gardes nationaux n'étaient venus à son secours ; ces derniers le déposè-

(1) Lettre de Carnot de Metz, 2 novembre.

(2) Lettre du 31 mars à son père, le duc d'Orléans.

(3) Ed. Fleury, *le Camp de Soissons*, p. 62.

rent à la prison où il fut en sûreté et où il resta jusqu'au départ des volontaires. (1)

Ces scènes n'étaient que le prélude d'autres plus douloureuses et plus terribles encore.

Un incident vint tout à coup jeter la perturbation chez ces cerveaux ardents et déjà surexcités. Le 2 août quelques soldats trouvèrent dans le pain de munition des parcelles de verre brisé. Aussitôt grande rumeur, on cria : « A la trahison ! On cherche à empoisonner les défenseurs de la Patrie ! » Et la nouvelle, comme une marée montante, va toujours grossissant ; on disait que 170 soldats étaient morts empoisonnés et que 700 autres étaient à l'hôpital.

Les fédérés prirent aussitôt les armes et parcoururent les rues de la ville, à la recherche des fournisseurs et des employés de la manutention, qu'ils voulaient massacrer.

La municipalité, loin de se laisser intimider, harangua les mutins et parvint, à l'aide d'une adresse due au bibliothécaire Mezuroles (2), ancien cordelier, à les persuader de s'adresser à l'assemblée plutôt que de se faire justice eux-mêmes.

Ils écrivirent donc au ministre de la guerre, d'Abancourt, qui, le 2 août, dénonça à la tribune le « crime abominable commis à Soissons, par les malveillants »

Le député Lasource, dans un langage des plus violents, accrut encore l'émotion générale. (3)

Une pétition est envoyée à Paris et déposée au bureau de la Convention. Elle portait :

« On a mis du verre dans le pain des volontaires ! On a

(1) Ed. Fleury, le *Camp de Soissons*, p. 4 — et *Récit de Fêresse*, recueilli par M. Féin.

(2) Brayer, Manuscrit. Essais.

(3) V. discours de Lasource : *Moniteur universel. — Journal des Débats et Décrets*, p. 117.

voulu empoisonner nos défenseurs, nos amis, nos pères, nos frères, nos enfants ! Les uns sont morts, les autres dans les hôpitaux. Il n'y a que les aristocrates qui aient pu commettre un crime aussi effroyable. Qu'ils se déclarent donc, les lâches homicides et nous les combattrons. Ah ! si nous n'avions pas eu tant de patience, si, dès le commencement nous les avions exterminés jusqu'au dernier, la révolution serait achevée et la Patrie ne serait pas en danger. Mais vous, représentants du peuple, vous en qui, seuls, nous pouvons encore avoir confiance, nous abandonnez-vous ? . . . Si nous ne comptons pas sur vous, nous ne répons pas des excès auxquels notre désespoir pourrait nous porter . . . C'est à vous que nous demandons vengeance et nous l'attendons de vous . . . »

— Oui ! oui ! vous l'aurez, s'écrient les montagnards.

Trois commissaires : Carnot, Gasparin et Lacombe-St-Michel, sont envoyés à Soissons. Ils arrivent pendant la nuit, procèdent à une enquête minutieuse et envoient le lendemain une lettre à la Convention .

« Si, disaient-ils, du verre s'est en effet trouvé dans le pain des fédérés, la malveillance y est restée complètement étrangère. La manutention avait été établie, par négligence, dans un des bas-côtés d'une église dont les murs et vitraux tombent en ruine. Des enfants s'étaient amusés à jeter des pierres et des débris de verre étaient tombés dans le pain, sans que les boulangers s'en fussent aperçus. Du reste, le mal avait été sans résultat. Le pain avait été jeté avant le repas des fédérés et aucun de ceux-ci n'avait éprouvé le moindre mal. »

Cette lettre réduisait à sa juste valeur cet attentat imaginaire, aussi Lasource qui, la veille, avait été le premier à demander une vengeance exemplaire, profita de l'occasion pour déclamer une fois de plus « contre ceux qui agitaient le peuple et cherchaient à exciter un mouvement. » (1)

(1) Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*.

C'était se retourner d'une manière assez adroite.

Ainsi se termina ce grand complot qui fit tant de bruit alors. On ordonna une enquête pour rechercher les auteurs de ces faux bruits, mais elle n'eut aucun résultat.

Ce n'est pas tout. Le 3 aout, le *Courrier* de Gorsas, publiait une violente accusation contre le ministre de guerre ; une lettre de Soissons portait :

« Quant au pouvoir exécutif, il n'y a aucun doute
» qu'il n'ait apporté toutes les entraves imaginables
» pour dégoûter les fédérés ; rien de prêt, aucune pré-
» caution préliminaire. Enfin si le patriotisme des ci-
» toyens des environs de Soissons n'eut pas suppléé,
» ces braves gens n'auraient ni feu, ni lieu. Leurs
» frères d'armes des environs se sont empressés d'ap-
» porter les uns des draps, d'autres des lits, ceux-ci
» des marmites, ceux-là du bois. Par ce moyen le
» complot du pouvoir exécutif a été déjoué. La mu-
» nicipalité de Soissons donne les plus grands éloges
» aux fédérés.. » (1)

Ces éloges étaient peut-être un peu forcés. Pour tâcher de les calmer, la municipalité commençait par les flatter.

Le même jour, 3 aout, les commissaires passent une revue des troupes du camp. 29 compagnies sont sous les armes ; comme d'habitude, l'un des députés, La-combe-St-Michel, leur adresse une harangue dans le style imagé de l'époque :

« Braves citoyens, dit-il, les peuples libres prouve-
» ront aux tyrans étonnés que la discipline est une
» vertu de l'âme et non une posture du corps... »

Le correspondant de Gorsas ajoute un fait : une compagnie de grenadiers refusait de reconnaître un

1) *Courrier*, de Gorsas, du 3 aout 1792.

adjudant-major élu au scrutin. Le bon Lacombe-St-Michel rappelle ces « braves gens » à leurs devoirs « au nom de l'honneur, au nom de la loi. »

— Nous ne savons pas résister à la loi, ni à la voix de nos dignes législateurs, s'écrient-ils tous, en allant embrasser l'adjudant-major. (1)

Tout cela est très-joli sans doute, mais la suite malheureusement fut loin de répondre à cet accord touchant.

De nouveaux fédérés arrivaient toujours. Les baraquements étaient insuffisants. On logeait une partie des volontaires chez les habitants qui se plaignaient beaucoup de cette lourde charge ; on en avait mis autant qu'il avait été possible à St-Médard, à St-Paul, à Saint-Léger. Mais malgré tout cela, il restait encore nombre de jeunes soldats qui ne savaient où se reposer.

C'est alors qu'on fit une seconde tentative pour s'emparer du couvent de Notre-Dame. On obtient un arrêté du Directoire du département qui ordonne aux religieuses d'évacuer, sans délai, l'abbaye et de se retirer aux Célestins de Villeneuve.

L'abbesse protesta et envoya sa réclamation à l'Assemblée où, au milieu des événements qui survenaient chaque jour, elle fut tout à fait oubliée.

Les volontaires qui, en arrivant, ne trouvaient rien de prêt et souvent n'avaient pas même de gîte, criaient beaucoup, accusant tout le monde et se montant réciproquement la tête. Les nouvelles de Paris étaient commentées par eux, souvent grossies, dénaturées par des meneurs. L'exaspération de cette foule fut bientôt à son paroxysme et notre ville, au grand effroi de

(1) *Eod. cit.* — On croirait presque que le correspondant soissonnais, de Gorsas, était Lacombe-St-Michel lui-même. Il raconte tout ce que fait et dit Lacombe et ne dit pas un mot de ses collègues.

ses habitants, devint le théâtre de scènes de désordres, comme on en voyait trop alors à Paris.

Un jour, ces fougueux patriotes égorgèrent, sur la Grand'Place, un de leurs officiers sous prétexte qu'il ne leur avait pas fait délivrer des effets d'habillements ; ils tuèrent aussi un sergent major de volontaires.

Ce dernier, dans un moment d'ivresse, avait dit, en plaisantant, à un de ses amis :

— Passerais-tu aux émigrants pour 300 francs ?

— Certes, non ! répondit l'autre.

— Tu as raison, continua le sergent, si je savais que tu en eusses envie, je te passerais mon sabre au travers du corps. (1)

Ces propos entendus et mal répétés, causèrent une vive émotion. On disait que le sergent-major embauchait ses camarades au profit de l'ennemi. Il n'en fallait pas davantage alors pour rendre suspect. La foule, bientôt ameutée, demanda le jugement immédiat de l'imprudent sous-officier. Il fut arrêté et trainé devant la municipalité. Les volontaires, le sabre nu, criaient et demandaient « la tête du traître. »

Le juge de paix, Lherbon, après avoir interrogé l'accusé, voulait le sauver en prolongeant l'affaire ; il engagea les volontaires à reconduire le sergent au camp et à le remettre au conseil de guerre qui, seul, pouvait le juger.

Cette proposition est acceptée d'abord et le cortège se met en marche vers le camp, mais bientôt une nouvelle idée s'empare des meneurs ; ils se figurent que le juge de paix veut sauver l'accusé ; ils croient que lui aussi est un embaucheur pour les émigrés, et alors leur fureur se tourne contre lui. En en clin d'œil, tous les sabres sont levés sur sa tête et il allait in-

(1) Henri Martin et Lacroix, *Histoire de Soissons*. Appendice.

faiblement périr victime de ces forcenés. Toutefois, sa présence d'esprit ne l'abandonne pas, il fait face au danger et bravement menace des vengeances de la Convention ceux qui égorgeaient un fonctionnaire public. Cette fermeté le sauva. Mais les vociférations continuèrent contre le pauvre sergent-major.

En un instant, il est jeté par terre, criblé de coups de sabre, sa tête et une de ses mains sont coupées et portées triomphalement au bout d'une pique jusqu'au bureau du district, c'est-à-dire jusqu'à la porte de la cathédrale.

Ce meurtre est accompli au cri de : Vive la Nation ! qui, dit Brayer, pénétraient d'horreur les vrais amis de la nation. (1)

Deux autres sous-officiers furent encore victimes de ces meurtriers ainsi que l'ancien bourreau du bailiage, nommé Zel (2). Ce dernier, non point à cause de son terrible passé, mais tout simplement parce que buvant avec des soldats, il avait refusé de payer toute la dépense. (3)

Fort et vigoureux, il se défendit avec courage. Il parvint à arracher un sabre à l'un de ses agresseurs et pendant un instant les tint en respect, mais entouré de toutes parts, il reçoit un coup qui lui abat le bras droit. Il continue de lutter avec l'autre bras qui bientôt est coupé à son tour. Il essaye encore de résister mais accablé par le nombre, il tombe, percé de coups, épuisé de sang. On lui coupe la tête, et on la promène au bout d'une pique, à travers les rues. (4)

(1) P -Louis Brayer. Manuscrit.

(2) ou Zaigle. (Ed- Fleury, *le Camp de Soissons et les Fédérés* : 1870).

(3) Brayer raconte que, par raffinement de cruauté, on porta les restes sanglants de ce malheureux jus-qu'à sa demeure, dans un faubourg et qu'on força sa femme à les regarder.

(4) Patté, Notes et renseignements.

Comme si ces exécutions ne suffisaient pas à ces forcenés, on les vit se ruer sur les cadavres.

Patté rapporte que des fédérés, logés près de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, « ouvrirent les tombeaux des religieux, jetèrent les corps en putréfaction par-dessus les remparts et promènèrent les têtes par la ville. » (1)

Si ces détails hideux n'étaient relatés par un témoin oculaire, on les croirait invraisemblables ou trop chargés, et cependant il ne s'agit que l'expression exacte de la vérité, ces scènes d'horreur sont constatées par tous les contemporains.

M. Ed. Fleury estime que ces excès ont eu pour seuls auteurs les parisiens, qui n'étaient autres que les septembriseurs, et que jamais les Soissonnais ne s'en rendirent coupables. (2)

Les habitants, en proie à la terreur, n'osaient plus sortir de chez eux ; ceux qui, par curiosité, auraient dirigés leur pas vers le camp « couraient ris- » que de passer pour des espions ou des suspects. » (3) Et alors malheur à eux.

En présence de ces faits criminels, beaucoup de personnes, craignant pour leur vie, quittèrent la ville et le chef du camp, le brave et intrépide Chadlas, résolut de donner sa démission ; au milieu d'une foule de soldats et d'habitants, il déclara formellement « ne » plus vouloir commander à des hommes qui se souillaient par de pareils forfaits. »

Mais le Maire et le Conseil municipal, au nom de l'humanité et pour préserver la ville du pillage, parvinrent à obtenir le retrait de cette démission, et grâce

(1) Patté, *Notes et Documents*.

(2) Brayer.

(3) Voir Brayer, Patté, Fleury, Leroux.

au courage de Chadlas, on put, sinon rétablir entièrement l'ordre, du moins arrêter, momentanément, le désordre au camp.

Nous disons momentanément, car quelques jours après, de nouvelles plaintes sont formulées par les volontaires.

Le maréchal de camp, Duhoux, commandant la réserve au camp, écrivait, le 21 août 1792 à Servan, ministre de la guerre :

« 600 hommes viennent de me dire : « Nous ne » voulons pas camper, nous ne voulons pas de riz, » nous ne voulons pas de pain de munition, nous voulons 20 sous par jour, ou nous ne servirons pas.... » En général, ce sont des Français, mais la facilité des engagements y adjoint des hommes peu accoutumés à l'obéissance et à la discipline que le service exige. Point d'obéissance, point de commandant ; volontaires avec volonté ne peuvent jamais remplir les vues de la nation, s'ils ne sont pas conduits par un vrai patriote. Si vous voulez bien faire part de ma lettre à l'Assemblée nationale, engagez là, je vous prie, à nommer, pour quelques jours à Soissons, un commissaire qui verra sur les lieux et ma conduite et les ordres que j'ai donnés....

» Un inconvénient très-grand, mon général, c'est de ne pas pouvoir séparer de ces nouveaux bataillons formés, cette petite et faible espèce d'hommes que l'on y a reçus ; ils se soutiennent les uns les autres et je les compare, avec justice, à un essain de mouches. Ils ne demandent tous qu'à marcher et ne veulent pas se désunir ; je suis forcé de les faire partir tels qu'ils sont formés. »

Et en effet, pour s'en débarrasser, on les embrigadait et, sans s'assurer autrement de leur instruction

militaire, on les envoyait aux armées, en face de l'ennemi.

Arrivés là, les généraux ne les accueillaien t qu'avec une extrême répugnance ; ces nouveaux arrivants étaient pour eux plutôt un obstacle qu'un secours et tous les chefs se plaignaient fort des volontaires nationaux.

Aussi Biron écrivait à Servan, le 9 septembre : « Je suis obligé de vous le répéter, les volontaires nationaux de nouvelles levées sont plus embarrassants qu'utiles. Tous les officiers généraux à qui je veux en donner les craignent plus qu'ils ne les désirent. J'ai déjà beaucoup trop de ceux qui mangent et beaucoup trop peu de ceux qui servent.... » (1)

Custine disait : « D'abord ne m'envoyez pas de gardes nationales, elles ne me seraient que très à charge.... » (2)

Le général Wimpffen se plaignait à Rochambeau de ce que les officiers « vont trop au cabaret avec leurs soldats. »

Le général Vietinghoff, commandant une réserve de 20 bataillons cantonnés dans l'Oise, l'Aisne et la Somme, recevait des plaintes journalières sur la mauvaise conduite et les excès des volontaires. Il écrivait au ministre : — « Il ne faut absolument pas compter sur eux, car il n'y a chez eux, ni tenue, ni instruction, ni subordination. » (3)

Tous les autres généraux, Dumouriez, Kellermann, Bournonville, Montesquiou, etc., étaient unanimes pour repousser ces fédérés qui « un jour veulent tous partir et le lendemain ne veulent plus. » Il fallut faire

(1) Lettre tirée des Archives du dépôt de la guerre.

(2) Custine à Biron, du 8 sept. 1792.

(3) Quarré de Verneuil, « la France militaire sous la révolution » p 35

de terribles exemples et en fusiller quelques-uns, pour calmer un peu les autres.

Patté dit que pour les mettre à la raison « on les plaça à la gueule du canon » et qu'on détruisit ainsi « cette bande infernale, »

Dumouriez, à qui on envoya la plus grande partie, s'y prit autrement et cependant il ne les aimait guère non plus « ces fédérés dont le nom, disait-il, semblait à lui seul imprimer sur eux un caractère de crime et de barbarie. Ne se connaissant point entre eux, n'obéissant ni à leurs chefs, ni à leurs généraux, ils ne semblaient connaître d'union que lorsqu'il s'agissait de commettre des atrocités. » (1)

Ces volontaires, en arrivant, disaient qu'ils allaient révolutionner l'armée, et ne souffriraient ni épaulettes, ni généraux. Dumouriez ordonna une revue générale. Les bataillons de fédérés étaient ensemble massés ; derrière eux la cavalerie et devant l'artillerie.

Le général en chef, entouré de son état-major, arrive au galop près d'eux et leur dit :

« Vous autres, car je ne peux vous appeler, ni citoyens, ni soldats, ni mes enfants ; vous voyez devant vous ces canons, derrière vous ces cavaliers. Vous vous êtes deshonorés par des crimes. Je ne souffre ici ni assassin, ni bourreau. Je vous ferai hâcher en pièces à la moindre mutinerie. Si vous vous corrigez, si vous vous conduisez comme cette brave armée dans laquelle vous avez l'honneur d'être admis, vous trouverez en moi un bon père. Je sais qu'il y a parmi vous des scélérats chargés de vous pousser au crime. Chassez les vous-mêmes ou dénoncez-les moi. Je vous en rends responsables. »

(1) Mémoires de Dumouriez, II, p. 97.

Les mutins n'osèrent plus bouger. Ils se sentaient surveillés de près et savaient que Dumouriez était capable de mettre sa menace à exécution.

A la fin de l'année il ne restait plus de volontaires au Camp de Soissons et les habitants virent avec joie le départ de ces pillards, de ces égorgeurs, dont ils conservèrent longtemps le plus triste souvenir.



CONCLUSION.

De tous les faits, de tous les évènements que nous venons de rappeler, qu'il nous soit permis de tirer quelques conclusions générales, déjà faites avant nous, sans doute, mais que les détails précédents confirment en tous points,

D'abord le patriotisme dans l'armée dépend beaucoup du recrutement.

Ensuite, la confiance du soldat dans le chef est un gage de succès.

Enfin les armées solides et fortes ne s'improvisent pas : l'histoire des volontaires de 92, dont on a fait une légende, est démentie par les faits.

I. — Le premier point, le patriotisme dans l'armée dépend du recrutement, est facile à prouver.

Pendant longtemps et jusqu'à la révolution, nous l'avons vu, le recrutement de l'armée française fut très défectueux.

C'étaient des mercenaires, Suisses, Allemands, Italiens, etc., lansquenets, reîtres, bandits, bons à la guerre, mais détestables pendant la paix ; pillards et voleurs, aventuriers cruels, ils répandaient la terreur autour d'eux, ne connaissant ni frein ni loi. Les guerres de religion du XVI^e siècle furent leur plus beau temps.

Outre les corps étrangers, il y avait la cavalerie composée de cadets de familles nobles, et l'infanterie, recrutée par les capitaines ou plutôt par les sergents racoleurs, par surprise ou parmi les déclassés, bra-

conniers et gens sans aveu, n'était pas non plus attachée au sol.

Comment veut-on, par exemple, que les étrangers ou les aventuriers pussent aimer et servir la Patrie pour elle-même ; on les payait, ils se battaient ; on ne les payait plus, ils s'en allaient, bien heureux lorsqu'ils ne s'enrôlaient pas sous la bannière ennemie.

Dans ces conditions, on comprend que l'amour de la Patrie était absolument inconnu de ces militaires. La défense du sol leur était indifférente.

Seules, les milices communales qui combattirent à Bouvines et ailleurs possédaient cet élan national : elles étaient tirées du pays même et combattaient bravement pour le foyer ; elles étaient patriotiques.

La cavalerie, nobles ou anoblis, devait aussi être imbue de cet esprit.

Mais l'infanterie, même enrôlée dans les provinces, se trouvait dans une toute autre situation.

Les simples soldats enrôlés de force, par surprise, ou volontairement, par suite d'un coup de tête ou par la misère, regrettaient, une fois au régiment, leur jeunesse et leur pays natal et n'aspiraient qu'après leur libération (1). De plus, aucun espoir ne les retenait sous les drapeaux.

(1) Les ruses et les violences des racleurs, l'exploitation de la misère et du vagabondage versaient dans les rangs de misérables recrues éblouies par des promesses trompeuses (de Verneuil, « la France militaire pendant la Révolution, » p. 5).

Au lieu de voir sous les drapeaux les fils de famille de toutes les classes appelés par la conscription et par une loi générale, on n'y comptait que des jeunes gens dont la plupart ne se décidaient à s'enrôler qu'à la suite de quelque dérangement ou par oisiveté (comte de Segur Mémoires, I, p. 64).

On servait 8 ans. Il fallait annuellement 17.200 hommes, mais, comme le disait un ancien ministre de la guerre, l'écume des grandes villes en fournissait la majeure partie ; la fréquence des désastres, la maladie et la débauche laissaient dans les cadres des vides impossibles à combler. (Gouvion St-Cyr, Discours à la Chambre des députés du 26 janvier 1818).

Sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, ils pouvaient encore espérer un avancement, bien lent et bien rare, c'est vrai, mais dont on pouvait citer des exemples, notamment Faber, Catinat, Chevert qui, partis du plus humble rang, étaient parvenus au plus élevé.

En dehors de ces glorieux sujets, on voyait quelquefois un officier de fortune, arriver sur la fin de sa vie et à force de courage et de valeur, à être capitaine ou major, parfois lieutenant-colonel, et dans ce cas devenir « le mentor du colonel » de dix-huit ans, étourdi autant qu'incapable.

C'était au moins une consolation et un but, pour le militaire sorti des rangs inférieurs.

Mais bientôt même cet espoir d'avancement disparut entièrement. Une ordonnance de Louis XVI, du 22 mai 1781, portait « que personne ne pourrait obtenir un emploi dans le service militaire avant d'avoir déposé les titres de quatre générations de noblesse entre les mains de M. Chérin, généalogiste de la cour. »

Voici ce qui avait motivé cette ordonnance : la philosophie, régnant en maître, avec Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, etc., avait discrédité la religion et jeté le ridicule sur les jeunes abbés musqués et mondains de Louis XIV et de la régence. Les grandes familles, pour éviter la raillerie et aussi parce qu'elles partageaient les idées philosophiques à sa mode, renonçaient à imposer le petit collet à leurs cadets, mais demandaient pour eux des lieutenances. Le ministère était accablé de ces demandes et c'est pour les satisfaire que l'ordonnance fut rendue.

On vit même des abbés quitter le collet pour l'épée : Boufflers, le poète connu, se changea ainsi d'abbé en chevalier.

Cette mesure fut appliquée rigoureusement. Mais l'impression fut désastreuse parmi les troupes.

Laissons le maréchal de Dampmartin raconter l'application de cette ordonnance :

« Les cœurs des vieux guerriers furent ulcérés ;
» cette discipline austère, que jusqu'alors ils chéris-
» saient, leur pesa et ils montraient, avec amertume,
» leurs cheveux blancs auxquels on imprimait une si
» solennelle flétrissure. Leur haine se tourna natu-
» rellement sur ces jeunes chefs au profit desquels on
» deshéritait leurs services. » (1)

Alors chaque corps fut divisé en deux parties : les vieux officiers et les soldats d'un côté, — les jeunes officiers de l'autre. Ceux-ci méprisant ceux-là, les repoussant de leur société, les accablant de sarcasme et de dédain.

Telle était la situation de l'armée en 1789, alors que les Etats-Généraux commençaient à lutter avec le pouvoir : la noblesse, c'est-à-dire les jeunes officiers étaient pour le roi, — les soldats et les vieux ignominieusement repoussés se tournaient naturellement de l'autre côté où ils étaient fêtés et bien accueillis.

N'y a-t-il point là une des premières causes de la révolution et de sa rapide extension ?

Malheureusement, une fois la discipline perdue, une fois l'obéissance oubliée, il n'y a plus de limites, et il ne fut plus possible de s'arrêter dans cette pente vertigineuse, qui entraîna tous les désordres et les crimes de la Terreur.

Aussi voit-on l'armée quitter ses chefs et quelquefois les massacrer.

(1) *Mémoires de Dampmartin, maréchal de camp.* — « Les généraux n'avaient que peu d'estime pour la valeur morale des soldats de profession, nés ou recrutés qui composaient alors la majeure partie des troupes. Leur haine, étaient leurs sentiments à l'égard des officiers. Ils faisaient reposer sur les jeunes soldats sortis les entrailles de la nation, la force de l'armée et l'espoir de la Patrie. » (Léon Hennel, « les Militaires et les Troupes provinciales », préf. p. 6)

Bientôt les causes de division dans l'armée disparurent. Le mode de recrutement se transforma : prise indifféremment dans la noblesse, la bourgeoisie et le peuple, tout esprit de caste disparut et grâce à d'habiles chefs, l'armée régénérée connut le véritable patriotisme, cette vertu sublime, « cette fidélité au pays menacé, cette noble attache au sol envahi » qui triompha si brillamment sur les champs de bataille.

En appréciant les mémoires du maréchal de Dampmartin, Sainte-Beuve enseigne que c'est la fameuse ordonnance de Louis XVI qui donna l'idée de la Patrie aux militaires : — « Refoulés vers ce peuple dont ils étaient sortis et qui leur tendait les bras, les guerriers s'y jettèrent au premier appel. Dès lors fut réveillée en eux la conscience d'une cause publique et fut prononcé le serment de la maintenir. Dès lors ils eurent une Patrie qui prit le premier rang dans leurs affections. » (1)

C'est peut-être aller trop vite et conclure trop rapidement. Selon nous, le patriotisme dans l'armée ne date réellement que du jour où elle fut recrutée dans la nation, par le tirage au sort et non avant.

II. — La deuxième proposition : la confiance illimitée du soldat dans son chef est un gage de succès.

Ceci a l'air d'une naïveté qui n'aurait pas besoin d'être démontrée. Elle est tellement probante par elle-même, qu'il n'est pas nécessaire de longs développements pour l'appuyer.

En effet, dans les temps antiques, comme au moyen-âge, César, Charlemagne, Philippe-Auguste, etc., les grands capitaines eurent des troupes excellentes, non pas meilleures que d'autres, mais mieux disciplinées et surtout mieux commandées.

(1) Sainte-Beuve, « Premiers lundis », 1, p. 55.

Avec les mêmes légions, des lieutenants de César furent plusieurs fois battus. Celles de Varus n'étaient pas plus mauvaises assurément.

Les armées qui furent vaincues à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, étaient pleines de courage et d'ardeur, mais le commandement faisait défaut. Les chefs n'étaient pas obéis, et n'avaient pas la confiance des milices.

Sous Louis XIV, Vendôme et Villars réussirent où Marsin, Tallart et Villeroy se faisaient battre.

Mais l'exemple le plus extraordinaire de la confiance aveugle du soldat dans son chef est plus récent et fut plus complet encore. Il dura pendant les guerres de la République, du Consulat et de l'Empire.

Ce n'était pas seulement de la confiance, c'était presque un culte que les *Vieux Grogards* avaient pour Napoléon.

Ils ne discutaient pas le commandement : ils l'exécutaient simplement.

Aussi parcoururent-ils triomphalement toute l'Europe pendant 20 ans. Le génie de Napoléon avait su réorganiser l'armée, rétablir une discipline sévère, et il fut puissamment aidé, dans cette œuvre, pour le recrutement d'abord et surtout par la perspective des grades auxquels tout soldat pouvait aspirer. Un mot est resté comme un proverbe : Chaque soldat a, dans sa giberne, son bâton de maréchal.

Et on vit, en effet, nombre de maréchaux et de généraux, et non des moins illustres, sortir de tous les rangs inférieurs, Hoche, Murat, Lannes, Lefebvre, Augereau, Bernadotte, Soult, etc

La plupart de ces généraux étaient des sous-officiers de l'ancienne armée. Ils connaissaient à fond l'art militaire et cela se comprend : les sous-officiers ne quittaient jamais le régiment. Ils remplaçaient très souvent les officiers que leur fortune ou leurs

titres attiraient à la cour et qui, par conséquent étaient les trois quarts de l'année absents.

Aussi le rôle de sous-officier y gagnait en importance, c'était le sous-officier qui instruisait les soldats, qui les faisait manœuvrer, qui les commandait. C'était « la cheville ouvrière de l'armée. » Il connaissait à fond les mille détails du service journalier et les chefs se reposaient sur lui pour ce service.

Même après la nouvelle réorganisation, le noyau de la grande armée était encore composé des vieux débris des anciens régiments, rompus à la discipline, obéissant à l'ordre, et pleins de confiance dans le chef suprême.

Cette confiance passive, entière, qui exécute sans discuter, sauva la France. « L'esprit militaire, dit M. Guizot, est cet esprit d'obéissance, de respect, de discipline et de dévouement, l'une des gloires de l'humanité et qui est le gage de l'honneur, comme il est celui de la sûreté de la nation. » (1)

« Une armée qui raisonne et qui délibère est une armée qui n'obéit plus » (2) ; elle est impuissante et bientôt perdue.

III. — Nous abordons maintenant la dernière conclusion : les armées solides ne s'improvisent pas.

Non ! nous l'avons malheureusement trop bien vu en 1870, — où des mobiles et des volontaires se rendaient aux armées du Nord et de la Loire, mais, dépourvus d'instruction militaire, ces jeunes gens n'ont pas été utilisés.

Eh bien ! ce que nous vîmes en 1870 n'était que la reproduction de ce qui s'était déjà passé en 1792.

On fit grand bruit alors et même depuis de ces en-

(1) Guizot, « Mémoires » pour servir à l'histoire de mon temps.

(2) De Verneuil. « La France militaire », p. 9.

rôlements volontaires, mais nous avons vu, par des pièces authentiques, que les généraux n'en voulaient pas, que les engagés étaient bien plutôt gênants qu'utiles, enfin que leur ardeur au combat n'était guère durable.

Certainement quelques uns d'entre eux se distinguèrent, et parvinrent aux grades supérieurs comme Charpentier, Pille, Bonnaire, etc., mais la masse ne valait rien ; elle était plus portée à fomenter le désordre qu'à s'instruire ou à défendre le territoire. Témoins les faits déplorables survenus au camp de Soissons en 1792.

La légende des volontaires qui, en sabots, volaient sur la frontière à la défense de la Patrie, doit être détruite. Elle tombe toute seule devant l'examen consciencieux des faits.

« Qu'on ne vienne plus nous parler de l'enthousiasme national et nous dire que les volontaires ont sauvé la France, s'écrie M. de Verneuil (1). La légende des volontaires a faussé, dénaturé l'histoire depuis quatre-vingts ans. Or ce qu'il y a de rigoureusement vrai, le voici : sans les vieux régiments de la monarchie, les volontaires de la République eussent conduit la France à sa perte, probablement à son démembrement.

» Que n'a-t-on pas dit de l'enthousiasme des premières armées opposées en 1792, sous Dumouriez, à la coalition ? L'histoire s'est faite l'écho peu raisonné de l'opinion du temps sur la part qu'elles eurent à nos succès. Les volontaires à Valmy, Jemmapes, Nerwinde où, quoique maître du champ de bataille nous éprouvâmes un échec dû aux volontaires), furent l'embar-

(1) *La France militaire pendant la Révolution*, par M. Quarré de Verneuil, capitaine d'état-major, p. 59.

ras et le péril de Dumouriez.» (1) Ecoutons le maréchal Bugeaud :

« On a parlé de l'enthousiasme ! s'écriait-il à la tribune de la Chambre des députés, le 6 février 1834. Selon tout le monde, c'était là un grand moyen de guerre. L'enthousiasme est une fort bonne chose quand il est accompagné de bons bataillons ; quand il est seul, c'est une vertu passagère, éphémère, comme toutes les passions violentes, et la moindre chose suffit pour le détruire. Quelques journées de mauvais bivouac le font disparaître ; une batterie de quarante bouches à feu qui vomit la mitraille sur les enthousiastes, les a bientôt réduits au silence. On nous a dit ensuite, et l'on redit à satiété, que les bataillons de volontaires, dans le commencement de la Révolution, avaient, grâce à l'enthousiasme, vaincu l'Europe. C'est faux ; vous n'avez qu'à consulter l'histoire. Dans les deux premières campagnes, les bataillons de volontaires furent presque indisciplinables, parce qu'il s'y trouvait des hommes qui avaient apporté dans l'armée l'esprit des clubs qui est incompatible avec la discipline et la force militaire. Ils furent battus dans presque toutes les circonstances, et ce n'est qu'à la bataille de Fleurus qu'ils ont commencé à rendre des services, Messieurs ! A Jemmapes, à Valmy, les principales forces étaient composées de la vieille armée de ligne. » (2)

Si Dumouriez et Kellermann ont pu vaincre les ennemis à Valmy, à Jemmapes, etc., ce n'est pas avec les troupes de la levée en masse, mais bien avec les anciens régiments.

Ce ne sont pas les fédérés, cohue nuisible, sans cou-

(1) Le général Trochu. *L'Armée française en 1867.*

(2) *Moniteur*, 7 février 1834.

rage, impuissante, qui combattirent alors pour défendre les frontières. C'est la vieille armée de la monarchie, seule, qui soutint le choc et arrêta l'étranger. (1)

« Ce fut l'âme de l'ancien régime qui sauva et défendit la révolution qui le tuait », dit fort justement M. de Montégut. (2)

L'ouvrage de M. Camille Rousset sur les Volontaires de 92, est plein de faits et de documents dans le même sens. Cet auteur qui fut longtemps conservateur des archives au ministère de la guerre, était à même de se renseigner exactement ; il puisait aux sources et ses citations nombreuses ne laissent aucun doute à l'esprit. L'armée, pour être solide, doit être exercée, instruite, disciplinée, et bien commandée, mais on ne l'improvise jamais. Ce n'est pas en quelques jours que des éléments hétérogènes réunis sont capables de résister à un choc sérieux, de s'opposer à une invasion, ou de battre une armée régalière.

« C'est un préjugé bien dangereux de croire qu'on improvise les généraux et que le génie de la République suffit pour les produire. On n'improvise ni les soldats, ni les généraux, ni les méthodes. (3)

» Quand on prétend improviser les généraux, on produit cette collection d'ineptes personnages que l'histoire ne nomme que pour les vouer au mépris : Henriot, Rossignol, Santerre, Ronsin.. (4) Les sol-

(1) De Verneuil, *la France militaire pendant la Révolution*, p. 3.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1871.

(3) Philippeaux s'est écrié un jour à la tribune de la Convention : — « Qu'a fait Ronsin pour être général de l'armée révolutionnaire ? Beaucoup intrigué, beaucoup vole, beaucoup menti, Ronsin et Rossignol, toujours plongés dans les plaisirs, occupés à faire bonne chère, n'étaient jamais à la tête de leurs armées excepté à l'affaire du 18 septembre, où Ronsin trouva moyen de faire écraser 43,000 hommes par les brigands au nombre de 3,000. » (*Moniteur*.)

(4) Dussieux, *les Volontaires de 1793*, p. 10.

faits improvisés, ce sont les volontaires de 91, qui nous auraient conduits à la ruine sans les vieux régiments de la monarchie... » (1)

Cette idée se trouve parfaitement développée dans un travail spécial récent : *L'Armée française en 1879* ; l'auteur, un officier supérieur en retraite, pose ce principe que seules « les institutions militaires créent les armées, les font durer et font revivre celles qu'ont accablées les vicissitudes de la guerre. » (2)

« Les armées ne sont que le *moyen*, dit plus loin le même auteur, les institutions militaires sont le but, pour les peuples jaloux de conserver et de transmettre à l'avenir le dépôt de l'indépendance nationale et des biens accumulés par les générations, qu'ils ont reçus du passé. Malheur à ceux qui ne discernent pas entre le moyen et le but... » (3)

Enfin, il ajoute, pour compléter la pensée : « Les institutions militaires sont exclusivement l'œuvre des longues paix. Pour en étudier et en trouver les principes, pour en fixer les règles, pour les faire pénétrer dans l'esprit public et dans les mœurs, pour les perfectionner progressivement à l'aide des expériences qu'on fait et que font les autres, il faut beaucoup de temps, beaucoup de recherches attentives et de travaux assidus, toutes conditions qui ne sont pas réalisables dans l'état de guerre. »

Ces réflexions si justes peuvent s'appliquer à tous les temps, à tous les pays, à toutes les époques. Elles expliquent aussi bien l'insuccès des armées créées pendant la guerre, en 1870, que l'insuffisance de la

(1) De Verneuil, *Ibid.* op. p. 35.

(2) *L'Armée française en 1879*, par un officier en retraite, Paris, Hetzel, éditeur, p. 6.

(3) *Loco citato*, p. 13.

levée en masse de 1792. Et les faits pratiques, loin de démentir cette théorie, ne font qu'en confirmer l'exactitude. Aussi l'enthousiasme de ces fameux six cents mille volontaires de 92, que Michelet célébrait avec tant de lyrisme, nous paraît bien exagéré. Les archives du dépôt de la guerre sont pleines de documents, qui ne laissent aucun doute sur ce point. Nous n'en avons cité que quelques uns se rapportant à notre histoire locale.

En résumé, une armée qui réunirait les trois conditions ci-dessus, c'est-à-dire qui serait recrutée dans le pays, qui posséderait une sérieuse instruction militaire et qui serait commandée par un chef habile, ayant la confiance sans limite du soldat, cette armée serait forte, solide et presque invincible.



APPENDICE

NOTES & PIÈCES JUSTIFICATIVES

Page 26. Service militaire sous les Romains. — La levée, *indictio*, avait lieu sur l'ordre de l'empereur. Les magistrats municipaux étaient chargés des opérations du recrutement, sous la surveillance du magister, *utriusque militiæ*.

Ils avaient à passer une sorte de révision. On examinait, au point de vue corporel, les conscrits (juniores) présentés. On vérifiait les preuves fournies que le père ou l'aïeul n'avait été ni curiale ni vétéran.. Les empereurs Valentinien et Valens fixèrent la taille à 5 pieds 7 pouces.

Seuls les hommes libres servaient. On excluait les esclaves des rangs de l'armée. (Hennet, les milices et les troupes provinciales).

Page 31. Au IX^e siècle. — En 847, après le congrès de Mershen, tous les hommes libres reçurent de Charles-le-Chauve l'ordre de se recommander à un seigneur de leur choix : le roi ou un de ses fidèles. Le même Charles-le-Chauve, par un capitulaire de 865, interdit de séjourner ou de posséder des terres dans le royaume, à moins d'avoir prêté serment de fidélité au roi et d'être l'homme du roi ou de l'un de ses fidèles. Il enjoignit au comte, en 870, de tenir la main à ces prescriptions. Ceux qui s'y refusaient s'exposaient à la perte de leurs biens propres (alodes), qui devenaient propriétés du fisc royal. Enfin le capitulaire de Quierzy-sur-Oise établit l'hérédité des fiefs.

Page 32. Les milices communales. — « Les membres des communes s'érigent en compagnies de milices, sont les maîtres des fortifications de leurs villes et se gardent eux-mêmes. Il est expressément permis aux communes, par leurs chartes d'affranchissement, de poursuivre, par la voie des armes, la réparation des injures et des torts qu'on leur fera. »

Page 33. Les confréries d'arbalétriers. — Philippe-Auguste développa, parmi les bourgeois des villes, les confréries « du noble et plaisant jeu de l'arbalète, » dont les membres se recrutent parmi les adroits tireurs. Ces arbalétriers furent placés sous la protection royale. Philippe-Auguste ne leur ménagea ni les encouragements ni les privilèges. Il les exempta de la taille, de la gabelle, des droits sur les denrées. Le goût des armes pénétra parmi les citoyens ; les bourgeois tinrent à honneur de figurer parmi les arbalétriers du roi et s'engagèrent à le suivre dans toutes ses expéditions.

Philippe-Auguste fut récompensé de ses efforts par le concours que lui fournirent les milices communales. De Verneuil, l'armée en France, p. 4.

Page 34. Ordonnance sur les archers et arbalétriers. — Par ordonnance du 20 juillet 1367, Charles V prescrit de tenir un rôle exact des archers et arbalétriers résidant dans les villes, et l'ordonnance du 23 mai 1368 leur prescrit de s'exercer : « Voulons que nosdits sujets prennent et entendent à prendre leurs jeux et leurs esbattements à eux, exercer et habileter au fait du trait d'arc ou d'arbalète... et facent leurs dons aux mieulx traitants. »

Il institua des prix de tir, que l'on distribuait le dimanche après vêpres. Tout le monde s'en mêla, y compris les enfants. En 1384, Charles VI va plus loin. Il interdit tous les jeux, sauf ceux de l'arc et de l'arbalète. Juvenal des Ursins relate cette défense et ajoute : « En peu de temps les archers de France furent tellement duits à l'arc, qu'ils surmontaient à bien tirer les Anglais, et, en effet, si ensemble

se fussent, mis. ils eussent été plus puissants que les princes et les nobles, et, pour ce, fut enjoint par le roy qu'on cessât et que seulement y eust un certain nombre, en une ville et pays, d'archers et d'arbalétriers. »

L'arc, de 5 pieds de long, en général de bois d'if, lançait la flèche jusqu'à 230 mètres. Le bois de celle-ci était garni, à sa partie postérieure, de plumes ou de petites lanières de cuir, pour diriger sa marche, le carquois pendant à la ceinture. L'archer ne combattait guère que de pied ferme ; il plaçait ses flèches sous le pied gauche et les prenait en se baissant. « Un bon archer anglais, dit L.-N. Bonaparte (passé et avenir de l'artillerie), qui dans une minute ne tirait pas douze coups et qui, sur ce nombre, manquait un homme à 219 mètres, était méprisé. »

L'arbalète était un petit arc ajusté sur un fût ; elle était considérée comme si meurtrière qu'elle fut proscrite, entre chrétiens, par le deuxième concile de Latran (1139). Les arbalétriers reparurent par la suite. Ils combattirent à Crécy et à Marignan. L'arquebuse détrôna l'arbalète dans la première moitié du XVI^e siècle. Guillaume de Nangis (discipline militaire) rapporte qu'en 1522 il n'y avait plus à l'armée qu'un seul arbalétrier, conservé en raison de sa merveilleuse adresse.

Page 37. Etat de l'armée au XIII^e siècle. — On conserve un état de troupes qui furent envoyées, en 1231, contre le comte de Bretagne révolté. Cet état donne de vives lumières sur la composition de l'armée royale et fait connaître une organisation dont on ne soupçonnait pas l'existence à cette époque.

« D'abord figurent des chevaliers, soit seuls, soit accompagnés de deux ou trois autres chevaliers. Chacun recevait six sous de gages par jour. Le roi remboursait le prix des chevaux qui périssaient ; un cheval de bataille était estimé huit à dix livres ; un palefroi de quatre à six ; un roussin ou cheval de service quarante sous. Viennent ensuite les sergents à cheval, sans doute des nobles qui ne pouvaient prétendre aux honneurs de la chevalerie ; chacun recevait une paye peu différente de celle des chevaliers : cinq sous

par jour ; puis des arbalétriers à cheval, enrôlés soit par compagnies, soit par troupes de quatre ou cinq, ou même individuellement, ils recevaient une solde de cinq sous ; quelques-uns avaient deux chevaux, c'est-à-dire qu'ils étaient accompagnés d'un page ou d'un valet ; enfin des arbalétriers à pied, recevant un sou par jour ; et des lequillons, sorte d'archer recevant huit deniers.

« Les sergents à cheval formaient des compagnies de cent hommes, commandées par un chevalier. A chaque compagnie étaient attachés deux chariots pour transporter les bagages. Les maréchaux de France avaient une garde de sergents à cheval. Dans toutes les expéditions de saint Louis on trouve les mêmes éléments : des chevaliers stipendiés (*stipendiarii milites*), des sergents à cheval, des arbalétriers, des sergents à pied et des archers. Ce qui distingue ces mercenaires des routiers, c'est que c'étaient des hommes connus dont les noms étaient portés sur des contrôles, qui formaient de petites compagnies placées sous la juridiction d'un chef recommandable. » (E. Boutaric, Institutions militaires de la France, liv. IV. — Recueil des Historiens de France, t. XXI.)

Page 40. Les francs-archers. — Il ne faut pas chercher dans l'institution des francs-archers autre chose que ce qui s'y trouve. Cette milice ne fut qu'une nouvelle édition des milices communales de Louis-le-Gros et des confréries du jeu de l'arbalète, encouragées par Philippe-Auguste. Le roi n'y gagnait qu'un plus grand nombre d'hommes mis à sa disposition. Les arbalétriers au XIII^e siècle étaient plus fortement constitués que ceux du XV^e siècle, l'émulation régnait dans leurs compagnies ; ils connaissaient leurs chefs et en étaient connus. Les francs-archers qui n'étaient assujettis, durant la paix, à aucun exercice, à aucune réunion, n'étaient, par suite, à la guerre que de tristes soldats, des aventuriers pillards à la fin de la campagne. Cette institution eut peu de durée et encore moins de crédit. (Quarré de Verneuil. L'armée en France, et Paul Lacroix, des Francs-Taupins.)

Page 44. Les compagnies d'ordonnances. — Le 26 mai 1445, Charles VII, par ordonnance donnée au château de Serre, près de Châlons, institue quinze compagnies de gendarmes, appelées depuis compagnies d'ordonnance, ou simplement ordonnances, composées chacune, en général, de 600 cavaliers, savoir : 100 gendarmes, 300 archers, 100 coutilliers et 100 pages, « pour tenir lieu de la milice des sieffés, qui servaient avec trop de licence et dont les rois n'étaient pas assez les maistres. »

« Et seraient mis et distribuez par provinces et diocèses en divers lieux et royaume par les bonnes villes, et si scaurait un chacun desdicts capitaines son lieu et sa retraite et où luy et ses gens devoient estre et avoir leur rendez-vous; outre ce, il fut ordonné qu'ils prendroient et seroient payez de leurs gages, tant sur les bonnes villes que sur le plat pays, et qu'ils y auroient certains commis par les bailliages, sénéchaussées et prevostez, qui recevraient et payeraient les sommes dessus dictes et en rendraient compte aulxdicts capitaines en temps et lieu.

« Or, bien que le nombre des dessus dicts gens de guerre ainsi gagez et conservez, comme dict est, se montast environ à neuf ou dix mil chevaux, si estoient-ils — par les bonnes villes en assez petit nombre; car il y en avoit à Troyes, Châlons, Reims, Laon ou aultres villes semblables, en chacune que 20, 24 ou 30, selon leur grandeur et la puissance d'icelles; par quoy il ne pouvoient estre assez puissans pour pouvoir prendre aulcune maistrise, ny haulteur sus les dessus dicts bourgeois et manans. »

Les éléments constitutifs des anciennes armées féodales étaient représentés dans cette organisation.

Les gens d'armes correspondaient aux bannerets, les coutilliers aux simples chevaliers, les pages et archers aux pages proprement dits.

La solde était la suivante :

Par mois le gendarme touchait dix livres, chaque archer 5 livres, le coutillier 4 livres et le page 3 livres.

Page 47. Les Légions. — « Il faut que le colonel soit devant le bataillon, loing d'une picque, armé de toutes pièces, sa

bourguignotte en teste et sa picque en main, et tous ces capitaines en chef, armez de mesme, à la tête du bataillon, les enseignes au mitan, les lieutenants à la queue, les sergents aux costez, le sergent-major ou, pour parler à l'ancienne mode, le sergent de bataille à cheval, pour aller par les rangs... » (Brantôme.)

Page 95. — Formés pour un objet général, destinés à servir sur certaines frontières, souvent inféodés à tel prince ou à tel général, les régiments restaient agglomérés en armée jusqu'à ce que la fin des hostilités ou une nécessité d'économie les fit débâter. Les déplacer était une grosse affaire. Lorsqu'en 1643 le duc d'Enghien parvint à conduire l'armée de Flandre en Allemagne, on lui en sut presque autant de gré que de la victoire de Rocroi ou de la prise de Thionville, et, en 1647, Turenne dut charger les Weymariens qui étaient sous ses ordres depuis nombre d'années, pour les décider à le suivre d'Allemagne en France.

(Duc d'Aumale, les *Institutions militaires en France.*)

Page 96. *Les passe-volants.* — Louvois poursuivit sans pitié les passe-volants « ou soldats imaginaires qu'on supposait pour en escamoter la solde, genre de vol scandaleux, devenu si commun qu'on avait cessé de le regarder comme diffamant, qui ne passait que pour un tour d'adresse malgré la sévérité des ordonnances, qui donnait lieu aux plus honteuses intrigues et qui absorbait des sommes considérables en pure perte pour le trésor public. D'ailleurs on ne connaissait jamais au juste l'effectif des troupes, et on croyait toujours la perte dans les combats plus considérable qu'elle n'était réellement, parce qu'il était en usage de déclarer tués tous les passe-volants mis en avant depuis quelque temps, mais ils ne tardaient pas à ressusciter et à périr de nouveau sous d'autres noms (1). »

Les ordonnances des 20 septembre 1668, 18 août 1671, 14 octobre 1675, 5 mai et 1^{er} juin 1676, 28 février et 20 no-

(1) Comte de Grimoard.

vembre 1679 et 14 février 1692, édictèrent les peines les plus sévères.

Tout soldat passe-volant trouvé dans les rangs lors des revues aura le nez coupé « sans rémission » par l'exécuteur de la haute justice. Les officiers qui présenteront aux revues des passe-volants seront cassés sur-le-champ. Tout soldat qui indiquera un passe-volant aura un congé absolu, et en outre dix lous d'or de récompense si c'est un fantassin, et cent écus si c'est un cavalier. Il est défendu aux capitaines, sous peine d'être cassés, de faire entrer dans leurs équipages aucun cheval ayant passé à la revue.

Page 101. Drapeaux. — Les drapeaux sont : pour le régiment de Grancey, levé en 1630, devenu Soissonnais en 1762, le drapeau portait une croix blanche, chaque canton divisé en 2 triangles *rouge et noir*.

Pour le régiment Soissonnais, créé en 1684 : croix blanche, 4 cantons *bleu* à la bande en diagonale *jaune*, licencié en 1762.

Pour celui de Carignan Sallières-Soissons : croix blanche cantons *rouge et bleu* en deux triangles séparés par la diagonale du drapeau. (Comte de Bouillé, les drapeaux français.)

Page 104. Habillement. — Jusqu'en 1670, l'habillement des troupes avait été à la charge des colonels et des capitaines ; toutefois, il est à remarquer que lorsqu'il s'agissait de grands armements, le roi invitait les villes du royaume, Paris notamment, à fournir un certain nombre d'habillements militaires composés chacun d'un justaucorps et d'un haut de chausses en drap et de souliers.

En 1628, Paris, Langres, Meaux, Soissons, Melun, Troyes, Compiègne, etc. contribuèrent à l'armement de l'armée rassemblée sous la Rochelle ; en 1667, une lettre du roi à la ville de Paris demande 1,600 costumes complets (justaucorps, haut-de-chausses, bonnets, bas et souliers), pour les troupes devant hiverner sur la frontière ; en 1653, 3,000 paires d'habits, 1,500 paires furent fournies par Paris. (Comte de Bouillé, le Drapeau Français.)

Page 123. Ajouter à la note 2. — D'Anselme (Jacques-Bernard-Modeste), né en 1740, était enseigne du régiment de Soissonnais le 27 mars 1762 ; colonel du 2^e régiment provincial d'état-major le 1^{er} janvier 1784 ; maréchal de camp le 20 mai 1791 ; lieutenant général le 22 mai 1792 ; commandant en chef de l'armée du Var en octobre 1792 ; pensionné le 27 janvier 1801 ; décédé en 1814. Son nom est inscrit au côté sud de l'arc-de triomphe de l'Etoile.

Page 126. Les bataillons provinciaux. — Un règlement du 29 novembre 1688 appelait à faire partie de la milice tous les hommes célibataires de 20 à 40 ans. Chaque paroisse devait fournir un milicien. D'abord il fut choisi par tous les habitants, à l'élection, le dimanche au sortir de la grand-messe.

Mais ce mode de procéder ayant donné lieu à des abus, les influents « faisaient des cabales pour exempter leurs parents ou amis ; » une ordonnance du 23 décembre 1691 prescrivit le tirage au sort.

Les miliciens de 50 villages formaient une compagnie. Une taxe spéciale était destinée à la solde. Chaque milicien recevait 2 sous par jour. Les officiers avaient : le colonel 51 livres par mois, le lieutenant-colonel 45, le major 40, le capitaine 30, le lieutenant 15.

Lorsque le régiment était appelé aux armées ou dans les places, la solde était augmentée. Alors le colonel recevait 33 sous 4 deniers par jour ; le lieutenant-colonel 20 sous plus les appointements du capitaine ; le major 50 sous ; le capitaine autant de sous par jour qu'il y avait d'hommes dans sa compagnie jusqu'à 58 ; le lieutenant 20 sous ; l'enseigne 15 sous ; le sous-lieutenant 13 sous 4 deniers ; le sergent 8 sous ; les soldats 3 sous, plus le pain de munition (ord. du 21 sept. 1696).

Le 28 novembre 1688, parmi les 30 régiments de milices créés, figure celui de Soissons, composé de 15 compagnies, colonel la Hilière.

En 1696, les milices de Soissons ne sont plus commandées que par un lieutenant-colonel.

Ces milices ne devaient servir que deux ans et étaient

affectées à renforcer la garnison des places. (Hennet, les milices et les troupes provinciales.)

Les fils de laboureurs ou de veuves de laboureurs jouissaient de l'exemption dans le Soissonnais et l'Orléanais seulement. Il en fut ainsi jusqu'en 1741.

En 1719, l'ordonnance du 15 janvier prescrit la levée de 39 bataillons de milices, à 10 compagnies de 60 hommes chaque.

Soissons fournit un bataillon, commandant la Couture,— plus une compagnie, qui avec 8 de Lyon et une d'Amiens forme un autre bataillon commandé par la Chastelaize.

Ces milices furent réformées le 21 juin 1720 et par suite se trouvèrent dissoutes.

En 1726, des craintes de guerre firent rappeler les milices. L'ordonnance du 26 février 1726 prescrit la levée de 100 bataillons de 12 compagnies. La généralité de Soissons fournit 3 bataillons.

A partir de cette époque, les milices provinciales devinrent permanentes.

En 1733, la généralité de Soissons ne forme qu'un bataillon.

En 1761, le bataillon de Soissons part pour l'Allemagne et sert à la suite du quartier général. L'aide-major du bataillon, Boigny, fait les campagnes de 1761 et 1762 comme aide-major du quartier général de Soubise.

Le 5 mai 1761, le bataillon de Soissons est mis sous les ordres du prince de Condé.

6 compagnies firent partie du régiment de Narbonne-Fritlar dont quelques-uns furent faits prisonniers le 24 juin, à l'affaire de Wilhemstadt.

Le régiment rentré à Soissons le 12 janvier 1763, fut séparé le lendemain. Les compagnies des généralités d'Orléans, Caen et Alençon partirent le 14 ; les 6 compagnies de Soissons furent licenciées le 15.

Une inspection faite en 1762 par Berthelot de la Villeurnoy, constate que les milices levées dans la généralité de Soissons sont « bonnes et faciles à conduire. »

Certaines généralités étaient trop chargées sous le rapport du service militaire, d'autres pas assez. Aussi l'ordon-

nance du 19 octobre 1773 a pour but de déterminer « d'une manière juste, uniforme et tranquillisante » la levée des soldats provinciaux.

Soissons était, paraît-il, trop favorisé, car l'ordonnance prescrivit la création d'un bataillon supplémentaire dans notre généralité, — tandis qu'elle en supprimait un dans d'autres.

Par suite d'une autre ordonnance du 1^{er} décembre 1774, le régiment de Laon fut incorporé dans celui de Soissons, lequel comprenait 3 bataillons de 710 hommes en huit compagnies.

Cette ordonnance reproduit les cas d'exemptions du tirage au sort, et une décision du 15 janvier, fixe pour la généralité, en 45 articles, les exemptions accordées à l'agriculture, aux manufactures et au commerce ; nous y remarquons celle suivante : « Les ouvriers de la manufacture de glaces de St-Gobain, travaillant toute l'année. »

Les régiments provinciaux sont supprimés par l'ordonnance du 15 décembre 1775.

Rétablis le 30 janvier 1778, ils forment 105 bataillons dont 79, sous le titre de bataillons de garnison, sont attachés à chacun des 79 régiments d'infanterie et portent le nom du régiment auquel ils sont affectés.

Par suite, le régiment provincial de Soissons forme les bataillons de Soissonnais, Orléans et 2^e du régiment du roi.

Les milices sont définitivement supprimées par le décret du 4 mars 1791, sanctionné par le roi le 20 mars.

Page 127. Les grenadiers royaux. — Créés en 1745, reconstitués en 1756 (5 décembre) à l'occasion de la guerre de 7 ans, ils furent rétablis le 27 novembre 1765.

On en forma 11 régiments portant le nom des provinces où ils s'assemblent. Celui du Soissonnais s'assemblait à Guise. Son colonel était Miromenil.

Il n'avait pas de drapeau. Son uniforme était celui des milices ; on ne distinguait les régiments entre eux que par l'épaulette qui était aurore pour les Soissonnais.

L'ordonnance du 4 août 1771 porte l'effectif du régiment de grenadiers royaux du Soissonnais à 8 compagnies, et

l'épaulette qui était aurore, est changée ; elle est bleue et blanche.

Le 1^{er} décembre 1774 le régiment est mis à 9 compagnies.

Comme les régiments provinciaux, les grenadiers royaux furent supprimés le 1^{er} décembre 1776.

Le régiment de Soissons ne fut pas compris parmi ceux rétablis en vertu de l'ordonnance du 1^{er} mars 1778.

Page 197. Milices bourgeoises. — Un édit de mars 1694 crée en titre d'office des colonels, majors, capitaines, lieutenants et enseignes, des bourgeois dans les villes et bourgs fermés du royaume. Paris avait été excepté. Un édit spécial fut signé pour lui au mois de septembre 1703. Cet édit établit en titres d'office formés et héréditaires, dans chacun des seize quartiers de la ville, un lieutenant-colonel et un major ; et pour chacune des 133 compagnies de milices bourgeoises, un capitaine, un lieutenant et un enseigne.

Les officiers n'étaient pas pourvus de commissions, lettres, ni brevets du roi. Ils ne pouvaient se prévaloir de leurs fonctions pour obtenir la croix de St-Louis (1).

On trouve des milices bourgeoises à Perpignan et dans le Briançonnais, à Amiens, à Metz, à Bouillon, à Bordeaux, à St-Malo, etc.

Les milices bourgeoises furent remplacées, en 1789, par la garde nationale.

Page 233. Conclusion. — Pour terminer, nous croyons devoir citer les lignes suivantes de M. de Verneuil et qui viennent à l'appui de notre conclusion :

« Lorsque la coalition étreignit la France, qui s'élança à la frontière sans regarder ce qui se passait en arrière ? qui ouvrit ses rangs aux premiers et vrais volontaires qui n'avaient à opposer à la savante tactique des élèves de Frédéric que leur courage et leur enthousiasme ? qui leur apprit à se servir de l'invincible battonnette ? qui leur ensei-

(1) Décision du 4 octobre 1789.

gna les véritables vertus militaires, l'abnégation, la patience, l'obéissance dans un temps où ces choses étaient si difficiles et si rares ? qui fournit des cadres parfaits aux héroïques demi-brigades de la République, aux immortels régiments de l'empire ?

A toutes ces questions il n'y a qu'une réponse : la vieille infanterie française. (Quarré de Verneuil, *L'armée en France*, page 343.)

Rappelons-nous que les victoires de 1792 furent l'œuvre des vieux régiments qui montrèrent aux jeunes bataillons de volontaires, sur les coteaux de Valmy comme dans les plaines de Jemmapes, ce chemin de l'honneur qu'ils suivaient depuis plus de deux siècles. « En vain des milliers de citoyens se seraient métamorphosés en soldats, s'il ne s'était trouvé dans les débris de la vieille armée des sous-officiers pour les instruire et quelques chefs pour les commander (1). » Les nouvelles levées seront plus tard les demi-brigades de Montenotte, d'Arcole, des Pyramides et de Marengo, les régiments d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, les dignes successeurs et émules des bandes de Marignan, de Cerisoles et de Rocroi, des brigades de Fontenoy, de Fleurus et de Steinkerque. Unissons les uns et les autres dans un même sentiment de fierté nationale, mais que la gloire des enfants n'obscurcisse pas celle des pères ! Il y a place pour tous sur la page où l'histoire retrace les fastes militaires de la patrie (2). »

(1) Général Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, ch. VIII.

(2) Quarré de Verneuil, *L'armée en France*.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE,
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.



1883.



Bureau.

- MM. DE LA PRAIRIE, Président.
PIETTE, Vice-Président.
PECHEUR, (l'abbé) curé de Crouy, Secrétaire.
BRANCHE DE FLAVIGNY, Vice-Secrétaire-Archiviste.
COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons,
Trésorier.

Membres Titulaires.

- 1847 DE LA PRAIRIE, Propriétaire à Soissons, Chevalier
de l'Ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand.
1847 FOSSÉ D'ARCOSSE, *, ancien Président du Tribu-
nal de Commerce de Soissons.

- 1849 BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.
1849 FLEURY (Edouard) ✱ propriétaire à Vorges.
1850 PÉCHEUR (l'abbé), Curé de Crouy, Officier d'Académie.
1855 SIEYES (le comte) au château de Chevreux.
1859 CHORON, ancien Maire, ancien Député,
1863 LAURENT, Professeur de dessin à Soissons, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier d'Académie.
1864 MACÉ, Architecte à Soissons.
1865 DELAPLACE (l'abbé), curé d'Urcel.
1867 MIGNEAUX ✱, Principal du Collège de Soissons, Officier de l'Université.
1867 DEVIOLAINE (Emile), Manufacturier à Vauxrot, Conseiller général.
1867 DUPUY (l'abbé) supérieur de séminaire.
1868 PÉKONNE (l'abbé), Chanoine de la Cathédrale de Soissons.
1868 PIETTE (Amédée), Officier d'Académie, à Soissons.
1869 WADDINGTON, Membre de l'Institut, sénateur de l'Aisne, à Paris.
1869 TRUCHY, Architecte à Soissons.
1870 COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons.
1872 SALINGRE, Artiste peintre à Soissons.
1872 DESCHAMPS, Artiste peintre, à Soissons.
1874 MICHAX, Alexandre, Imprimeur à Soissons.
1874 BRANCOURT (l'abbé), Curé de Fluquières.
1874 SALANSON, Conseiller général, à Villers-Cotterêts.
1874 LEGRY, Conseiller général à Vailly.
1874 SALLERON, ✱, Conseiller général à Soissons.

- 1874 MOREAU (Frédéric), *, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
- 1875 CORNEAUX (l'abbé), Curé de Longpont, Officier d'Académie.
- 1875 LEROY (Octave), propriétaire à Soissons
- 1875 LHOTE, conducteur-principal des ponts-et-chaussées à Soissons.
- 1876 Monseigneur ODON THIBAUDIER, * Evêque de Soissons et Laon.
- 1876 Vicomte DE MONTESQUIOU (Fernand), *, ancien Conseiller d'Etat, à Longpont.
- 1877 LABARRE, Président du Tribunal de commerce à Soissons.
- 1877 DELORME, Notaire à Soissons.
- 1878 BRUN (Félix), employé au ministère de la guerre, à Paris.
- 1878 JOFFROY, Officier d'Académie, Juge de paix à Soissons.
- 1878 HAPPILON, Curé de Mons-en-Laonnois
- 1878 DAVRIL, Propriétaire à Soissons.
- 1879 DE BARRAL (le baron), *, ancien Sous-Préfet de Soissons.
- 1879 BOURBIER, conducteur des Ponts-et-Chaussées faisant fonctions d'Ingénieur à Soissons.
- 1879 LELAURIN, propriétaire à Bucy-le-Long.
- 1879 FÈVRE-DARCY, libraire à Soissons.
- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT, *, ingénieur en chef au Havre.
- 1882 D'URCLÉ, receveur des finances, à Soissons.
- 1883 VAUVILLÉ, propriétaire à Paris.
- 1883 CAILLET, ancien notaire à Soissons.
- 1883 CIROU, notaire à Villers Cotterêts.
- 1883 HAMOT, notaire à Soissons.

Membres Correspondants.

MM.

- 1847 POQUET (l'abbé), Doyen de Berry-au-Bac.
1847 SOULLAC-BOILEAU, propriétaire à Château-Thierry
1849 MATTON, Archiviste du département, à Laon,
Officier de l'Université.
1852 PARIZOT, (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu de
Laon.
1853 BARBEY, vice-président de la Société archéolo-
gique de Château-Thierry.
1853 GOMART, ✽, propriétaire à Saint-Quentin.
1856 PILLOY, agent-voyer d'arrondissement à Saint-
Quentin.
1863 DOUBLEMART, statuaire à Paris.
1863 DE MARSY (Arthur), propriétaire à Compiègne.
1863 MORSALINE, architecte à Château-Thierry.
1869 CHERVIN, directeur de l'Institut des Bègues, à
Paris.
1869 PIETTE (Edouard), ✽, président de la Société
archéologique de Vervins.
1869 PAPILLON, propriétaire à Vervins.
1871 MILLER, membre de l'Institut, à Paris.
1871 MONTAIGLON (DE) professeur à l'école des
Chartes.
1873 BARTHÉLEMY (DE) à Courmelon.
1874 CESSON (Victor), artiste peintre à Coigny.
1874 ANGOT (l'abbé), curé-doyen de Villers-Cotterêts

- 1874 PALANT (l'abbé), Curé de Cilly.
1874 PIGNON (l'abbé), doyen de Coucy-le-Château.
1875 JACOBS (Alphonse), attaché aux Archives de la Belgique.
1876 MORILLON, membre de la Société de *l'Histoire de Paris et des villes de France*, à Paris.
1877 LEDIEU, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.
1878 CORROYER, Architecte à Paris.
1878 DAEMERS DE CACHARD, à Bruxelles.
1879 Le R. P. CALIXTE, au couvent de Cerfroid.
1881 GHIO, libraire à Paris.
1881 BINART, ancien notaire à Braine.
1882 WOLFF, ancien commissaire-priseur à Soissons
1882 BOUCHEL, instituteur à Presles-et-Boves.
1882 TOULOUZE, Antiquaire à Paris.
1882 GAUGUET, libraire à Paris.
1883 COURONNE, inspecteur des machines de la ville de Paris, place de l'Alma, numéro 1, à Paris.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TREIZIÈME VOLUME

(2^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

ANNÉE 1883

	PAGES
PREMIÈRE SÉANCE. — 8 JANVIER 1883.	
Composition du Bureau.	6
Rapport de M. De la Prairie	6
Compte-rendu par M. Collet, trésorier	12
La lettre de cachet dans le Languedoc	12
2 ^e SÉANCE. — 5 FÉVRIER.	
Plan de Soissons	14
Crypte de Saint-Médard par l'abbé Poquet	15
3 ^e SÉANCE. — 5 MARS.	
Les Milices du Soissonnais.	25
I. — Avant le IX ^e siècle	25
II. — Du IX au XII ^e siècle.	29

III. — Les Milices communales	32
IV. — Du XIII au XV ^e siècle	38
V. — Les Francs Archers	40
VI. — Les gens d'armes ou c ^{es} d'ordonnances	44
VII. — Les Bandes Picardes	46
VIII. — Les Légions de François I ^{er}	47
IX. — Les Aventuriers	50

4^e SÉANCE. — 2 AVRIL.

Haches et Objets Antiques de la Guadeloupe	54
Vase funéraire	54
Les Ruines de Sanxai	55
Le Vœu de Vivien par M. Brun	55
Passy en Valois par M. l'abbé Poquet.	56
I. — Seigneurs de Passy	56
II. — Château de Passy.	76
III. — Eglise	79
IV. — Inscriptions funéraires	81

5^e SÉANCE. — 7 MAI.

Décès de M. Piette	87
Invocation à la Vierge Marie	87
Les Régiments du Soissonnais	91
I. — Hiérarchie	93
II. — Organisation.	94
III. — Les Passe-Volants	96
IV. — Le Recrutement	97
V. — L'Effectif	101
VI. — La solde	102
VII. — La Musique.	103
VIII. — Le Drapeau et l'Uniforme.	104
IX. — Historique	105
§. 1. — Les Régiments de Soissons	105
1 ^o 1590	105
2 ^o 1620 — 1630	106

3 ^e Carignan-Sallière-Soissons	108
§. II. — Les Régiments du Soissonnais	110
1 ^o 1684 — 1762	110
2 ^o 1762 — 1793	116
Les Bataillons provinciaux	126
§. III. — Soissons — Cavalerie	127

6^e SÉANCE. — 4 JUIN.

M. Cirou est nommé membre	130
Pièces Gauloises	131
Notes sur Taillefontaine	131
Notice sur les ouvrages de M. Piette par M. de la Prairie	132
Discours de M. Fleury sur la tombe de M. Piette	140

7^e SÉANCE. — 2 JUILLET.

Plaques de cheminées à Presles-et-Boves	147
Notes sur la révolution par M. Bouchel	148
Rapport de M. Desnoyers, de l'Institut sur les An- nales du diocèse de Soissons par M. l'abbé Pécheur	148

8^e SÉANCE. — 6 AOUT.

M. Couronne est nommé membre correspondant	154
Note sur les Fouilles d'Armentières de M. Frédéric Moreau	155
Mort de M. Ed. Fleury	158

9^e SÉANCE. — 1^{er} OCTOBRE.

Exposition et réunion des Sociétés savantes à Laon	163
--	-----

10^e SÉANCE. — 5 NOVEMBRE.

M. Hamot est nommé membre titulaire	171
Notice sur M. Edouard Fleury	172

11^e SÉANCE. — 3 DÉCEMBRE.

Les Volontaires de 1791-92 et les demi-brigades par M. Michaux	179
I. — Les Volontaires	179
Comte Charpentier	183
Lormier	184
Pêcheux	184
Dermoncourt	185
Pille,	185
Gondallier de Tugny	187
Dutour de Noirfosse.	187
Bussy	188
Bonnaire	189
Dulauloy	189
Leseur	190
Sérurier	190
Watier	190
Bourbier	190
Dufour	191
Caulaincourt duc de Vienne	191
Caulaincourt (Gabriel)	191
Paulet	191
Dumoustier	192
Saint-Hilaire	192
Legros	192
Dautencourt	192
Latour-Maubourg.	192
Alexandre Dumas (général)	193
Foy	193
II. — Les demi-brigades	194
4 ^e partie. — La Milice, les Garnisons et les camps de Soissons	194
I. — La Milice de la Ville	197
II. — Les garnisons de Soissons	200
III. — Les camps de Soissons	211

§. I. — Sous Louis XV	211
§. II. — En 1792	215
Conclusions	233
Appendice.	245



DESSINS.



Château de Passy en Valois	76
Eglise de Passy	79
Soldats du Régiment Soissonnais	110
Portrait de M. Piette	132
Portrait de M. Fleury	173
Congé militaire de 1746	208
Plan des camps de Soissons de 1765, 66 et 67	211



TABLE ALPHABÉTIQUE

DU QUATORZIÈME VOLUME

(2^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

	PAGES
A	
Album de M. Frédéric Moreau	155
Annales du diocèse de Soissons (rapport)	148
Archers (francs)	40
Armentières (fouilles d')	155
Aventuriers	252
Anselme	
B	
Bandes Picardes	46
Bataillons provinciaux	126
Biographies de :	
Bonnaire	189
Bourbier	190
Bussy	188
Caulaincourt (duc de Vicence)	191
Caulaincourt (Gabriel, comte)	191
Charpentier (comte)	183
Dautencourt	192

Dermoncourt	185
Dufour	191
Dulauloy	189
Dumas (général Alexandre)	193
Dumoustier	192
Dutour de Noirfosse	187
Fleury Edouard	175
Foy (général)	193
Gondalier de Tugny	187
Latour-Maubourg	192
Legros	192
Leseur	190
Lormier	184
Paulet	191
Pêcheux	184
Piette	132
Pille	185
Ronsin	194
Saint-Hilaire	192
Sérurier	190
Watier	190
Brigades (demi)	194
Bureau (composition)	6
Bussy	188

C

Cachet (lettre de)	12
Camps de Soissons	211
Caulaincourt, duc de Vicence	191
Caulaincourt (comte Gabriel)	191
Cavalerie — Soissons	127
Charpentier, comte	183
Château de Passy en Valois	76
Compagnie d'ordonnance	44
Composition du bureau	6
Comptes du Trésorier	12
Cryptes de Saint-Médard	15
Cys et Presles (notes sur la révolution)	148

D

Dautencourt	192
Décès de M. Ed. Fleury	158
— de M. Piette	89
Demi-brigades	194
Demmoncourt	185
Discours de M. Fleury	140
Drapeau du Soissonnais	104
Dufour	191
Dufrénoy	191
Dulauloy	189
Dumas (général Alexandre)	193
Dumoustier	192
Dumuy	123
Dutour de Noirtosse	187

E

Effectif des Régiments	101
Eglise de Passy en Valois	76
Exposition de Laon	163

F

Fleury (Edouard) son décès	158
— — Notice sur M.	175
Fouilles d'Armentières	155
Foy (général)	193
Francs Archers	40

G

Garnisons de Soissons	200
Gauloises (pièces)	131
Gens-d'armes	44
Gondallier de Tugny	187
Guadeloupe (Haches et objets en silex)	50

H

Haches en silex de la Guadeloupe	50
----------------------------------	----

Hierarchie des Régiments	93
Hilaire (général St)	192
Historique des Régiments Soissonnais	105

I

Inscriptions funéraires de Passy en Valois	81
Invocation à la Vierge Marie	87

L

Latour-Maubourg	192
Légions de François 1 ^{er}	47
Legros	192
Leseur	190
Lormier	164

M

Marie (invocation à la Vierge)	103
Membres nouveaux	130-154-171
Milice communales	29
— du Soissonnais	23
— de la ville	197
Miollis	123
Musique militaire	103

N

Noirfosse (Dutour de)	186
Nomination de membres	130-154-171
Note sur les Fouilles d'Armentières	155
— sur Presles et Cys	148
— sur Taillefontaine	131
Notice sur M. Edouard Fleury	182
— sur M. Amédée Piette	132

O

Objets antiques de la Guadeloupe	54
Organisation des Régiments	94

P

Passe-volants	96
Passy en Valois	56
Paulet	191
Pêcheux	184
Pièces Gauloises	131
Piette (Amédée) son décès	87
— Notice sur ses ouvrages	132
— Discours de M. Fleury	140
Plan de Soissons	14
Plaques de cheminées à Presles	147
Presles-et-Boves	147
Provinciaux (bataillons)	126

R

Racoleurs	98
Rapport du Président	6
— des Annales du diocèse	148
— de la Réunion des Sociétés à Laon	163
Recrutement	97
Régiments	91
— de Soissons — 1590	105
— — 1620 — 1630	106
— Carignan — Sallières — Soissons	108
— Soissonnais 1684 — 1762	110
— — 1762 — 1793	116
Réunion des Sociétés à Laon	163
Ronsin	194
Ruines de Sanxai	55

S

Saint-Hilaire	192
Saint-Médard (cryptes de)	15
Sanxai (ruines de)	55
Seigneurs de Passy en Valois	56
Sérurier	190

Sociétés savantes (réunion des) à Laon	163
— à Paris	55
Soissonnais (milices du)	23
— Régiment	91
Soissons (régiment de)	105
— Cavalerie	127
Solde des militaires	102

T

Taillefontaine (notes sur)	131
Tugny (Gondallier de)	187

U

Uniforme du Régiment Soissonnais	104
----------------------------------	-----

V

Vase funéraire	54
Vierge (invocation à la)	87
Vœux de Vivien	55
Volontaires de 1792	179

W

Watier	190
--------	-----

